

PAYSAGE DE CONSEILS

2015

REVUE ANNUELLE

SÉMINAIRE PAYSAGES D'UNE MÉTROPOLE - RENNES 11 & 12 JUIN 2015

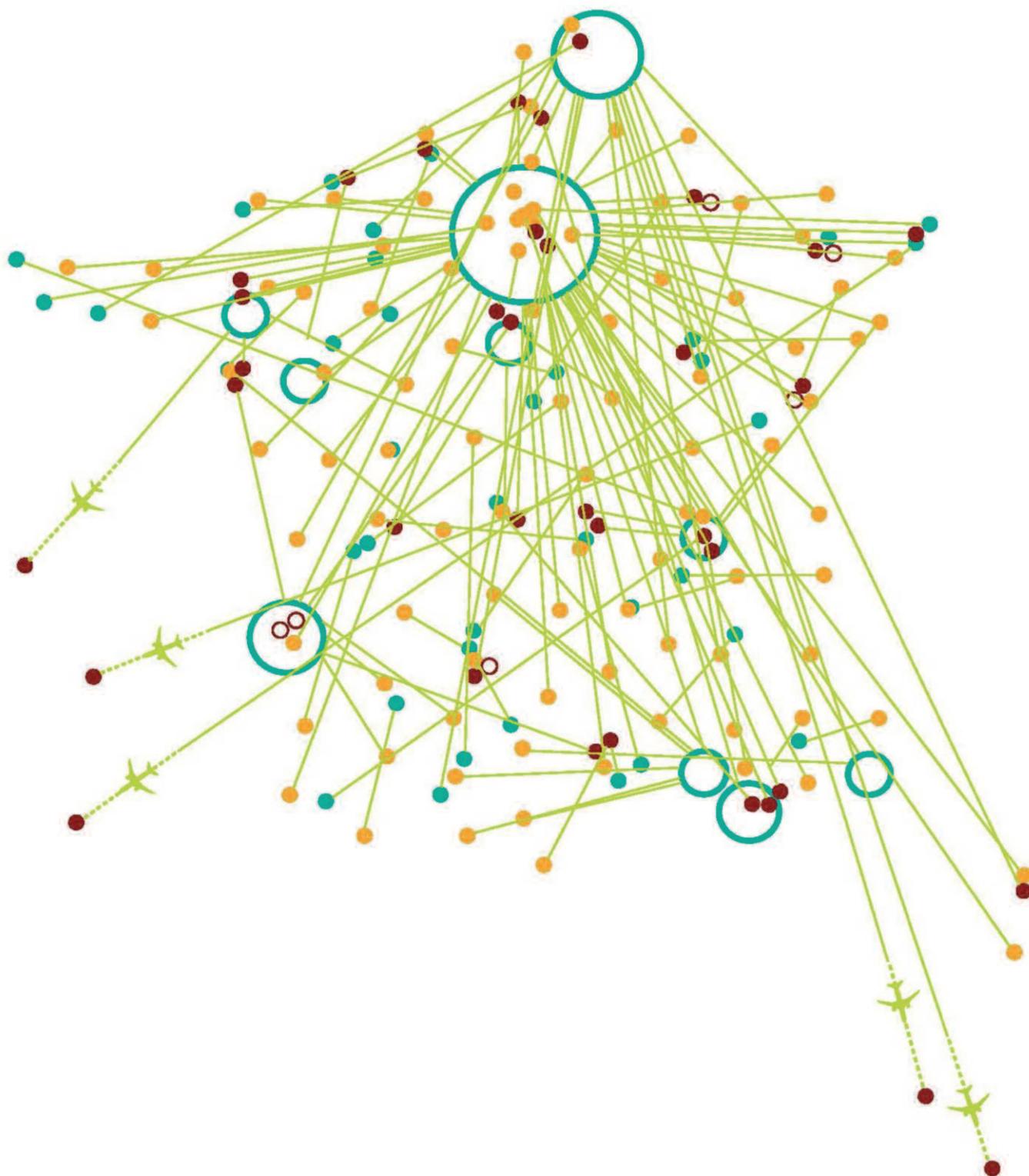
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 24 MARS 2015

RÉFLEXIONS LA STRATÉGIE DU PAYSAGE

HOMMAGES JOËL RICORDAY & JACQUES SIMON

● ASSOCIATION DES PAYSAGISTES-CONSEILS DE L'ÉTAT

secretariat@paysagistes-conseils.org
www.paysagistes-conseils.org



Cette carte montre :

- les lieux où exercent les paysagistes-conseils de l'État
- et les lieux où ils sont affectés dans les services de l'État :
- en DDT, DDTM ou
- en DREAL et DEAL

MOUVEMENTS



*Thibault de Metz, paysagiste dplg,
Président de l'Association des paysagistes-
conseils de l'État en 2015-2016,
PCE en DDTM de la Manche.*

Chaque mois 140 paysagistes-conseils de l'État se transportent partout en France et dans les DOM. Ils parcourent des milliers de kilomètres pour se trouver dans un ailleurs où ils ne vivent pas. Un ailleurs où ils n'exercent pas leur métier de paysagiste praticien. Un ailleurs qu'ils arpentent chaque mois et où ils apportent leurs conseils. Pour l'État.

À l'heure des grands mouvements qui redessinent les cartes administratives, où des préfectures de régions deviennent préfectures de grandes régions, où de jeunes sièges de communautés de communes sont déjà englobés dans de nouveaux territoires supra-communautaires toujours plus vastes, où les communes nouvelles dissolvent les communes anciennes, les paysagistes-conseils de l'État poursuivent leurs missions avec d'autant plus d'intérêt que de nouveaux paysages sont aujourd'hui à inventer.

La fabrication des paysages habités évoluera nécessairement avec les nouveaux périmètres administratifs. De nouveaux équilibres, de nouvelles mobilités, de nouveaux repères et DE nouvelles symboliques, de nouvelles identités vont apparaître. Les anciennes marges deviendront des centralités, le paysage mental évolue, une toponymie est à trouver.

Animé d'une dynamique complémentaire, le projet de paysage va au-delà des périmètres, il explore les limites et les dépasse. "Les éléments de paysage sont toujours caractérisés par leur faculté de débordement, par la diversité et la complexité des pactes qui les lient aux éléments voisins", écrit Michel Corajoud à propos du projet de paysage.

À travers leurs missions, les paysagistes-conseils de l'État diffusent une culture du projet qui s'autorise, comme un défi, de dessiner l'avenir.

Local ou global? Le projet de paysage réside avant tout dans les liens, la mise en relation des "objets" du paysage. Et c'est là précisément que se situe le paysagiste-conseil de l'État, passeur entre l'État et les acteurs qui fabriquent nos paysages.

Si les paysagistes-conseils de l'État arpentent toute l'année le territoire français, ils se retrouvent tous en séminaire pour croiser leurs expériences et produire une réflexion nourrie par la rencontre d'un territoire et des problématiques qui s'y posent. En 2015, la ville de Rennes nous a accueillis autour des questions de la "ville archipel" et de l'agriculture urbaine. Ce séminaire nous a également donné l'occasion de nourrir la contribution des paysagistes-conseils de l'État à la relance du paysage initiée par Ségolène Royal.

Cette brochure développe les actes de ce séminaire et propose également les réflexions développées par les groupes de travail et de recherche auxquels participe l'association.

À l'heure où paraissent ces actes nous préparons déjà nos prochaines rencontres, qui se dérouleront à Lisbonne, où nous chercherons à évaluer le processus de fabrication de la ville à travers le projet d'espace public. Quelles particularités? Quelle culture? Comment la ville s'est-elle transformée? Comment renoue-t-elle avec le Tage?

Je vous souhaite de lire avec plaisir la tribune vivante de nos hôtes Rennais, qui nous ont accueillis avec chaleur; et des paysagistes qui se sont personnellement engagés dans ce séminaire et que je remercie vivement au nom de notre association.

07 // SÉMINAIRE RENNES MÉTROPOLE - 11 & 12 JUIN 2015

- ✦ 07 Rennes, paysage d'une métropole // Catherine Soula

08 // PORTRAIT À PLUSIEURS VOIX DE L'AGGLOMÉRATION RENNAISE

- ✦ 08 Le contexte de Rennes Métropole // Emmanuel Couet

09 // LE SCOT DU PAYS DE RENNES, TABLE-RONDE

- ✦ 09 Enjeux du modèle de développement rennais // André Crocq
- ✦ 11 La ville-archipel, un modèle en question ? // Henri-Noël Ruiz
- ✦ 14 Rennes, paysages d'une métropole // Ronan Desormeaux
- ✦ 16 Géomorphologie du bassin rennais // Christophe Delmar
- ✦ 17 Le récit urbain de Rennes // Jean-Yves Chapuis
- ✦ 18 Le Scot, évolutions d'un outil // Dominique Petigas-Huet

20 // AMBIANCES URBAINES

- ✦ 20 Le quartier de la Courrouze
- ✦ 22 Le quartier des Rives du Blossne à Chantepie
- ✦ 24 Beaugard
- ✦ 26 Le quartier de la Morinais

28 // CAMPAGNES MODÈLES DE LA MÉTROPOLE

- ✦ 28 La Prévalaye // Barbara Monbureau
- ✦ 29 Vilaine Aval, une démarche urbaine // Kim Dao Varieras
- ✦ 30 Un projet pour Vilaine Aval // Michel Hoessler

33 // TABLE RONDE : AUTOUR DE LA PRÉVALAYE ET DE VILAINE AVAL, L'AGRICULTURE ET LA VILLE

- ✦ 33 La Prévalaye, un maillon de la trame verte et bleue de Rennes // Daniel Guillotin
- ✦ 33 Mettre en place les conditions d'une agriculture urbaine // Pascal Verdier
- ✦ 34 "Semons l'espoir" // Gilles Simonneaux
- ✦ 35 Recherche participative de la diversité // Véronique Chable
- ✦ 35 Les races locales : un patrimoine identitaire en lien avec le terroir // Clémence Morinière

36 // AUTRES VISITES ET SOIRÉES ANIMÉES

- ✦ 36 Manoir de Tizé // Michel Collin
- ✦ 37 Le parc du Thabor
- ✦ 38 Plaisirs gustatifs et cycles courts // Agnès Bochet

40 // PROMENADE EN BAIE DU MONT-SAINT-MICHEL

- ✦ 40 Traversée de la baie
- ✦ 42 Aménagements

44 // ASSEMBLÉE GÉNÉRALE // 24 MARS 2015

- ✦ 44 Un plan d'action pour la relance du paysage // Jean-Pierre Thibault
- ✦ 46 Bureau des paysages, compléments d'information et autres actions // Aude Leday-Jacquet
- ✦ 47 2015, une année particulièrement riche et constructive pour le paysage // Stéphanie Dupuy-Lyon
- ✦ 48 Loi "Avenir de l'agriculture" // Catherine Soula

49 // LES RÉFLEXIONS DE L'APCE

- ✦ 49 La Stratégie du paysage
- ✦ 50 Atelier 1 - Sémantique et diffusion d'une culture du paysage // Atelier préparé par Catherine Farelle
- ✦ 53 Atelier 2 - Recherche pour le paysage et les paysagistes dans le cadre d'une stratégie métier-recherche-enseignement // Atelier préparé par Michel Collin
- ✦ 54 Atelier 3 - Paysage, urbanisme et agriculture // Atelier préparé par Catherine Soula

57 // HOMMAGES

- ✦ 57 Joël Ricorday
- ✦ 58 Jacques Simon

62 // AUTEURS ET DROITS



RENNES, PAYSAGE D'UNE MÉTROPOLE



*Catherine Soula, paysagiste-conseil de l'État de la DRIE Ile-de-France
Présidente de l'APCE en 2014/2015*

Lors du séminaire de l'an dernier à Rome, nous nous étions penchés sur la question du "cohabiter", avec l'idée d'une mixité fonctionnelle qui prenne en compte les différentes facettes du vivre ensemble.

Ce séminaire a été l'occasion de voir comment, à partir d'une volonté forte de solidarité, la ville de Rennes a résolument pris en main le développement de sa ville et comment la pensée et les pratiques urbaines publiques sont depuis l'après-guerre d'une densité plus forte qu'ailleurs.

Celles-ci permettent à Rennes d'intégrer et utiliser les leviers d'action importants que constituent les lois, depuis la loi solidarité et renouvellement urbain (SRU), à la loi d'engagement national pour l'environnement, la loi ALUR, la loi Avenir de l'agriculture et bientôt la loi biodiversité. Ces leviers font aussi partie de nos outils pour infléchir l'évolution des paysages. C'est ce qui légitime le choix de notre séminaire 2015, dont voici les composantes essentielles.

Tout d'abord, bien sûr, les concepts de la ville archipel et des champs urbains, parce qu'ils posent différemment la question de "comment faire la Ville", et constituent un environnement propice aux mutations nécessaires du XXI^e siècle : travailler avec l'histoire, l'identité de chaque noyau urbain/économiser l'espace et l'énergie/mettre en synergie les espaces agricoles et naturels avec la Ville/développer l'agro-écologie/offrir des espaces de nature authentiques, supports de biodiversité.

La naissance de ces concepts, comme la capacité de Rennes à inventer la Ville en lien avec ses habitants, ne date pas d'aujourd'hui. C'est en effet toute une histoire de l'urbanisme rennais depuis l'après-guerre, porté par ces élus, servi par l'AUDIAR, la SEM de Rennes et par l'intervention de nombreux professionnels de l'architecture, l'urbanisme, le paysage et la sociologie, qui a préfiguré la ville-archipel. C'est aussi une vraie culture, avec notamment des savoir-faire dans la planification, les stratégies foncières, la gestion de zones d'aménagements concertés ou ZAC, l'encadrement d'opérations, qui ont permis l'aboutissement de projets urbains complexes. On ne peut pas dire que cette culture urbaine spécifique soit liée à une richesse exceptionnelle. Rennes a eu une dynamique économique assez forte après-guerre comme beaucoup de métropoles régionales françaises, mais aujourd'hui l'économie se stabilise, la croissance est faible, alors que l'innovation urbaine perdure.

Deux éléments décisifs créent le potentiel spécifique et justifient l'exemplarité de Rennes :

1. La volonté forte de solidarité et de mixité sociale

Au sortir de la guerre, les élus de la ville de Rennes, du fait des bombardements et de l'afflux des populations rurales, ont été confrontés à un déficit de logements très important. Ils ont alors développé une politique urbaine très volontariste, avec des objectifs de solidarité et de mixité sociale ambitieux. Cette politique repose avant tout sur une stratégie foncière exceptionnelle : entre 1953 et 1977, la ville a acheté plus de 30 % de la surface communale, soit 1700 ha. Cette assiette foncière a permis à la Ville puis à la métropole de projeter et encadrer de nombreuses opérations ambitieuses. Aussi la plupart des logements créés depuis les années 1950 dans l'agglomération ont été réalisés à l'intérieur de ZUP puis de ZAC.

2. La carte choisie et assumée de l'intercommunalité

Rennes a constitué dès le début des années 1970 un district qui a été une des premières intercommunalités de France à percevoir la taxe professionnelle alors que dans l'établissement public la ville-centre, qui apporte l'essentiel de cette taxe, n'est représentée que par 40 % des élus.

Cette dynamique intercommunale permet d'emblée d'avoir des ambitions fortes et de se doter d'outils efficaces : l'AUDIAR en 1972, la société d'économie mixte S2R maintenant SEM Territoires, les services de la métropole... Ainsi les ambitions fortes de mixité et de solidarité ont pu être appliquées au district. La métropole a pu faire face ensuite aux nouveaux défis du développement durable à partir des années 1990 et de l'implication de la politique urbaine sur les espaces agricoles et naturels dans les années 2000.

Nous verrons que la politique urbaine s'exprime au travers de documents de planification efficaces, le SCOT bien sûr, mais aussi un plan local de l'habitat (PLH) qui engage fortement les communes sur des objectifs précis, quantitatifs et qualitatifs, et enfin le plan local de l'agriculture (PLA) qui contribue au maintien des exploitations agricoles. La cohésion du territoire de la métropole est assurée par des démarches adaptées comme l'Inter-SCOT. Les paysages de Rennes sont ainsi marqués d'une empreinte, la marque de fabrique de la Ville puis du district et de la métropole.

Les paysagistes-conseils de l'État réunis ici ont eu la chance de rencontrer une partie des acteurs de Rennes et de la métropole, des élus, des représentants des services, qui se sont mobilisés avec enthousiasme pour nous recevoir et témoigner de leurs ambitions et de leurs travaux et je les en remercie chaleureusement.

PORTAIT À PLUSIEURS VOIX DE L'AGGLOMÉRATION RENNAISE : POINTS DE VUE SUR LA POLITIQUE URBAINE ET PAYSAGÈRE DE L'AGGLOMÉRATION RENNAISE

LE CONTEXTE DE RENNES MÉTROPOLE



Emmanuel Couet, président de Rennes Métropole

"Passionné" par les questions urbaines, Emmanuel Couet a accueilli avec beaucoup de chaleur les paysagistes-conseils de l'APCE et leur séminaire consacré à la politique pay-

sagère de la métropole rennaise. Cette politique s'appuie sur un socle d'outils et de concepts qui ont permis et permettent encore de contenir la ville dans des limites préservant les milieux agricoles et naturels. Mais, si l'enjeu de l'agglomération est toujours de défendre ce modèle de ville compacte et de conforter les outils qui en donnent les moyens, la construction urbaine contemporaine doit aussi intégrer les demandes sociales telles qu'elles s'expriment. Le paysage y tient une place centrale.

Plus d'un demi-siècle de culture de la maîtrise publique de l'aménagement

L'agglomération rennaise a une très forte culture de la planification, même si aujourd'hui ce sont des formes de programmation plus souples qui sont mises en œuvre. Sur le territoire rennais, les traditions de maîtrise publique de l'aménagement urbain datent de plus d'un demi-siècle. Ainsi, ce qui est fait aujourd'hui s'appuie sur ce socle extrêmement solide et puissant, héritage des anciens élus de la ville et de la métropole. Après-guerre, le maire de Rennes, Henri Fréville a de manière novatrice anticipé la question du foncier. Puis, dans les années 1980, les nouvelles équipes municipales autour d'Edmond Hervé ont pris conscience qu'il fallait "revisiter" le modèle urbain et intégrer les enjeux paysagers aux projets d'aménagement. C'est à partir de ce moment qu'ont été par exemple cartographiés les sites remarquables et les milieux naturels. De ce travail a progressivement émergé le concept de ville-archipel, d'agglomération multipolaire, de "ville-territoire". Ce terme de ville-archipel, extrêmement riche, à la fois réflexion et concept, bénéficie d'un très large consensus territorial. Il est appréhendé et approprié par l'ensemble des élus et des acteurs de la construction et de l'aménagement et, ce qui fait sa force et sa capacité motrice, plus largement encore par la population. Il a inscrit les modes de faire dans le temps long. L'urbanisme et l'aménagement urbain ont besoin de temps long.

Parmi les outils qui ont compté, il y a évidemment les différents schémas directeurs et l'utilisation de l'outil foncier. Les générations qui sont en responsabilité aujourd'hui peuvent ainsi s'appuyer sur cette expérience de politique d'anticipation et de réserves foncières. Elles savent ce qu'elles doivent à leurs prédécesseurs.

La large place laissée aux espaces agricoles entre les communes, entre les bourgs et les villes de l'agglomération rennaise est l'image qui caractérise le territoire que nous devons préserver. De ce point de vue, le concept, le discours et la réalité du terrain se rejoignent. Rennes est une ville sans

banlieue, avec des limites franches et des zones naturelles sans logique de conurbation et d'étalement urbain, pouvant être appréhendée par tous ses usagers, à commencer par ses habitants. Cependant, autant il est nécessaire d'être extrêmement fermes dans la lutte contre l'étalement urbain et sur le choix d'un modèle de ville dense, compacte, autant il faut trouver aussi le bon équilibre vis-à-vis de la demande sociale. Pour les élus, il s'agit d'une ligne de crête : prendre en compte la demande sociale, notamment celle d'une individualisation des logements et de davantage d'intimité, sans pour autant générer de consommation d'espaces agricoles et naturels et remettre en question la qualité de nos paysages.

L'agglomération rennaise, précurseuse

L'agglomération rennaise a anticipé dans de nombreux domaines : les Scot, la trame verte et bleue (TVB), les démarches de qualité environnementale, le Grenelle... Mais ce qui est primordial est que l'opposition ville-campagne a été rapidement dépassée pour raisonner en termes d'imbrications. Le système agricole, les paysages naturels qui ont été préservés en cœur d'agglomération n'ont pas été pensés en termes d'opposition, de segmentation, mais au contraire en termes d'articulation, d'imbrication avec la programmation urbaine, la manière de fabriquer la ville à chaque instant.

L'opération Vilaine Aval révélatrice de ce rapport au paysage, en est l'incarnation. La nature en ville ne peut pas être sacralisée, car la nature n'existe pas. Hormis quelques espaces vierges, les paysages dits naturels ont tous été modifiés par l'homme et il ne faut ni sanctuariser ni figer nos paysages. Au contraire, il faut être capable de les réinterroger, de les bousculer. C'est ce qui est fait dans le projet de Vilaine Aval où il s'agit de valoriser un espace qui était de fait fermé, non partagé avec la population. Ce travail, s'il bouscule l'espace naturel tel qu'il est constitué, n'empêche pas la préservation de l'agriculture urbaine ou le fil de l'eau... Cette opération est révélatrice d'un rapport au paysage naturel qui doit être respectueux mais non timoré.

Autant de préoccupations qui rejoignent les thèmes de réflexion des paysagistes-conseils : l'agilité des programmations ; la planification, expression de modes de faire du passé mais qui a constitué un socle sur lequel les élus de la métropole s'appuient aujourd'hui ; la temporalité des usages ; la frugalité des aménagements qui renvoient aux capacités budgétaires et financières des collectivités ; l'accessibilité de la ville ; la place du citoyen dans la fabrique urbaine ...

S'il y a une permanence dans les modes de fabrication de la ville et du territoire rennais, dans un consensus qui mobilise l'ensemble des acteurs publics et privés, c'est parce qu'à un moment donné il y a eu et il y a encore de la passion, de l'amour et du goût pour la ville, pour ses paysages urbains dans leur diversité et leur richesse. Si la métropole en est là aujourd'hui c'est parce que beaucoup d'élus ont cet amour et ce goût pour la ville. Rien ne fait rien en la matière sans passion.

LE SCOT DU PAYS DE RENNES, TABLE-RONDE



De g. à d. : Dominique Petitgas-Huet, André Crocq, Henri-Noël Ruiz, Christophe Delmar

Animation : Pascal Aubry, PCE DDTM 35

Participants :

✦ **André Crocq**, président du pays de Rennes, maire de Chavagnes, président du Syndicat mixte du Pays de Rennes, vice-président de Rennes Métropole en charge de la planification urbaine et du développement durable,

✦ **Henri-Noël Ruiz**, directeur de l'AUDIAR,

✦ **Dominique Dominique Petitgas-Huet**, cheffe du bureau de la planification urbaine et rurale du MELTR,

✦ **Ronan Desormeaux**, paysagiste,

✦ **Christophe Delmar**, paysagiste-conseil de la ville de Rennes.

ENJEUX DU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT RENNAIS



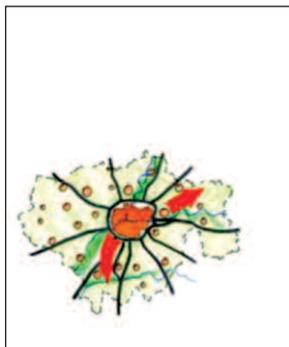
André Crocq, maire de Chavagnes et vice-président de Rennes Métropole

Maire et élu communautaire, André Crocq est passionné par la question des paysages et de l'eau. Cette passion va de pair avec celle de la prise en charge des enjeux du modèle de développement durable qu'il souhaite continuer à mettre en œuvre pour la métropole de Rennes.

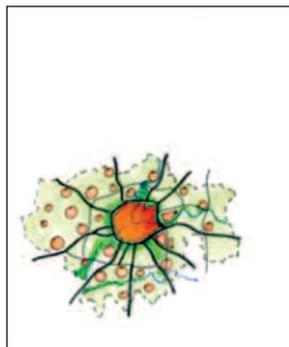
débat. Aussi, quand les équipes sont reconduites sur l'affirmation de ce projet de territoire, c'est une grande satisfaction. La passion qui anime les élus vient du fait que ce modèle de développement peut à la fois être préservé, et continuer à s'épanouir tout en étant de nouveau interrogé.

Le modèle de développement qui a prévalu et s'est développé pendant plus de 40 ans était peu sobre, peu conscient des enjeux et de la question des ressources. La remise en cause de ce modèle au début des années 1980 à Rennes a jusqu'à présent toujours été approuvée par les populations, même s'il va à l'encontre de modes de vie bien installés, comme l'usage de la voiture ou encore l'idée que le foncier est disponible sans limite. Lors des échéances électorales, ces choix sont toujours

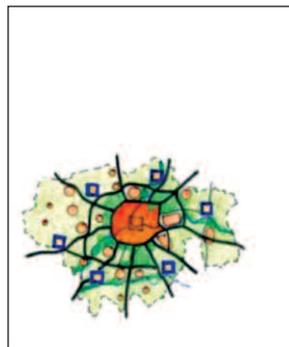
L'étape marquante dans l'histoire de la planification de Rennes a été la décentralisation. Son modèle de développement tient en grande partie au fait que les élus ont saisi les opportunités de la décentralisation pour prendre toutes leurs responsabilités dans le domaine de l'aménagement. Leur action s'est inscrite en réaction avec le modèle classique de la conurbation et du développement à partir de la ville centre. À partir de 1983, les élus ont imaginé un modèle de développement différent qui a conduit au concept et au résultat qu'est la ville-archipel, une ville multiple avec des villes compactes dont la particularité est l'alternance de la ville et de la campagne et son armature écologique et agricole.



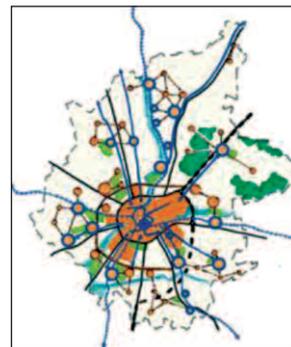
SDAU 1974. Une urbanisation continue le long d'axes lourds de transport en commun, type ville-nouvelle



SD 1983. Le "SD vert des villettes" : un développement équilibré sur l'ensemble des communes dans la ceinture verte.



SD 1994. L'alternance et l'équilibre entre le ville et la campagne, une structuration autour de pôles d'appui.



SCoT 2007. Un changement d'échelle et d'outils : la ville-archipel en réseau.

SCOT DU PAYS DE RENNES

- ⊕ 5 EPCI
- ⊕ 475 000 habitants
- ⊕ 69 % du poids démographique de l'aire urbaine
- ⊕ Par rapport aux aires urbaines françaises : 2^e sur le solde migratoire, 5^e en taille géographique mais 1^{er} en nombre.

Le Scot de 2015

L'enjeu pour Rennes est de continuer de se développer. Il ne s'agit pas de s'enfermer dans un modèle où il ne faudrait toucher à rien, car la ville est attractive et veut encore accueillir et offrir aux acteurs du territoire l'ensemble des ressources et des services dont ils ont besoin. Rennes est une métropole régionale et une ville qui souhaite rayonner et assumer ses responsabilités.

L'espace du Scot est celui du Pays de Rennes qui regroupe 76 communes dans une aire urbaine qui en compte plus de 190. Il est dommage que le Scot ne soit pas à l'échelle de l'aire urbaine, espace qui correspond davantage au quotidien de chacun. Le Scot a été mis en révision il y a trois ans et vient d'être approuvé. Il s'agit d'une actualisation, une version qui renforce et complète les dispositifs de celui de 2007. La notion de droits et devoirs, notamment au travers de l'armature urbaine, s'impose désormais à l'ensemble des communes du territoire, ce qui n'était pas le cas avec le Scot de 2007. Aussi, ce Scot est tout sauf un Scot incantatoire. C'est un Scot exigeant - il n'a d'ailleurs pas été voté à l'unanimité, les questions autour des espaces commerciaux, de la sobriété foncière, terme que l'on préfère à celui de densité, y ont été particulièrement débattues.

Le scénario de développement de la métropole s'appuie sur les travaux de l'INSEE et ceux des agences d'urbanisme qui projettent à l'échelle de l'aire urbaine une augmentation de la population de 8600 habitants par an dans les dix prochaines années. Les élus ont choisi d'accompagner cette tendance démographique et d'accueillir dans le territoire du Scot 70% de cette croissance prévue de l'aire urbaine. Ce choix implique une augmentation de 6000 nouveaux habitants et la construction de 5000 logements par an.

Principaux enjeux⊕ **La question de la mobilité.**

Elle se heurte sans doute aux limites du modèle de ville-archipel, mais le Scot apporte des réponses importantes, notamment par le développement de pôles d'échanges autour desquels l'exigence est encore très forte en termes de sobriété foncière : 60 logements/ha dans les pôles d'échange du cœur de métropole; 45 logements/ha dans ceux de l'armature urbaine.

⊕ **La mise en place de l'armature urbaine.**

Déjà présente dans le Scot de 2007, elle affiche désormais fermement la notion de "droits et de devoirs" par rapport aux questions de sobriété foncière. Ces droits et devoirs sont désormais attachés au statut des communes au sein de cette armature urbaine : plus un territoire possède d'atouts, plus il lui est demandé d'être vertueux... Même si tout le monde doit être vertueux.



La ville-archipel aujourd'hui : la "ville multiple", des villes compactes, une armature écologique et agricole.

Une alternance ville/campagne

⊕ **Une organisation autour de sites stratégiques de développement et d'aménagement.**

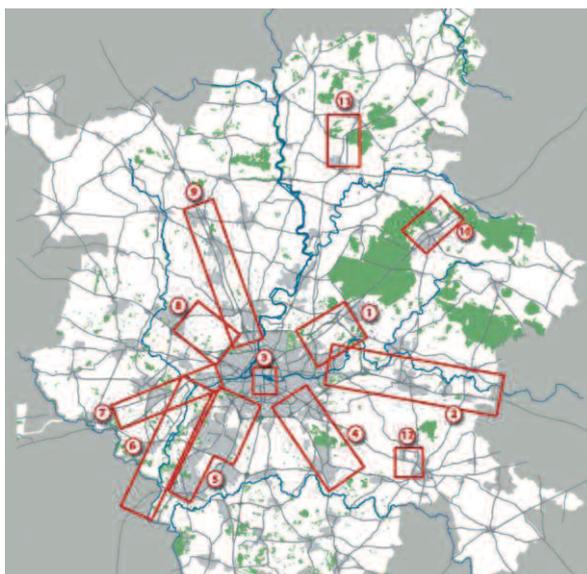
Douze sites stratégiques ont été identifiés. Ces sites ont évolué depuis 2007. Certains sont achevés, d'autres comme celui de la Vallée de Vilaine Aval ont émergé.

⊕ **Les zones d'aménagement et la maîtrise foncière.**

Un des éléments déterminants, qui n'est pas propre au Scot mais essentiel pour le développement d'un territoire, c'est évidemment la maîtrise foncière et donc l'anticipation. Le développement ne peut être ni prévu ni maîtrisé si le foncier n'est lui-même pas maîtrisé. Dans le territoire de la métropole, l'outil de portage foncier existant (programme d'action foncière) que complète celui de la région (Établissement public foncier de Bretagne) est essentiel.

⊕ **Commerce.**

La question de sa localisation a été largement débattue. Si pendant quarante ans le commerce s'est développé essentiellement le long des axes de déplacement et selon un principe de captation de flux qui a fait s'écrouler l'offre dans les centralités, un virage important a été pris dans le Scot de 2015. Il a été établi des systèmes de développement limités dans les secteurs de captation de flux et décidé de ne pas encadrer le commerce dans les centralités. Il s'agit donc d'accompagner des projets dans les centralités et de freiner, réguler le développement le long des axes routiers. Un enjeu important est aussi celui du renouvellement des équipements commerciaux construits dans les années 1970-80. Ils ne sont ni vertueux d'un point de vue énergétique ni, avec leurs parkings géants, en termes de consommation d'espace et de gestion de l'eau. Le nouveau Scot entend favoriser et accompagner tous les projets, voire dans certains cas les refuser si un niveau suffisant de performance n'est pas atteint.



Douze sites stratégiques de développement et d'aménagement : 1/ Le projet Via Silva - 2/ L'axe Paris-Rennes - 3/ Le projet EuroRennes - 4/ Portes du Bois de Soevres - 5/ Ker Lann-La Janais - 6/ Vallée de la Vilaine aval - 7/ Porte de Lorient - 8/ Porte de Brest - 9/ Route de Saint-Malo - 10/ Porte des Forêts - 11/ Ecoparc de Haute Bretagne - 12/ Coteaux de l'Yaigne.

LA VILLE-ARCHIPEL, UN MODÈLE EN QUESTION ?



Henri-Noël Ruiz, directeur de l'AUDIAR (Agence d'urbanisme et de développement intercommunal de l'agglomération rennaise)

Le modèle de la ville-archipel, unique en son genre en France, peut faire l'objet de critiques, même de la part de ses défenseurs. Mais selon Henri-Noël Ruiz, les principes d'action énoncés par le Scot pour conserver un modèle de ville dense et préserver les espaces agricoles et naturels de la métropole rennaise répondent en grande partie aux enjeux de développement et de rayonnement de la capitale régionale.

La ville-archipel, la ville-territoire, un modèle critiquable ?

Le modèle de la ville-archipel est une des réponses que le Scot met en avant pour traiter les enjeux du territoire rennais, grâce notamment à l'armature urbaine hiérarchisée qui fixe bien les droits et devoirs des territoires. Mais trois grands types de critiques peuvent aussi être faites à ce modèle qu'il est normal d'interroger, même si ces vertus ne sont plus à démontrer.

La première critique concerne la maîtrise de la consommation foncière. En l'appliquant à un territoire donné, en l'occurrence ici le Pays de Rennes, cette maîtrise n'a-t-elle pas pour conséquence de générer à l'extérieur de ce territoire un étalement urbain plus important, diminuant ainsi radicalement l'intérêt du modèle ?

Quels que soient les territoires et les modèles de développement appliqués (le modèle de la ville-archipel étant quasi-unique en France) tous ont connu une croissance à la fois géographique et démographique de leur aire urbaine et de leurs couronnes périphériques. Le territoire rennais n'est pas plus particulièrement exemplaire en la matière, même s'il l'est beaucoup plus depuis 2008. Le modèle de la ville-archipel ne résout sans doute pas tous les problèmes mais c'est le couplage de ce modèle avec une politique de l'habitat très volontariste qui certainement permet d'éviter, de limiter l'étalement péri-urbain lointain.

La deuxième critique faite au modèle est qu'il viserait, avec ses espaces verts et agricoles environnant la ville-centre, à installer un cordon sanitaire autour d'elle, y cantonnant ainsi les populations modestes, voire pauvres, tout en préservant les communes moyennes périphériques habitées majoritairement par des ménages aisés. Ce modèle serait donc incompatible avec le développement durable, le souci de diversité sociale, et la volonté affichée de loger dans le territoire tous les ménages quels que soient leurs revenus. Cette critique est assez injuste puisque toutes les villes de la métropole sont entourées d'espaces agro-naturels et que les plans locaux de l'habitat

rennais (PLH) qui se sont succédés et qui sont des exemples à l'échelle nationale ont contribué fortement à la diffusion de l'habitat social dans toutes les communes de Rennes Métropole et maintenant sur tous les EPCI qui font partie du PLH.

La troisième critique interroge la compatibilité du modèle de ville-archipel avec la position de métropole de Rennes, capitale régionale qui concentre tous les flux. La préservation des corridors naturels de biodiversité est-elle compatible avec les grandes fonctions métropolitaines ? La réponse est que le Scot met tout en œuvre pour préserver le fonctionnement écologique des espaces agro-naturels et la déclinaison de la trame verte et bleue va jusqu'à la prise en compte dans la ville même, dans l'espace urbanisé, de la trame écologique urbaine.

Un modèle soumis à de très fortes pressions démographiques

Ce modèle, malgré ses vertus, est soumis à de très fortes pressions. L'évolution de la tache urbaine depuis les années 1950 jusqu'en 2006 montre une très forte extension des espaces urbanisés. Malgré cette croissance liée à l'augmentation de la population (l'aire urbaine de Rennes a gagné ainsi 200 000 habitants depuis 1990, passant de 500 000 à 700 000 habitants), le Scot de 2015 tient à renforcer, améliorer le modèle pour éviter sa dérive en termes de consommation d'espaces agro-naturels, de dégradation des conditions de vie des habitants et des paysages, avec pour finir une baisse de l'attraction du territoire. Éviter la tache d'huile des métropoles, les doigts de gants autour des grands axes de circulation et leurs conséquences désastreuses sur l'environnement : c'est bien là la préoccupation du Scot, élaboré par les élus du pays de Rennes.

LES PRINCIPAUX ENJEUX DU SCOT DE 2015

- ✦ Satisfaire aux besoins d'une population en très grande croissance démographique. Cette croissance projetée est la même que celle connue jusqu'à présent. Elle est liée au développement économique et non pas touristique de Rennes qui n'est pas une ville du littoral mais une capitale régionale et une métropole.
- ✦ Limiter la consommation foncière et l'étalement périurbain. L'agriculture et l'industrie agro-alimentaire sont des piliers de l'économie du territoire. L'Ille-et-Vilaine est le premier département producteur laitier et le foncier a une très grande valeur agricole.
- ✦ Encourager la diversité, la mixité sociale en limitant les phénomènes de concentrations socio-spatiales, notamment dans les villes-centres.
- ✦ Anticiper la transition énergétique et climatique en favorisant des systèmes de mobilité de l'habitat économe et, ce que le Scot aborde peu, garder la capacité des territoires de produire des énergies renouvelables dans un cadre réglementaire.

Le Scot de 2015 : les grands principes

⊕ Préserver les espaces agro-naturels.

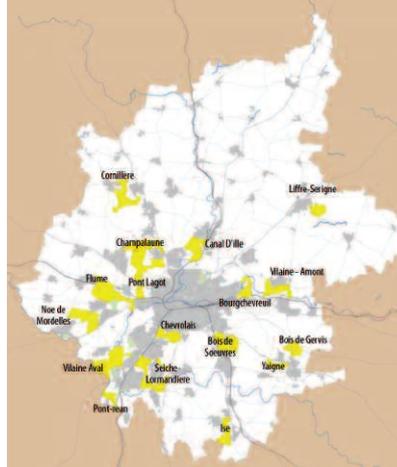
La volonté est de maintenir et de renforcer la capacité d'accueil des populations nouvelles par la construction de 5 000 logements par an tout en diminuant les potentiels urbanisables. Ainsi, dans le Scot de 1994, l'extension urbaine envisagée était de l'ordre de 13% des surfaces existantes. Dans celui de 2007, cette extension était de l'ordre de 5%, aujourd'hui, en 2015, l'extension prévue est de moins de 4%. L'effort pour combiner ces deux enjeux paradoxaux est très important. Il s'agit de mettre en œuvre de grands principes de protection des espaces agro-naturels (carte du Scot mis à jour) en confortant durablement la place de l'agriculture en donnant une visibilité aux exploitants agricoles sur leur foncier et en garantissant que leurs "champs urbains" ne seront pas urbanisés à moyen et long termes.

⊕ Préserver l'armature écologique.

Il s'agit de préserver l'armature écologique du Pays de Rennes, sa trame verte et bleue. Des milieux naturels d'intérêt écologique pour la faune ou la flore sur lesquels aucune construction n'est autorisée sont identifiés. Le Scot permet aussi de conforter les fonds de vallée et les grandes liaisons naturelles grâce à la protection des zones humides et des cours d'eau dans le respect du SAGE. Si un aménagement met en cause des zones humides, des mesures de compensation sont prévues. La préservation de l'armature écologique passe aussi par celle des massifs et des principaux boisements.

⊕ Améliorer les fonctionnalités écologiques dans les secteurs qui assurent un rôle de connexion entre les grands milieux naturels.

L'exercice est difficile sur un territoire lardé de grands axes routiers et de voies ferrées créant des coupures, le plus souvent infranchissables. Ces secteurs de connexion ont été identifiés, il s'agit maintenant de les reconquérir, par exemple



en reconstituant ponctuellement le bocage, en préservant les continuités des

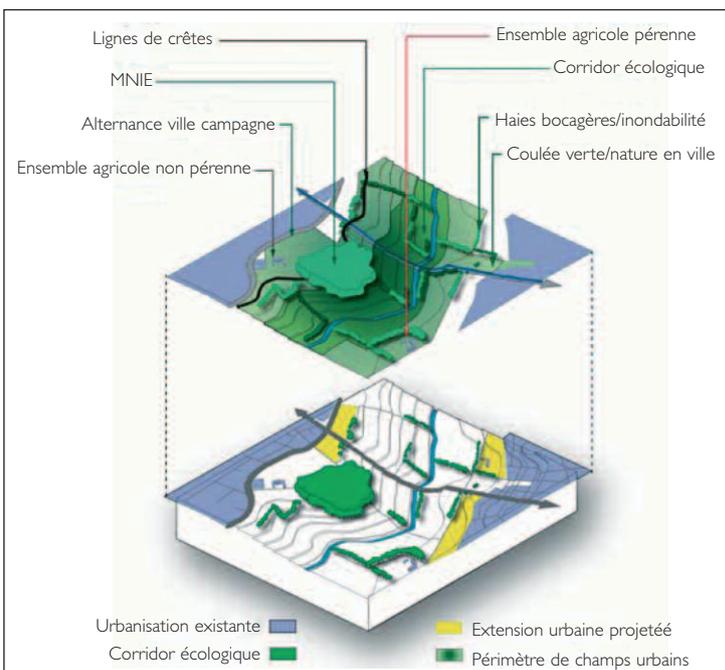
cours d'eau (en cas d'aménagement d'un ouvrage hydrologique, la continuité écologique doit être rétablie). Il s'agit aussi de restaurer la perméabilité écologique des zones urbanisées et des infrastructures. En amont des projets des zones à urbaniser, les zones humides, les boisements, les éléments bocagers sont pris en compte comme la trame écologique urbaine dans la ville déjà constituée.

La mise en œuvre de la TVB sur le territoire se traduit concrètement par plusieurs éléments : un encadrement très net de l'urbanisation qui n'est pas autorisée n'importe où ; la mise en place de "potentiels d'urbanisation" ; l'intégration de limites paysagères à respecter ; et l'instauration d'espaces de respiration entre les communes, corridors à respecter pour éviter les conurbations.

⊕ La gestion durable des paysages des routes et des entrées de ville.

Il y a un véritable enjeu dans la valorisation de ces paysages. Comme dans toutes les grandes agglomérations, certains axes – la route du meuble, la route de Lorient par exemple – nécessitent un fort investissement. Pour cela, le Scot met en avant trois grandes idées : l'ouverture du paysage sur les éléments remarquables pour préserver la visibilité aux entrants, sortants, habitants et acteurs du territoire ; la protection des vues en bordure des forêts ; et, pour les grands axes, l'aménagement paysager continu et cohérent.

Ces principes – espaces interdits d'urbanisation, champs urbains et armature écologique, fin du mitage entre les hameaux – construisent ensemble la ville compacte.



Construction des champs urbains (réalisation AUDIAR-Hervé Ollivier-2007).

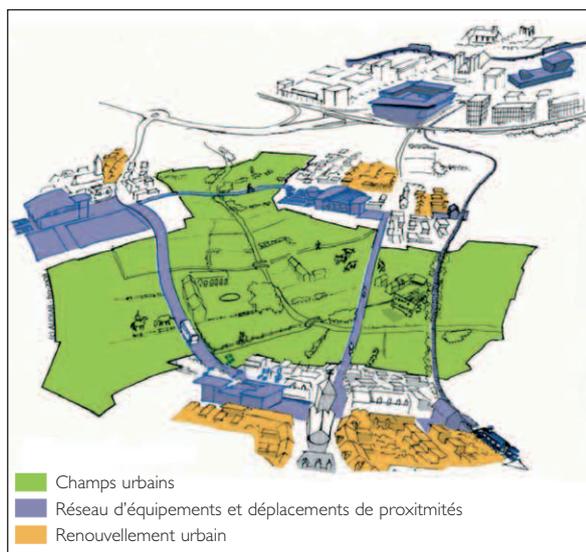
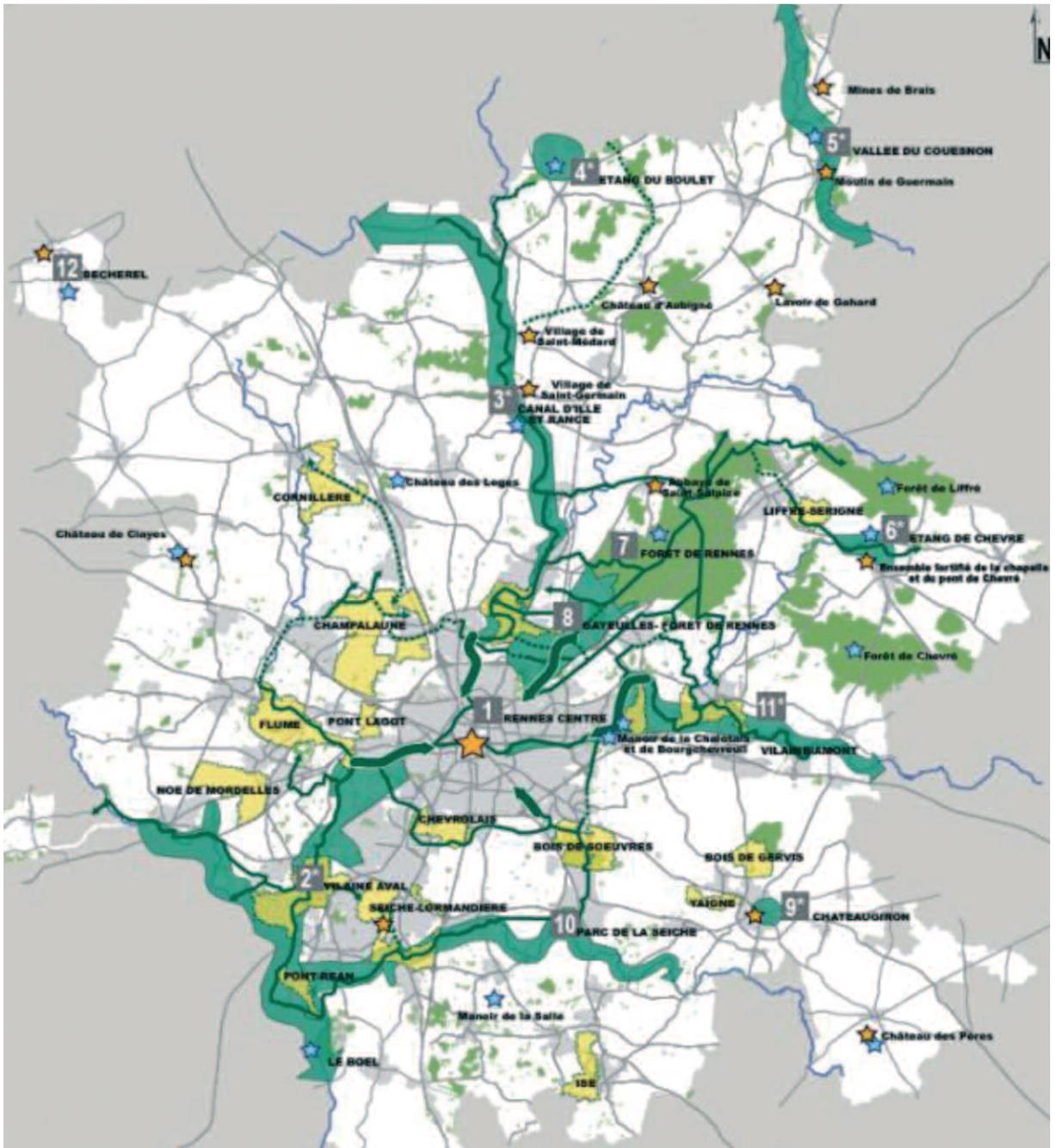


Illustration de quelques principes de la ville des proximités sur le territoire de l'agglomération (réalisation AUDIAR-Hervé Ollivier-2008).



Une offre partagée de loisirs verts, touristique et patrimoniale.

- Les principaux sites naturels et touristiques du Pays de Rennes à conforter
- 1 Les sites de loisirs touristiques majeurs
- 2 Les projets de développement touristique
- Les principaux sites naturels
- Les principaux sites urbains et architecturaux patrimoniaux
- Des champs urbains à protéger au sein de chaque réseau de communes

RENNES, PAYSAGES D'UNE MÉTROPOLE



Ronan Desormeaux, paysagiste.

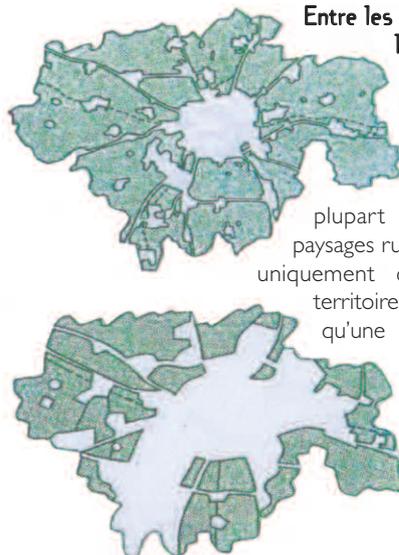
L'appréhension des paysages dans les documents d'urbanisme et dans les aménagements du territoire rennais s'est faite progressivement, au cours d'une cinquantaine d'années. C'est cette histoire que raconte Ronan Desormeaux qui, en tant que paysagiste, a travaillé sur le SDAU de 1983 et le Scot de 2006.

La tabula rasa des années 1960

Au début des années 1960, Rennes s'inscrit encore dans un territoire à dominante rurale. En moins d'une décennie, de nouveaux quartiers de 20000 habitants, comme ceux de Villejean ou du Blosne, sortent de terre, le faisant basculer dans un territoire à dominante urbaine. Au moment de leur construction, ces ZUP sont encore environnées d'un riche paysage bocager qui va être détruit à 70%. Ainsi, dans le quartier du Blosne, la destruction du bocage s'est aussi accompagnée de l'enfouissement de la rivière au détriment de la compréhension du paysage.

Parallèlement, quelques démarches sensiblement différentes ont été engagées dans des bourgs autour de Rennes qui, dans les années 1950, comptaient entre 500 et 1000 habitants. C'est le cas par exemple du Rheu où Gaston Bardet, urbaniste belge très connu pour ses théories, a conduit la construction urbaine tout au long des années 1960. Au contraire de la table rase, il a pris en compte le paysage, construit la ville en fonction des éléments du bocage, des échelles sociales et spatiales. Au Rheu, la ville a été édifée en proximité avec le terrain et ses identités. Le travail de dialogue qu'a mené Gaston Bardet au Rheu s'est ensuite exporté dans de nombreuses communes.

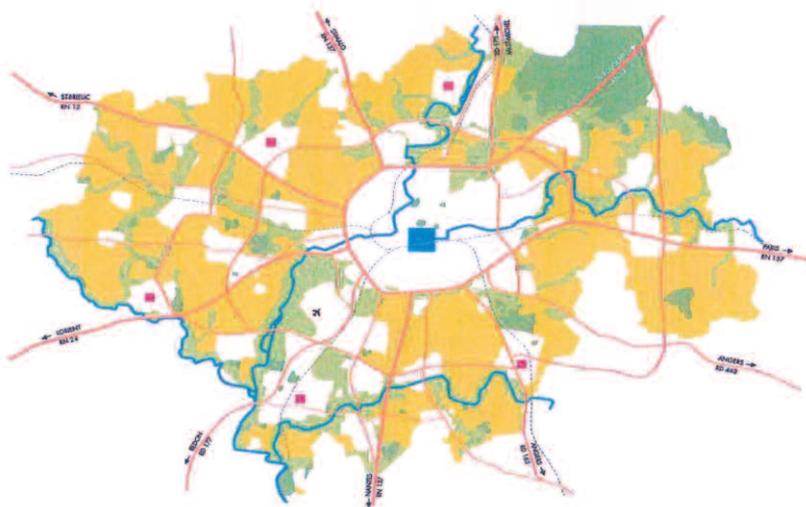
Entre les SDAU de 1974 et de 1983 : l'évolution des schémas directeurs



Le schéma directeur de 1974, comme tous ceux de l'époque, planifient avec vigueur, à très long terme en balayant la plupart du temps les identités. Les paysages ruraux et naturels sont considérés uniquement comme des "vides" et des territoires de conquête et le paysage n'est qu'une feuille blanche, sans relief. Les élus, qui ne se reconnaissent pas dans ce modèle, qui ne veulent ni de banlieues qui s'étendent ni perdre leur identité, rejettent le schéma de 1974 et exigent un autre modèle.

Deux vues schématiques extraites du SDAU de 1974 :
Schéma du haut : L'espace rural existant en 1974
Schéma du bas : L'espace rural projectuel de 2010

Le nouveau schéma voté en 1983 s'inscrit ainsi en opposition avec celui de 1974. Il promeut un urbanisme polycentrique par lequel chaque localité doit pouvoir se développer "dans son écrin paysager", formule abondamment utilisée à l'époque. Il s'agit de tenir compte des qualités paysagères de chaque ville, bourg ou village selon un vocabulaire de "ceinture verte" qui tend à opposer la ville à la campagne. Dans un rapport un peu tendu, la ville est d'un côté, la campagne de l'autre : des ceintures vertes sont dessinées autour de Rennes et autour de chaque commune.



Le SDAU de 1983 : Valoriser les contrastes ville-campagne. Le projet d'agglomération souhaite améliorer la qualité de la ville en l'ouvrant sur la nature. Source : AUDIAR, avril 1983



Le SDAU "vert" de 1983. Source : AUDIAR

Pour la première fois dans le schéma de 1983, les milieux naturels, les vallées avec leurs continuités sont représentés. C'est le départ d'une structuration du territoire globalisante prenant la réalité des terrains en compte. Jusque-là les représentations du territoire et de ses paysages étaient "en 2D". LE SDAU de 1983, grâce à la réalisation d'une maquette en 3D, a donné des représentations plus sensibles par lesquelles les élus ont pu prendre conscience du paysage, de quoi il était constitué, de ses formes, ses volumes, ses reliefs, ses fonctionnements..., tous ces états qui ne pouvaient s'exprimer en plan. Cette étape a été essentielle pour la mise en œuvre d'un aménagement raisonné.

À côté du SDAU officiel, un "SDAU vert" déclinait des thèmes de réflexion comme le bocage et sa préservation, la recomposition du schéma routier autour de Rennes, l'ordonnement du territoire. Pendant dix ans, il y a eu de nombreuses expériences et opérations qui ont permis de faire des expérimentations, de se "colleter" au paysage, de faire l'apprentissage de méthodes et évaluer leurs résultats. Le paysage a été le lieu d'un débat qui a permis d'avancer jusqu'en 1994 où un nouveau SDAU a été voté.

En vingt ans, la manière de penser le territoire a été en quelques sorte inversée : les vides, espaces ruraux et espaces naturels, sont devenus des espaces structurants pour la ville ; le SDAU, qui prenait appui sur un plan de paysage contraignait la ville dans son territoire, obligeait à être économe en espace, à fabriquer de la densité et des "villetes" avec tous les équipements nécessaires.

Le SCOT de 2007, de l'agglomération au pays

La trame verte et bleue s'organise et se fonde autour du réseau hydrographique, du bocage et des boisements présents dans l'agglomération. Contrairement aux SDAU précédents, le territoire est appréhendé comme un système d'imbrication d'espaces ruraux et urbains. Les paysages ruraux, les trames naturelles, l'eau, les fonctions écologiques rentrent à l'intérieur de la ville, et l'urbain peut "en sortir" pour profiter des territoires. Le fait de raisonner à partir de cette infrastructure durable et la manière de se servir de cette infrastructure naturelle permet aussi beaucoup de flexibilité. En 1983, les schémas étaient figés dans une opposition difficilement dépassable entre la ville et la campagne. Au travers du Scot de 2006 et de la TVB, l'espace est désormais considéré dans ses dimensions d'imbrication, de flexibilité qui permettent d'envisager ses évolutions, notamment urbaines, de manière cohérente, compatible, respectueuse, et en toute connaissance des terrains.



Exemple de "champs urbains" : secteur "Seiche-Lormandière" © Marc Rapillard

GÉOMORPHOLOGIE DU BASSIN RENNAIS



Christophe Delmar, paysagiste-conseil de la ville de Rennes

Christophe Delmar présente l'Étude de géomorphologie de la ville de Rennes qu'il a réalisée avec l'architecte Vincen-Cornu pour le compte de la ville. En revenant sur les

bases de la connaissance de la géographie du territoire de Rennes et de son agglomération, il s'agit pour la ville, de manière symbolique au travers d'un récit urbain, et de manière concrète au travers des futurs aménagements, de reprendre contact avec les éléments fondateurs du paysage que sont notamment les rivières, leurs vallées et la confluence de l'Ille et de la Vilaine.

Hydrographie, réseau routier, entités de paysages (vallées, coteaux, plateaux, crêtes et buttes...), continuités agricoles, sites d'implantation des villes et des villages, retour sur l'histoire de l'urbanisation et sur les représentations du territoire... l'analyse cartographique et historique de *L'Étude géomorphologique de la ville de Rennes* met en évidence le socle physique et imaginaire sur lequel la ville de Rennes s'est jusqu'à présent construite, tout en interrogeant sa place dans les futurs projets d'aménagement. Ces outils cartographiques sont aujourd'hui systématiquement utilisés par les services de la ville dans le cadre des opérations d'urbanisme.



Implantation urbaine actuelle (extrait de *L'Étude géomorphologique de la ville de Rennes*).

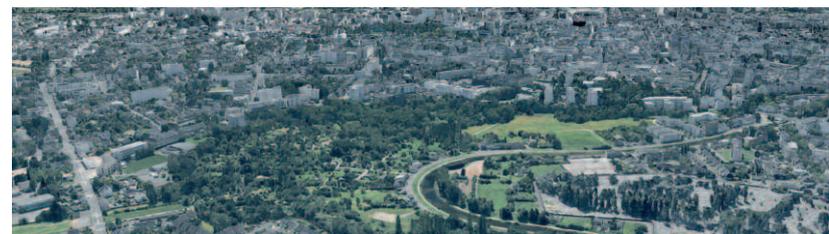
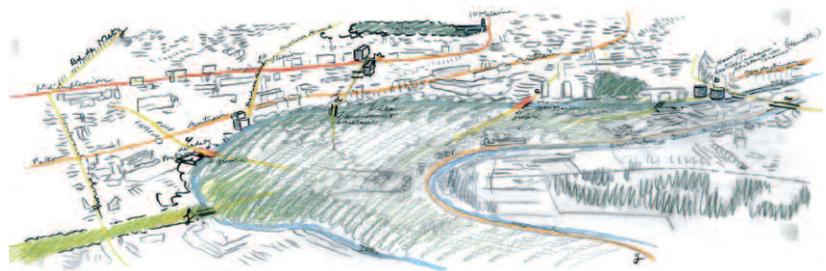
- Limite Rennes Métropole
- Cours d'eau
- Villes et villages "confluents"
- Villes et villages "sources"
- Villes et villages "rebords de coteaux"
- Villes et villages "de plateaux"
- Villes et villages "fond de vallée"



Carte des hauteurs naturelles et artificielles des Prairies Saint-Martin (extrait de *L'Étude géomorphologique de la ville de Rennes*)

Ces connaissances mises à jour permettent de proposer des pistes de réflexion à petite et grande échelle pour l'évolution urbaine et paysagère de la capitale régionale de Bretagne : repérer des grands lieux de fondation de la ville, faire de la confluence entre Ille et Vilaine un site stratégique, travailler autour des coupures infligées par le réseau routier ou hydrographique, redonner de la vigueur aux promenades urbaines pour reconfigurer le centre-ville, mettre en relation les grands parcs avec les vallées de la Vilaine et du Blou, retrouver des points de vue perdus ...

L'idée est d'une manière plus générale de remettre en synergie et de réarticuler les grands projets, très nombreux (ZAC et opérations prestigieuses) qui vont transformer la ville avec le territoire et le socle géomorphologique.



Autour des Prairies Saint-Martin (extrait de *L'Étude géomorphologique de la ville de Rennes*).

LE RÉCIT URBAIN DE RENNES



Jean-Yves Chapuis, consultant en stratégie urbaine, ancien vice-président de Rennes Métropole

Urbaniste, Jean-Yves Chapuis est aussi juriste et sociologue. Il travaille depuis 1979 dans le domaine de l'urbanisme opérationnel sur une multitude d'ensembles urbains (Bordeaux, Besançon Lyon, Royan, Strasbourg, Lens/Liévin...).

Élu en 1983 à Rennes, il s'occupe de l'aménagement des quartiers, puis de 1989 à 2001 il est délégué à l'urbanisme et à l'aménagement. Entre 2001 et 2014, il est élu vice-président de l'agglomération rennaise chargé des formes urbaines et vice-président de l'Agence d'urbanisme et de développement intercommunal de l'agglomération rennaise (AUDIAR). Sous son impulsion, a été développé un urbanisme opérationnel exigeant. Il a été aussi directeur de l'ENSA de Bretagne, a enseigné à l'Institut français d'urbanisme (IFU) et à l'École nationale supérieure d'architecture (l'ENSA) du Val de Seine.

La volonté politique, l'imagination, l'écoute des concepteurs et des populations, tels pourraient être les ingrédients de la recette de construction d'une ville "durable, désirable" dans laquelle chacun puisse trouver sa place et se sente bien. Dans une intervention pleine d'énergie positive, Jean-Yves Chapuis fait la démonstration que toute construction urbaine de qualité doit s'accompagner d'un "récit urbain" non sacrificiel et appropriable par tous.

Le pouvoir de la volonté politique

La démarche d'urbanisme de Rennes est née d'une volonté politique très forte, "un vrai leadership". Dans les années 1950, Georges Lombard à Brest et Henri Fréville à Rennes, tous deux maires centristes dont la fibre sociale était très forte, ont construit des quartiers d'habitat social couplés avec des équipements. Ils ont fait très attention à "créer de la ville". À Rennes, Henri Fréville, entre 1953 et 1977, s'est de plus donné les moyens de son action en créant une réserve foncière qui, à la fin de son mandat, correspondait à 1 600 ha sur les 5 000 ha de la surface de la ville. Edmond Hervé, son successeur, développera cette action foncière au tour de 1 000 ha.

Plus tard, le Plan local de l'habitat (PLH), qui a été territorialisé commune par commune, a obligé les collectivités à s'engager sur un certain nombre d'opérations. Mais pour mettre en place la solidarité nécessaire à ce projet, Edmond Hervé a fait voter le principe d'une fiscalité mixte, d'un impôt prélevé au niveau de la commune mais versé à l'agglomération. La plupart des maires y étaient pourtant opposés, car cette nouvelle fiscalité les obligeait à s'engager sur la politique non pas voulue par leur seul conseil municipal mais par la majorité des élus de l'agglomération. Il en a été de même de la direction de

l'aménagement, créée aussi par Edmond Hervé. Les maires y ont été également opposés. Ils ne voulaient pas d'un directeur de l'aménagement s'occupant à la fois du logement et de l'aménagement et, qui leur faisait perdre une partie de leur pouvoir.

La construction d'un récit appropriable par tous

Il faut se défaire de l'illusion que les gens veulent automatiquement "vivre ensemble" et faire attention aux mots, aux expressions que l'on emploie pour parler de la ville. "Mixité spatiale", "ville compacte", "ville constituée", "ville frugale", "ville sobre" sont soit incompréhensibles, soit ressenties comme "sacrificielles". En conséquence, elles peuvent devenir contre-productif ou de simples coquilles vides face à la demande sociale. Il faut permettre à chacun de choisir son lieu d'habitation en fonction de ses désirs et de ses contraintes. Or il n'y a que 30 à 35% des personnes qui peuvent le faire.

Il est donc très important de construire un "récit" qui s'appuie sur la réalité des modes de vie plutôt que de "plaquer" des modèles. Pour illustrer ce que peut apporter la construction d'un récit urbain, Via Silva est un bon exemple. Sur le territoire de Cesson-Sévigné, qui avant le démarrage de l'opération comptait 18 000 habitants, cette "écocité" doit à terme en accueillir 40 000 nouveaux ! Le maire de l'époque n'était pas vraiment porteur. Les habitants de la commune voulaient "garder le Cesson d'autrefois". Pour faire accepter le projet, il a fallu expliquer ce que pouvait réellement recouvrir l'idée d'un "Cesson d'autrefois", Quelle époque ? Il fallait faire un travail historique, montrer que la commune avait sans cesse évolué, expliquer pourquoi il fallait accueillir, car de cet accueil de nouvelles populations dépendait aussi la conservation du dynamisme de la ville, de la métropole, de ses emplois, de son degré d'équipements et de services...

Le débat autour de la ville-archipel s'articule ainsi entre des désirs contradictoires : pouvoir rester dans sa ville – dans l'ouest de la France, à Nantes, à Rennes, les gens veulent rester –, accueillir de nouvelles populations et, dans le même temps, conserver une ville à "visage humain" mais bénéficiant de tous les services de la métropole. Ce sont ces valeurs qui font l'image du territoire rennais et la qualité de la vie des populations. Dans ce sens, le concept de la ville-archipel est astucieux. Il permet de conserver les identités communales, même si ces notions d'identités sont discutables puisque davantage portées par les élus que par leurs citoyens dont les modes de vie s'inscrivent largement hors des limites communales. C'est pourquoi, face à cette volonté de conserver des identités communales, il est important de créer une identité métropolitaine. On n'habite pas un Scot, un PLUI. On habite un quartier, une rue...

Lors de la réalisation du premier Scot, celui de 2007, l'agglomération avait réalisé une grande exposition, vue par 12 000 personnes en 15 jours et dans laquelle, moyen infaillible pour donner envie aux gens de venir, une maquette en chocolat tenait la vedette. Mais il y avait aussi un plan au sol qui couvrait l'ensemble du territoire du Scot autour duquel les gens pouvaient discuter, s'approprier les espaces et les projets. Des artistes intervenaient pour faire ressortir les différents thèmes, des médiateurs étaient présents pour expliquer... Le tout sans discours affichés des cadres de l'État et des collectivités locales, des élus. Cette mise en scène a participé à la construction d'un récit urbain et montré, par l'intérêt que les gens ont porté au projet, combien ils sont en demande de visions qui donnent un sens pour le futur. "La gourmandise du futur" comme le dit Vincent Guillaudoux, sociologue.

Se projeter dans l'avenir, faire que la ville bouge et s'adapte

En ville, la voiture ne va pas disparaître, Elle va changer dans son objet et son usage, les transports en commun ne pouvant pas prendre en charge tous les déplacements. À Lyon par exemple, 80 % du budget des transports publics jusqu'en 2020 vont être employés pour améliorer l'existant. D'une manière générale, les modes doux vont se développer, parce qu'il s'agit aussi de la question de la santé de populations de plus en plus sédentaires. Tous ces thèmes intéressent les citoyens, il faut donc en parler, discuter. Dans un autre registre, c'est ce qui a été fait avec les agriculteurs de la métropole avec lesquels nous avons discuté de leurs modes d'exploitation, de la manière dont l'agriculture intensive pouvait être mieux maîtrisée...

La corrélation entre le développement des transports en commun et l'étalement urbain est une de ces problématiques. Sa résolution nécessiterait d'étendre l'aire du Scot du Pays de Rennes à celle de l'aire urbaine. Celle de la densité en est une autre. Il faut développer la notion de ville multiple. Il ne s'agit pas de faire des formes urbaines identiques. Il faut les inventer en fonction de la demande sociale. Les lots libres doivent être réduits autour de 300m². Mais il ne s'agit pas d'empêcher de construire des maisons. Comme les deux tiers des ménages en France sont formés d'une ou deux personnes, le logement intermédiaire et le petit collectif ont toute leur place.

Vivre heureux dans la ville

L'homme veut vivre heureux, profiter d'un temps libre de plus en plus important. Dans le même temps, il a conscience qu'il vit dans un monde fini et que ses occupations doivent davantage s'inscrire à partir du socle que représente la nature. Ces exigences contradictoires créent beaucoup d'angoisse. Nous devons répondre dans la mesure du possible à ces exigences tout en les inscrivant dans une démarche, un récit positif et joyeux, qui donne envie.

LE SCOT, ÉVOLUTIONS D'UN OUTIL



Dominique Petigas-Huet, cheffe du bureau de la planification urbaine et rurale du MELT.

Dominique Petigas-Huet fait le point sur le Scot et les évolutions que lui ont apportées les lois SRU, Grenelle 2 et ALUR. Quels en ont été et en sont aujourd'hui les principaux attendus, dans quel cadre institutionnel s'inscrit-il aujourd'hui ?

Le Scot est né de l'évolution, voulue par la loi SRU, des anciens documents de planification. Ainsi le SDAU s'est transformé en Scot, le Scot en PLU... Derrière ces évolutions profondes, l'idée était de construire des documents de planification qui permettent de mettre en place un projet de territoire, de lâcher prise sur la procédure en permettant l'élaboration de documents plus simples mais aussi plus exigeants dans leurs contenus en particulier au regard des exigences environnementales.

2000, loi SRU : naissance du Scot

Dans la loi SRU, le Scot est le document de planification stratégique ayant vocation à se généraliser sur l'ensemble du territoire. Il devait être le garant du développement, puisqu'en l'absence de Scot, il était par principe – et est toujours – interdit de faire des extensions urbaines, sauf dérogation. Le rôle attendu du Scot était donc éminemment stratégique, notamment dans les territoires les plus soumis à la pression (littoral et agglomérations de plus de 50 000 habitants).

2010, Grenelle 2 : la prise en compte de l' "urgence énergétique"

En 2010, dix ans après la loi SRU, la loi Grenelle 2 met l'accent sur l'urgence écologique et la nécessité d'intégrer davantage les questions relatives au changement climatique, à la biodiversité, à la surconsommation des espaces. Cette dernière préoccupation étant déjà très présente dans la loi SRU. Dans le même temps, la loi élargit les champs d'intervention du Scot tout en l'inscrivant durablement dans le code. Son rôle stratégique est renforcé en devenant plus prescriptif vis-à-vis des documents de rangs inférieurs comme les PLU.

2014, loi ALUR : le renforcement de la lutte contre l'étalement urbain

Pour le Scot, la loi ALUR s'inscrit dans la continuité des deux lois précédentes. En termes de planification, son ambition était de contribuer encore davantage à la lutte contre l'étalement urbain. Alors que cette lutte était prônée depuis au moins quinze ans, les résultats étaient loin des ambitions affichées. Pour y remédier, la loi a tenté de renforcer les outils tout en répondant aux besoins des métropoles en logements. Trois cent mille logements sont construits par an en France alors qu'il en faudrait cinq cent mille pour satisfaire les besoins des

métropoles, de l'Île-de-France, de tous les secteurs "tendus" où se trouvent les grands pôles d'emploi.

Le Scot : un document intégrateur

La loi a donc renforcé le rôle intégrateur du Scot et institué un changement d'échelle pour les plans locaux d'urbanisme (PLU) qui deviennent intercommunaux. Il est devenu le niveau de planification urbaine intégrant toutes les normes et documents sectoriels territoriaux (lois Montagne, Littoral, SDAGE, SAGE, DTA, chartes des parcs naturels régionaux et nationaux, SRCE, PCET...) avec lesquels il doit être compatible. Ils doivent aussi prendre en compte les documents qui apportent la connaissance (SRADDT, atlas des zones inondables, atlas et plans de paysages, agenda 21...) et qui sont indispensables à l'élaboration des projets de territoire. Cela donne un poids et une responsabilité très importante au Scot et une exigence de lisibilité, loin d'être encore acquise partout.

Le périmètre du SCOT, un sujet essentiel

La question des échelles est également très importante puisqu'elles devraient concerner des territoires suffisamment vastes pour mettre en cohérence les politiques sectorielles servant de cadre à plusieurs PLU à l'échelle d'une communauté. La loi impose ainsi que le périmètre d'un Scot corresponde à un territoire composé majoritairement d'un ensemble d'EPCI et qu'il prenne en compte les besoins de protection des espaces naturels et agricoles, les besoins et usages des habitants en matière d'équipements, de logements, d'espaces verts, de services et d'emplois ainsi que les déplacements urbains. Le préfet doit ensuite vérifier la validité de ce périmètre 25 avant de le valider. L'évolution récente montre que ces dispositions ne sont que peu prises en compte dans les faits puisque les SCOT ne peuvent intégrer que des EPCI dans leur globalité. Aussi, les enjeux institutionnels et politiques sont-ils majoritairement prégnants dans la mise en place des périmètres, alors qu'il faudrait qu'ils soient davantage en adéquation avec les besoins et la vie des habitants (aire urbaine ou bassin d'emploi...). Ce changement d'échelle est nécessaire pour obtenir de meilleurs documents de planification et des gouvernances adaptées. Le Scot du pays de Rennes est à cet égard un exemple intéressant puisqu'il regroupe plusieurs intercommunalités.

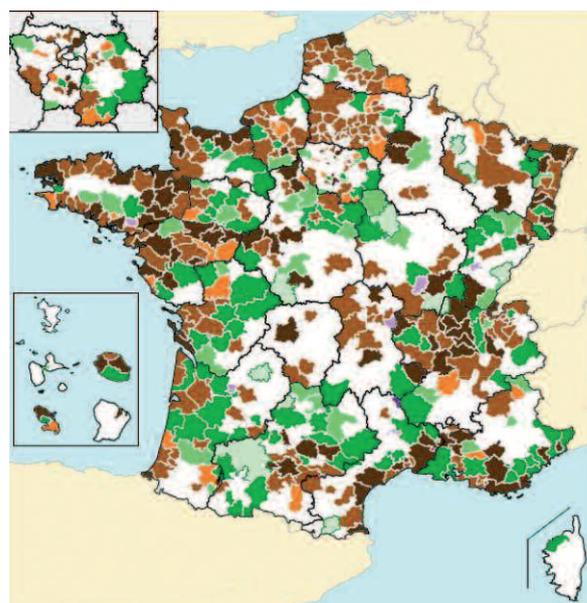
La dimension paysagère des Scot : le paysage, socle du projet de territoire

Dans la loi ALUR, la dimension paysagère des Scot est renforcée. La manière de parler du paysage, de "s'en servir", a évolué ces dernières années. Dans la loi ALUR, le paysage n'est plus considéré comme une somme d'éléments. Il est institué que le rapport de présentation identifie, en tenant compte de la qualité des paysages et du patrimoine architectural, les espaces dont les PLU doivent analyser les capacités de densification et de mutation. L'idée est que le travail sur la qualité des paysages avec les élus permette d'envisager les mutations urbaines ou la densification comme pouvant

participer à l'amélioration de la qualité paysagère des territoires. La loi ALUR institue aussi que le plan d'aménagement et de développement durable (PADD) doit désormais fixer des objectifs de qualité paysagère que le document d'orientation et d'objectifs (DOO) peut préciser.

Impact des réformes territoriales

Le paysage institutionnel change beaucoup : création des métro-poles, des nouvelles régions et le renforcement de leur rôle, les EPCI dont le nombre va diminuer selon un nouveau seuil de population établi autour de 15 000 ou 20 000 habitants. Ces changements vont faire évoluer la gouvernance des territoires mais ne vont pas remettre en question l'intérêt du Scot comme document de planification stratégique. Il va ainsi devoir se situer désormais entre le Schéma régional qui existe déjà en Île-de-France, en Corse et dans les départements d'outre-mer; les schémas régionaux d'aménagement du territoire qui seront élaborés dans chaque région, les PLU intercommunaux... qui vont générer vraisemblablement des élargissements des périmètres.



Les 448 Scot sur le territoire français au 31 décembre 2014 :
271 Scot approuvés / 30 projets arrêtés / 177 en cours ou en projet
Source : DGALN - Enquête SUDOCUH auprès des DDT(M)

■	Périmètre du Scot arrêté
■	EP support du Scot créé
■	Scot en élaboration ou SD en révision : délibération prise
■	Scot en élaboration : projet arrêté
■	Scot approuvé
■	Scot en révision : délibération prise ou projet arrêté



AMBIANCES URBAINES

LE QUARTIER DE LA COURROUZE

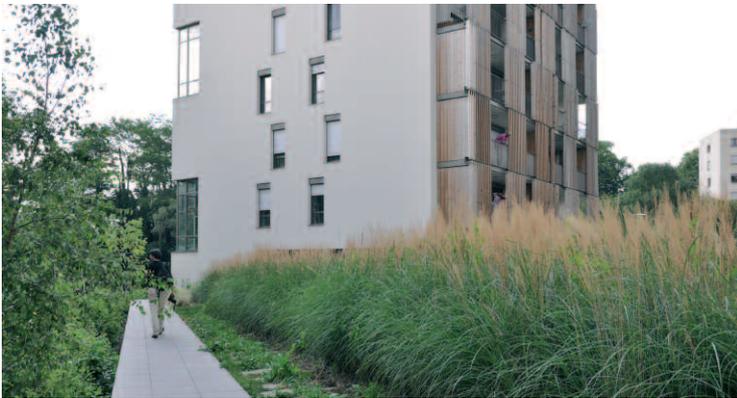
Guides : Marc Dartigalongue, chef de projet de la SEM Territoires et développement, Charles Dard, paysagiste, Pierre Bazin, ingénieur horticole, chef de projet Aubépine.



Un nouveau quartier à l'ouest de Rennes

Le nouveau quartier de la Courrouze est situé au sud-ouest de la ville de Rennes sur un ancien secteur industrialo-militaire, très construit. Conséquence du départ de l'armée et des industries dans les années 1980, la zone se transforme progressivement en friche et est envahie par la végétation.

La ZAC a été créée au début des années 2000 dans la logique du projet urbain de Rennes Métropole qui parallèlement mettait en place son PLU et son PLH. Bernardo Secchi et Paola Vigano en groupement avec Charles Dard ont été choisis en 1983 pour concevoir le quartier sur un projet très précis prenant particulièrement en compte le patrimoine végétal et construit existant. Le projet s'appuie aussi sur une large concertation avec les habitants de Rennes et Saint-Jacques-de-La-Lande, les riverains et les comités de quartiers.



Plan du quartier (Formes urbaines - AUDIAR - Rennes Métropole).



LA COURROUZE

Au centre de l'agglomération rennaise, à l'intérieur de la rocade, sur les communes de Saint-Jacques-de-la-Lande et Rennes.

Friches militaro-industrielles réinvesties par la végétation.

◆ Programme

115 ha dont 90 ha opérationnels

89 ha construits (4800 logements dont 1 200 en accession aidée et locatifs intermédiaires et 1250 locatifs sociaux)

130000 m² de bureaux

60 ha d'espaces publics sont 46 ha de parcs. Très peu d'espaces privés

82 ha à acquérir, dont 75 % maîtrisés en 2015

En 2020 : 10000 nouveaux habitants et 3000 emplois.

◆ Chronologie

2002 : Lancement de la réflexion

2003 : Choix des urbanistes (Secchi, Vigano, Dard) et création de la ZAC "La Courrouze"

2006-2007 : Lancement de la première tranche d'aménagement

2008-2010 : Premiers travaux et premières livraisons

2015 : 1 260 logements, 35 000 m² de bureaux livrés;

100 logements et 17 000 m² de bureaux en chantier.

Études en cours pour la mise en chantier de 1 030 logements (2015-2017)

2020 : Date d'achèvement prévue

À terme : 2 nouvelles stations de métro.

Maître d'ouvrage : Rennes Agglomération

Aménageur : SEM Territoires et développement

Urbanistes : Bernardo Secchi et Paola Vigano

Paysagiste : Charles Dard.



LE QUARTIER DES RIVES DU BLOSNE À CHANTEPIE

Guides : Vincent Bénard, paysagiste, agence INUITS



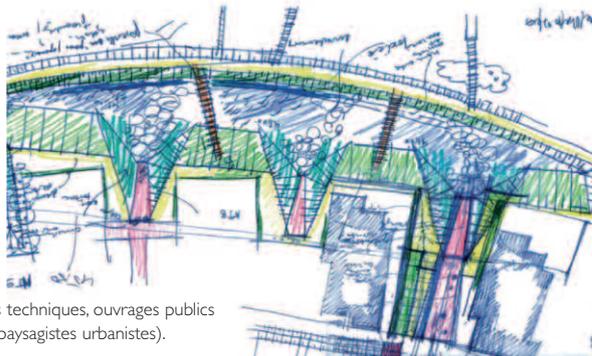
Caractéristiques

- ✦ Une ambiance de campagne bocagère.
- ✦ Une cohérence des projets imposée aux architectes et constructeurs : mitoyenneté des maisons, volumétrie en R+1 obligatoire, alignements des façades à 5 mètres, usage des enduits grattés et des menuiseries PVC interdit...
- ✦ Un espace public valorisé : modèles imposés de clôtures en limite d'espace public, absence de coffrets techniques en limite de lots....
- ✦ Économie du foncier : parcelles restreintes de 350m² en moyenne.
- ✦ Récupération des eaux pluviales imposée pour l'alimentation des chasses d'eau des WC et l'arrosage des jardins.
- ✦ Conservation du réseau arboré et des arbres remarquables présents sur le site (chênes, frênes) pour "mettre en situation" les nouvelles constructions.
- ✦ Valorisation des déplacements alternatifs à la voiture avec des chemins plus courts pour deux-roues et piétons.



Plan de la ZAC des rives du Blosne à Chantepie : les différentes phases (INUITS-paysagistes urbanistes).

- Voirie
- Stationnement
- Espace public, cheminement
- Bassin de rétention
- Noue, végétation humide
- Jardin public
- Jardin privé
- Passerelle, ponton
- Enrochement



Ouvrages techniques, ouvrages publics (INUIITS-paysagistes urbanistes).

CHANTEPIE, RIVES DU BLOSNE

Sur la commune de Chantepie, en première couronne rennaise mitoyenne du périphérique.

Bocage (terres agricoles et prairies, haies de chênes et fossés) traversé au sud par le ruisseau du Blosne ; 84 ha et 5 quartiers ; le Bocage Citadin (en cours d'étude) pour à terme 3000 logements dont des collectifs ; 2017 : 7500 nouveaux habitants

◆ Chronologie

2001 : étude préalable et création de la ZAC

◆ Le quartier Les rives du Blosne

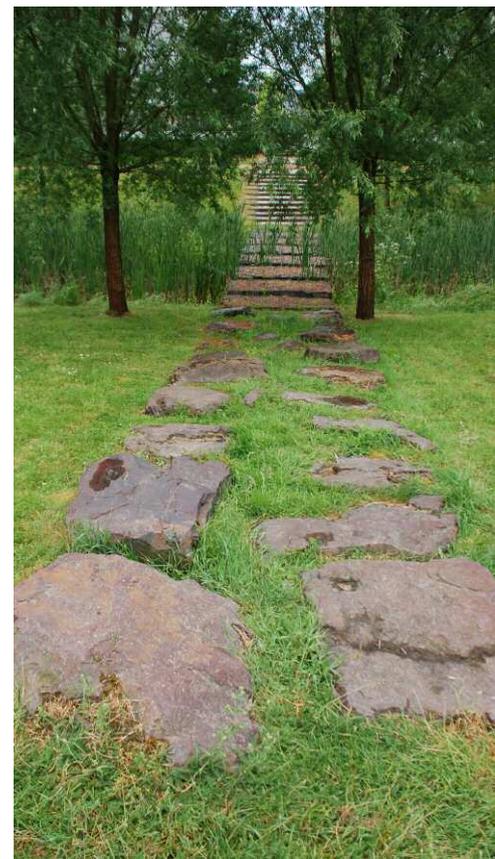
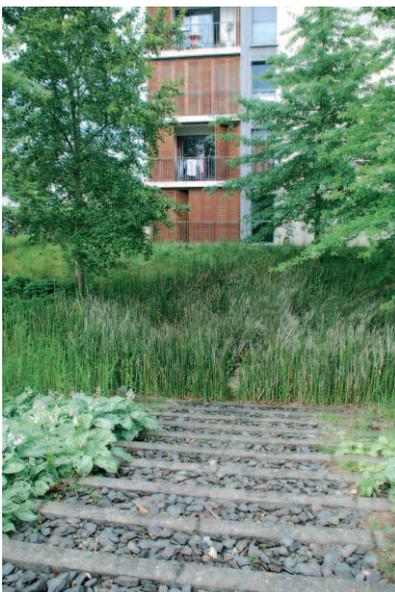
42 ha dont 13 d'espaces extérieurs
4000 arbres et 30000 arbustes plantés.

Maître d'ouvrage : Ville de Chantepie / SEM Territoires et développement

Aménageur : SEM Territoires et développement

Architecte urbaniste : Agence Enet Dolowy (Iga Dolowy)

Paysagiste : Vincent Bénard, SCE.





BEAUREGARD



Guides : Michel Collin, Pascale Hanneltel

Les principes de la composition du quartier

La mixité sociale, la mise en valeur du point haut et de la vue sur la ville, une trame urbaine régulière articulée autour d'un parc central, l'importance du végétal dans les cœurs d'îlots avec un renforcement des trames bocagères.



Plan de masse du parc de Beauregard (Hanneltel & Associés SA, paysagistes)



Plan de la ZAC de Beauregard.

A - ZAC Beauregard. Lancée en 1993, la ZAC Beauregard est la plus vaste des trois ZAC du quartier. Au sud, le secteur Baderot expérimentera l'habitat à la fois dense et individuel, à prix maîtrisés.

B - ZAC Beauregard-Quincé. Située en hauteur, c'est la ZAC la plus dense. Elle accueille des immeubles de plus grande hauteur, mais la place de la voiture y est réduite et l'emprise végétale préservée.

C - ZAC Porte de Saint-Malo. À la lisière d'une zone commerciale, cette ZAC, située sur l'espace le plus en pente du quartier, accueillera bureaux et logements



Les terrasses en restanques sont soutenues par des murs en schiste gris qui accompagnent les chemins sinueux. Parc de Beauregard.



Le mail de cerisiers accompagne l'axe structurant du parc, les noues recueillent les eaux pluviales.

LA ZAC DE BEAUREGARD ET PARC

Située au nord-ouest de Rennes, à l'intérieur de la rocade.

◆ Programme

Superficie totale : 71 ha (dont 16,8 ha de Parc)

5 500 logements prévus à terme

1/3 d'espace privé pour 2/3 d'espace public, dont 37,3% d'espaces verts publics.

Plusieurs équipements publics d'ampleur : le Fonds régional d'art contemporain (Frac), les Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, le parc Beauregard, le groupe scolaire Sonia Delaunay.

À terme : un second groupe scolaire, un équipement de quartier et un complexe sportif.

◆ Chronologie

1958 : Beauregard prend place dans le schéma directeur

de Rennes comme futur site d'extension urbaine

1993 : Création de la ZAC de Beauregard

1997 : Livraison des premiers logements

1998 : Concours de maîtrise d'œuvre du Parc

2001 : Ouverture du Parc

2018 - 2020 : Fin des opérations sur le quartier par l'achèvement de la Zac Porte de St-Malo.

Maître d'ouvrage : Ville de Rennes et Rennes Métropole

Aménageur : Territoires et développement

Urbaniste de la ZAC : Groupe Ellipse/L. Josse

Paysagiste de la ZAC : J. Osty/A. Calix

Coloriste de la ZAC : B. Martelet.

Paysagiste du Parc : P. Hannetel

Architecte du Parc : A. Yver

Artiste du Parc : D. Boeno

BET du Parc : OTH Ouest.



Transition entre le parc et les îlots construits.



Ci-dessus : Depuis les prairies en terrasse : la vue vers la ville (qui a donné son nom au quartier : Beauregard), sur l'œuvre de granit (artiste : Aurélie Neumour) et sur le bâtiment du Fonds régional d'art contemporain (architecte : Odile Decq).

Ci-contre : Le parc vu depuis les colonnes de granit.



LE QUARTIER DE LA MORINAIS

Guide : Anne-Sylvie Bruel



Le nouveau quartier de la Morinais s'inscrit dans un projet urbain global qui trouve ses fondements sur un territoire marqué par une géographie particulière développée au travers de ses espaces publics. Ces thèmes sont déclinés à toutes les échelles de l'espace public, l'avenue, les cours, le parc, les rues, jusqu'aux espaces privés, les cours intérieures, les jardins, les seuils, les portes...

Au cœur de la ville, le Parc crée une transition entre plusieurs tissus urbains et relie la Morinais, les coteaux de la Maltières, Pigeon Blanc et la vallée de la Vilaine (la Prévalaye). Niché dans le vallon du Blossne, le parc écologique naît grâce à la richesse de ses milieux humides et la mémoire des pratiques agricoles. En 2012, le projet a été récompensé par le premier Grand Prix des Zones humides en milieu urbanisé.



Plan du Parc écologique. (©Atelier de Paysage Bruel-Delmar).



Les eaux pluviales sont considérées comme une ressource, les accès à l'eau sont valorisés. ©Atelier de Paysage Bruel-Delmar

QUARTIER DE LA MORINAIS & PARC ÉCOLOGIQUE DE SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE

Située au sud-ouest de Rennes, à l'extérieur de la rocade. Commune de Saint-Jacques-de-la-Lande.

◆ Programme

Parc écologique de 40 ha, Ilots privatifs et aménagement des espaces publics de la ZAC

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Jacques-de-la-Lande

Paysagiste : Atelier de Paysage Bruel-Delmar

BET VRD : Cabinet Bourgois

Architecte : Benoit Daudel

Signalétique : LM Communiquer

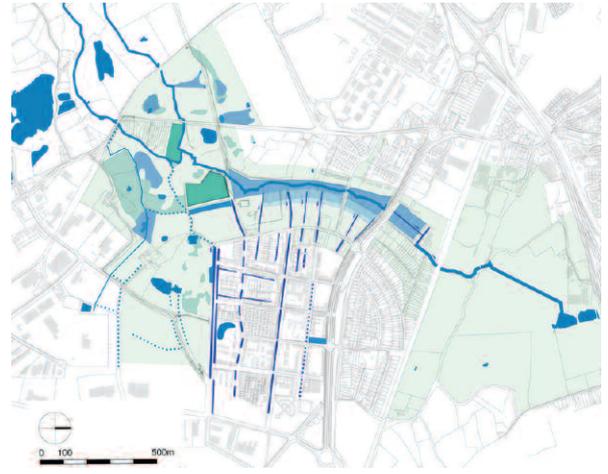
Urbaniste de la ZAC : J-P Pranas Descours



Passage au cœur d'un îlot exclusivement piéton ©Atelier de Paysage Bruel-Delmar



Arbres fruitiers et canal sur la terrasse au cœur de l'îlot du centre commercial ©Atelier de Paysage Bruel-Delmar



Le recueil des eaux pluviales constitue le lien entre tous les espaces, traversant les îlots et jusqu'au parc écologique. ©Atelier de Paysage Bruel-Delmar



Les voies en limites de ZAC intègrent le recueil des eaux pluviales et valorisent la trame arborée. ©Atelier de Paysage Bruel-Delmar



Le pôle de glisse : renaturation de l'ancienne route départementale, liaison douce et aménagements de loisirs. ©Atelier de Paysage Bruel-Delmar



Pontons sur la roselière artificielle : phytoépuration et découverte écologique. ©Atelier de Paysage Bruel-Delmar

CAMPAGNES MODÈLES DE LA MÉTROPOLE

LA PRÉVALAYE, UN EXEMPLE D'ÉTUDE DE PROGRAMMATION CENTRÉE SUR LA CAMPAGNE



Barbara Monbureau, paysagiste-conseil de l'État, DDTM Vendée

Comment développer la ville tout en préservant la campagne, comment créer de vrais liens entre les deux ? Ce sont les questions récurrentes posées par le développe-

ment urbain de Rennes. Barbara Monbureau qui a participé en 2011 et 2012 à la programmation du site de la Prévalaye présente ce projet d'aménagement agricole qui a pu et su faire en sorte que de véritables relations existent entre la campagne et la ville. Elle en décrit le contexte et les modes d'action.

Autant il est possible de préserver la nature et même de la développer au sein ou au bord des villes, autant il est difficile de faire de même avec l'agriculture, surtout si la pression foncière est forte. De plus, quand cette agriculture peut être protégée, c'est le plus souvent de manière précaire. Car les terrains "à enjeux" aux abords des villes le sont presque toujours dans le sens d'une future urbanisation, la ville s'avancant dans et sur la campagne. Si des mesures de protection et de valorisation de l'agriculture peuvent ralentir ce processus, ils ne peuvent en aucun cas l'inverser.

Le site de la Prévalaye est dans ce sens un cas particulier. Il n'était pas question ici de développer la ville mais de développer la campagne en lien avec la ville. Le terrain se prêtait d'autant plus à ce projet qu'il avait été lors des dernières décennies plutôt abandonné par l'agriculture sans pour autant être investi par la ville. Cette situation a permis de réfléchir sur la question du lien entre la ville et la campagne au travers d'un projet d'aménagement volontairement agricole.

En aval de la vallée de la Vilaine, la Prévalaye est insérée dans le projet beaucoup plus vaste de Vilaine Aval que porte aujourd'hui Rennes Métropole. Ses 450 ha sont situés sur la commune de Rennes, à l'extérieur de la rocade, à proximité de la ville dite dense, au démarrage de la vallée de la Vilaine et de son chapelet d'étangs. Sur ces 450 ha, 80 % sont maîtrisés par la ville de Rennes.

Le site se présente sous la forme d'un paysage de bocage plus ou moins serré, formé à la fois de très grandes et petites parcelles qui encadrent la vallée de la Vilaine et son chapelet d'étangs creusés par l'industrie d'extraction de granulats encore en activité aujourd'hui, et des zones industrielles ici ou là. La Prévalaye comprend aussi de grands espaces naturels très riches, notamment autour des étangs et des mares. Les Rennais ont un attachement particulier à ce territoire parce qu'ils y retrouvent l'image d'une ancienne campagne.

La Prévalaye, un site à projets

Des études et des projets se sont succédés pour réfléchir à l'aménagement du site. En 1987, l'architecte Jacques Rougerie avait proposé la création d'une base de loisirs - un "parc de l'eau douce" - avec un hôtel, un centre commercial, des logements, un théâtre de l'eau... Ce projet est tombé à l'eau. Plus tard, Jacqueline Osty a proposé, à la demande de la ville de Rennes, un schéma d'armature paysagère bâti à partir du caractère rural de la Prévalaye et de préoccupations écologiques et productives.

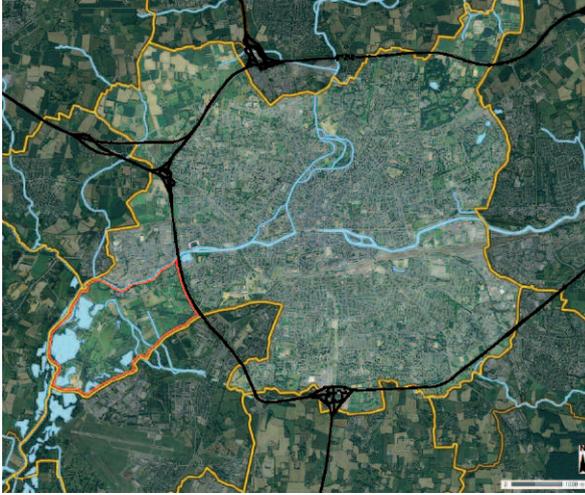
En 2011, une grande étude de définitions était lancée sur le grand secteur au sud de Rennes qui intégrait la Prévalaye. Les trois équipes en compétition ont toutes été d'accord pour repérer la Prévalaye comme un lieu possible de développement d'une agriculture urbaine.

Peu de temps après, la ville de Rennes confie une étude de programmation à une équipe pluridisciplinaire. L'enjeu est de faire de la Prévalaye un grand site de loisirs et de plein air aux portes de la ville avec pour cahier des charges d'occuper l'espace, de le révéler, de faire cohabiter des activités sportives, voire festives avec ses atouts et ses fragilités, tout en tenant compte des espaces naturels et agricoles et de l'ensemble des usages présents.

Entre 1987 et 2011, la commande a donc beaucoup évolué. Elle s'est complexifiée notamment avec l'apparition de la question agricole. Alors qu'à la fin des années 1980 il s'agissait uniquement de créer une zone de loisirs, pendant les deux décennies suivantes les questions de l'intégration de l'environnement, de l'entretien des espaces, de la recherche d'identité avec en arrière-plan la question de l'agriculture s'y sont progressivement invitées.

En fin de compte, il est apparu que l'agriculture était la réponse à la question de l'identité du lieu et qu'elle pouvait devenir le fil conducteur et intégrateur des différents enjeux et objectifs assignés au site, notamment le principal, celui du loisir. Mais pour que cela fonctionne, cette agriculture devait être productive, urbaine et environnementale. En gardant donc bien en vue l'objectif principal du loisir, l'étude a développé trois grands axes de mise en valeur : la découverte de la nature et le développement des loisirs liés à l'eau ; l'accueil de grands événements ; et le développement d'une agriculture bienveillante pour l'environnement, accueillante pour le public et économiquement viable.

Il existe en Bretagne une agriculture capable d'entretenir le bocage, de se développer dans le cadre de circuits courts, de la recherche du public et de la proximité des villes. Mais il fallait



Situation de La Prévalaye, dans le périmètre de la commune de Rennes mais hors de l'anneau de la rocade, sur la vallée inondable de la Vilaine. (d'après IGN)

prouver qu'une telle agriculture était viable sur le site de la Prévalaye, sur des terrains depuis longtemps délaissés et difficiles. C'est pourquoi un travail important de dialogue a été engagé avec différentes institutions publiques et agricoles, associations d'élevage, notamment de races locales... Cela a permis de trouver des solutions techniques et des réponses précises pour que la mise en valeur agricole de la Prévalaye soit possible malgré les contraintes agronomiques et la fréquentation du public. Une carte a été dessinée définissant des zones de maraîchage, de pâturage, de vergers, carte qui a ensuite été validée par les agriculteurs. Une partie d'entre eux s'est ensuite appropriée le projet, à l'instar de Gilles Simonneau avec l'appui d'une chercheuse de l'INRA, Véronique Chable.

VILAINE AVAL, UNE DÉMARCHÉ URBAINE



Kim Dao Varieras, Rennes Métropole

Le projet de la Prévalaye s'inscrit dans le périmètre plus vaste de la vallée aval de la Vilaine, secteur qui depuis 2011 fait l'objet d'une ambitieuse étude de définition. C'est le contexte et l'objet de cette réflexion que

livre ici Kim Dao Varieras.

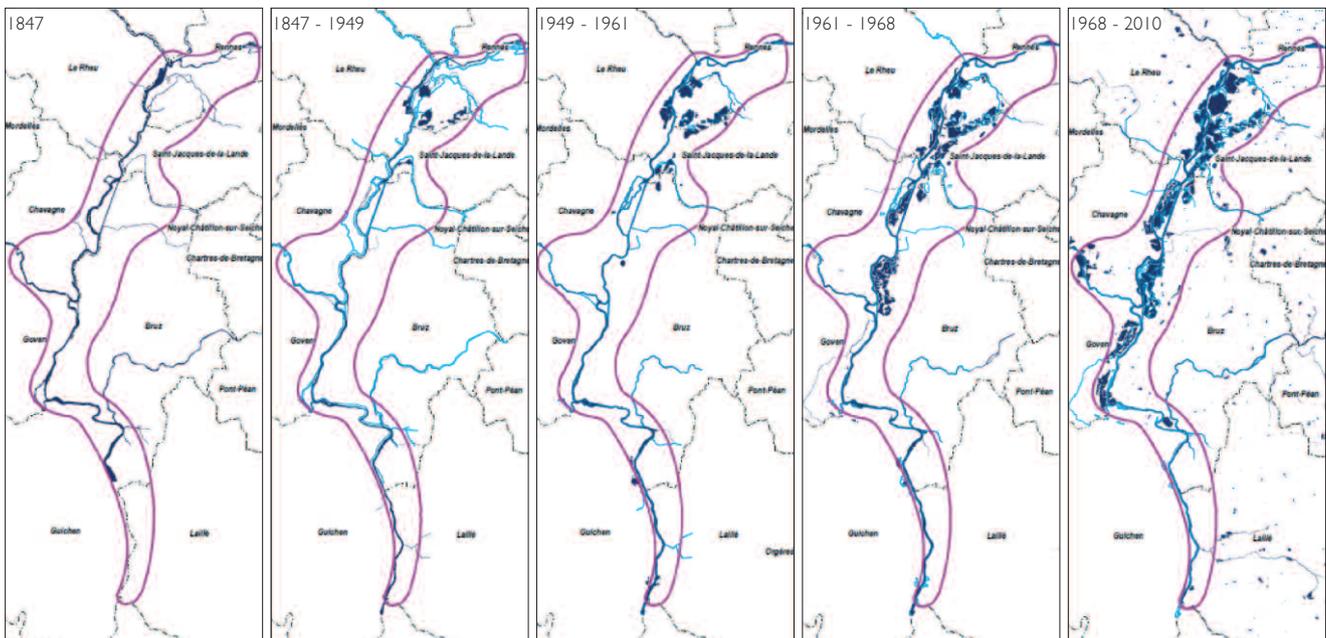
Avant de lancer l'étude de Vilaine Aval (3500 ha et 25 km de la vallée), de nombreuses études à dominante urbaine avaient déjà été menées notamment sur le secteur du quadrant SW de Rennes. Ce site stratégique du Scot, très fortement urbanisé, s'est développé dans une logique d'axe et en restreignant fortement les relations entre les espaces construits et les espaces naturels. C'est pourquoi Rennes Métropole a voulu engager une étude de définition à une échelle plus large, qui puisse mettre en évidence des connexions entre les espaces urbanisés et les espaces naturels.

LE PROJET VILAINE AVAL

- ✦ 3500 ha, 25 km, 7 communes + Rennes Métropole
- ✦ Un projet de court, moyen et long terme
- ✦ Une démarche mobilisatrice des collectivités et des acteurs associatifs, agriculteurs, entreprises, universités et laboratoires de recherche...
- ✦ Étude : Agence TER

3500 ha le long de 25 km de vallée

Sur le territoire de Rennes Métropole, la vallée de la Vilaine s'étire sur 25 km. Malgré le chemin de halage qui longe les deux rives, le paysage des étangs qui jouxte la rivière reste fermé à la promenade. Ce secteur de la vallée de la Vilaine possède pourtant un fort potentiel écologique (ZNIEF, ENS, zones humides) et des ressources naturelles à préserver en raison notamment de la présence de stations de captage. L'agriculture y est également bien présente avec 20 sièges d'exploitation.



Un paysage et des milieux façonnés par l'homme.

C'est également un pôle économique structurant à l'échelle de l'agglomération (le campus universitaire de Ker Lann, à Bruz, le parc des expositions, plusieurs zones industrielles, l'aéroport). L'idée est d'ouvrir ces espaces très cloisonnés sur leur environnement en créant des perméabilités. Autour de ce projet et de ce territoire complexe, il est nécessaire de travailler en synergie avec tous les acteurs présents sur le site (agriculteurs, chercheurs, entreprises...).

La vallée a une histoire et un passé industriel importants. Son paysage s'est progressivement constitué par l'action de l'homme. L'ensemble des étangs est ainsi issu de l'activité d'extraction de sables et de granulats.

La présence de l'eau a rendu le lieu attractif pour les activités de loisirs et de plein-air dont le potentiel est à développer. Il en est de mêmes du tourisme, la vallée étant un des chaînons de la liaison Manche-Océan. Le projet de Vilaine Aval a ainsi pour objectifs de faire de la vallée de la Vilaine un lieu de destination pour tous, un vaste espace naturel accessible aux habitants et à ceux qui y travaillent.

Rennes Métropole s'est associée aux sept communes de la vallée (Bruz, Saint-Jacques-de-la-Lande, Rennes, Le Rheu, Chavagne, Vezin-Le-Coquet et Laillé) pour définir un projet global. Une démarche de dialogue compétitif a été instauré auquel trois équipes (Latitude Nord, Agence TER et Atelier Corajoud-Horizon) ont participé. Le lauréat (Agence TER) a été désigné en 2014.



Rabines, cluses, étangs, une grande diversité de paysages.

UN PROJET POUR VILAINE AVAL



Michel Hoessler, paysagiste Agence TER

La vallée de la Vilaine est un paysage façonné par l'industrie, un paysage de carrières et de gravières. S'y entrecroisent aussi des espaces favorables aux oiseaux et aux espèces des milieux humides, des espaces agricoles, de loisirs... S'y cristallisent différents regards, approches, volontés de préserver ou développer différentes activités. Michel Hoessler fait le récit du projet imaginé par l'agence TER pour la vallée de la Vilaine en aval de Rennes.

La première étude qui s'est intéressée au secteur était centrée sur le quadrant sud-ouest de Rennes. Cette approche par "quadrant" était intéressante puisqu'elle permettait de raisonner et d'envisager le développement urbain de manière non concentrique. Le déplacement ensuite de l'aire d'étude vers l'aval de la vallée a permis de mettre ce territoire singulier au centre de la réflexion. La vallée n'était plus un espace en bordure de ville, situé à l'arrière des dispositifs urbains, industriels, agricoles, elle devenait la figure centrale du territoire. Pour appréhender ce grand territoire de 3500 ha qui s'étire sur 25 km, d'autres manières de faire et de penser ont dû être imaginées.

Mettre en réseau

L'étendue du territoire et la dispersion des lieux d'intensité du parc nécessitent la mise en place de liens physiques et immatériels. Les liens formés sont autant d'occasion de structurer et d'articuler les espaces de vie et de travail avec les sites emblématiques du parc. Une première voie, la "Voie des rivages", répond à cette volonté en mettant en contact le chemin de halage avec le réseau des étangs et en permettant une vision continue du territoire, une appréhension de sa dimension lacustre et de ses lieux emblématiques. La voie est accessible à partir des sept communes riveraines concernées.

Une deuxième voie, la "Voie des terres", va parcourir la vallée dans la logique d'un GR. Il ne s'agit pas de prendre des raccourcis, de desservir des lieux rapidement, mais au contraire de rejoindre les sites spécifiques et intéressants de chacune des communes, de parcourir les espaces agricoles. Dans ce terrain assez plat, la "Voie des terres" permettra aussi d'accéder aux points hauts existants qui seront amplifiés en favorisant des jeux de promontoires et des co-visibilités.

Amplifier les caractères des paysages de la vallée

Sélectionner et amplifier les traits de caractère des paysages de la vallée pour faire ressortir une image singulière et identitaire des lieux : les lieux d'intensité repérés sont situés au croisement des deux voies. Les plus emblématiques sont ceux de la Prévalaye, de Cissé, ou encore de la cluse du Boël. Tous les trois font l'objet de propositions d'aménagement.



La vallée de la Vilaine Aval (© Agence TER)

Le Boël : pour ce lieu spectaculaire et symbolique, les milieux naturels vont être amplifiés en travaillant sur les sous-bois. La présence d'un sémaphore permettra d'accentuer la symbolique et d'embrasser le territoire dans son intensité.

L'île de Cissé : en partenariat avec Lafarge qui exploite les gravières, une réflexion est engagée pour restituer un milieu aquatique, créer une baignade, un plan d'eau inspiré des lacs berlinois qui sont accessibles à partir du centre-ville et où les notions de plage, lisière, et forêts sont mélangées.

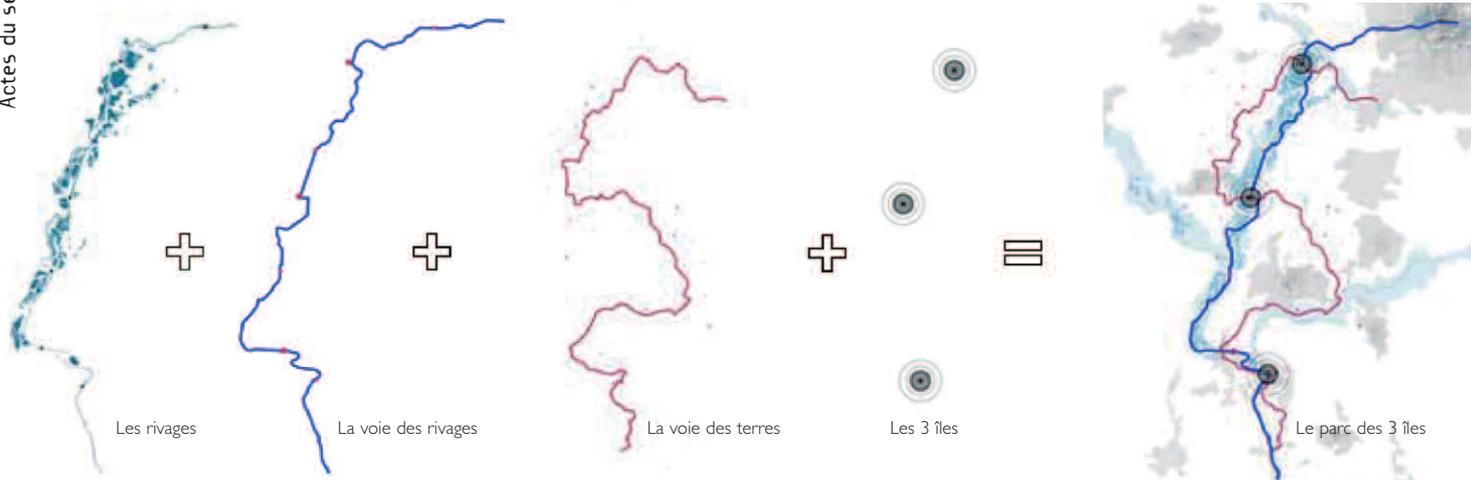
La Prévalaye : c'est un des lieux emblématiques de la métropole de Rennes à l'articulation de la ville centre, et à l'entrée de l'espace Vilaine Aval. Le site pose de nombreuses questions : celle de l'agriculture urbaine et de sa viabilité économique, celle de ses relations avec les nouveaux quartiers de Saint-Jacques-de-La-Lande, de son accessibilité par les deux futures stations de métro de la ligne B, de la mise en place à partir de Rennes de parcours simples et directs ne nécessitant pas de voiture. Des réponses ont déjà émergé avec la mise en place d'un schéma directeur agricole.

Co-construire

Ce type de projets, qui concernent des espaces très vastes et complexes devant être menés avec relativement peu de moyens pose des questions de méthode. Pour réaliser ce travail, d'autres modèles que ceux habituellement mobilisés par les paysagistes ont dû être imaginés et mis en œuvre. Le projet de Vilaine Aval s'appuie ainsi sur de vastes partenariats, des transversalités importantes dans les approches et dans le pilotage qui par exemple a été élargi aux services de la culture ou de la prospective, acteurs habituellement peu associés aux études de territoire. Elle a consacré aussi un travail important à la médiation au travers d'"escaliers" artistiques ou participatives avec les habitants.



Illustration de la voie des terres (© Agence TER)



Au croisement des deux promenades, 3 sites de projet sont identifiés : le Boël, le secteur de Cissé (Bruz, Chavagne) et la Prévalaye (Rennes, St-Jacques, Le Rheu).



Illustration de la voie des rivages (© Agence TER)

TABLE RONDE : AUTOUR DE LA PRÉVALAYE ET DE VILAINES AVAL, L'AGRICULTURE ET LA VILLE



Animation : Barbara Monbureau, PCE de Vendée
Participants (de gauche à droite) : Clémence Morinière, ingénieur agronome, animatrice de la Fédération des races locales de Bretagne ; Véronique Chable, chercheuse à l'INRA, porteuse du projet Prévalaye paysanne ; Gilles Simonneaux, agriculteur paysan ; Pascal Verdier, chargé de mission Agriculture et espaces naturels à Rennes Métropole ; Daniel Guillotin, élu de Rennes délégué à l'écologie urbaine.



Le site de la Prévalaye, espace naturel et agricole emblématique de Rennes, concentre sur ces 150 ha de nombreuses initiatives et expériences innovantes pour faire exister, en synergie et aux portes de la ville, une agriculture ouverte sur le monde, respectueuse de la terre et des hommes. Compte-rendu d'expériences.

LA PRÉVALAYE, UN MAILLON DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DE RENNES

Daniel Guillotin, élu de Rennes délégué à l'écologie urbaine

Pour la ville de Rennes, l'espace de la Prévalaye s'inscrit dans le cadre plus large de Vilaine Aval et de son projet, plus largement encore dans celui du futur PLU et de Rennes 2030. L'idée est de construire une grande diagonale de trame verte et bleue qui traverse la ville, de la forêt de Liffré, que tout le monde appelle forêt de Rennes à 15 km à l'est de la ville, à Vilaine Aval, en passant par le grand projet des prairies Saint-Martin, qui va devenir un poumon vert de 30 ha à 5 mn du centre.

La Prévalaye, ce sont 150 ha de terres agricoles incluses dans le projet de Vilaine Aval qui n'a pas vocation à être uniquement agricole puisqu'il accueille déjà ou accueillera bientôt de nombreuses autres activités : festivals, fêtes de l'attelage et du cheval, concerts, activités de loisirs, baignades dans les étangs, balades le long des voies des terres et des rivages... Dans ce

même espace devront donc se marier toutes sortes d'usages. En termes de paysages, il est intéressant de noter qu'il est prévu de reconstituer 25 ha de mares sur la Prévalaye grâce aux compensations écologiques dues au titre de la construction du métro. Ces espaces vont être "renaturés" et participer au paysage.

En termes d'agriculture, le maraîchage est présent aujourd'hui au Jardin des 1 000 pas, espace de production et d'activités pédagogiques. La Prévalaye accueille aussi 200 parcelles des jardins familiaux, l'éco-centre de la Taupinais installé dans une ancienne ferme propose de sensibiliser le public au développement durable... Et puis il y a tout ce qui mûrit avec Gilles Simonneaux et l'INRA pour installer durablement l'agriculture dans la plaine... Autant de petites touches que la ville de Rennes déploie pour que l'agriculture et le paysage prennent toute leur place.

METTRE EN PLACE LES CONDITIONS D'UNE AGRICULTURE URBAINE

Pascal Verdier, chargé de mission Agriculture et espaces naturels à Rennes Métropole

L'agriculture n'est pas une compétence obligatoire des intercommunalités. La problématique agricole a émergé à Rennes dans les années 1990-2000 quand, avec les espaces naturels, les espaces agricoles ont été considérés comme des éléments de structuration du territoire. Dans le SDAU de 1994, la ville-archipel préservait ainsi une ceinture verte autour de Rennes et autour des autres villes de l'agglomération. Par la

suite, dans le Scot, les élus ont décidé de maintenir l'agriculture au plus près de la ville. Il s'agit aujourd'hui de 30 000 ha de surface agricole utile (SAU), soit la moitié du territoire de Rennes Métropole. Pour que l'agriculture reste un élément structurant du territoire rennais, il faut continuer de trouver les moyens de sa pérennité alors que la pression urbaine et foncière est de plus en plus importante.

Le bocage, base du paysage du Pays de Rennes, est le résultat d'une agriculture d'élevage. Ce dernier est cependant plus difficile

à faire coexister avec la ville que la culture de céréales, d'où une tendance au développement du phénomène de "céréalisation" que l'on essaie malgré tout de contenir en encourageant notamment le maintien des sièges d'exploitations près des villes. Cela fait partie des actions que mène Rennes Métropole en faveur de l'agriculture. Le premier Plan local d'agriculture (PLA) a été signé avec la SAFER et la chambre d'agriculture en 2008. Depuis, il est actualisé chaque année. Le premier axe d'action de ce plan consiste en la réalisation d'un observatoire ; le deuxième concerne la question foncière et la prise en compte de l'agriculture dans les documents d'urbanisme ; le troisième axe d'action vise à aider au maintien et à l'entretien du bocage par l'encouragement des plantations de haies en lien avec le programme régional Breiz bocage et à mener des réflexions et des actions autour de la filière bois-énergie et de la méthanisation ; enfin le dernier axe s'intéresse aux relations entre les agriculteurs et les citoyens au travers du développement des circuits courts et de la vente directe. Ces différentes actions constituent le socle de la politique en faveur de l'agriculture de Rennes Métropole.

Le secteur très spécifique de Vilaine Aval a nécessité une approche plus ciblée. Un inventaire des porteurs de projets agricoles et un état des lieux de l'agriculture et de la qualité des sols sont ainsi en train d'être menés pour évaluer dans quelle mesure les agriculteurs peuvent s'inscrire dans le projet tel qu'il se dessine. Les premiers résultats sont porteurs d'une première bonne nouvelle : dans le secteur de Vilaine Aval, il existe davantage qu'ailleurs d'exploitants pratiquant l'agriculture biologique et qui s'inscrivent dans des circuits courts.

« SEMONS L'ESPOIR »

Gilles Simonneaux, agriculteur paysan

Gilles Simonneaux est agriculteur dans le secteur de Vilaine Aval. Installé depuis dix-sept ans, il a débuté son exploitation par la production de lait biologique. Il s'est ensuite diversifié avec un peu de maraîchage, un atelier de meunerie, un fournil et un petit élevage de cochons qui éliminent les déchets des autres ateliers. Bientôt il ouvrira un atelier de transformation laitière. La ferme dont il est le gérant s'étend sur 100 ha – taille relativement importante – et fait travailler une dizaine de personnes. Aujourd'hui ce modèle est viable économiquement.

En 2011, au moment de l'étude de la Prévalaye, tous les acteurs, y compris les agriculteurs, ont été sollicités. Intéressé d'entrer en contact avec le "monde urbain", il a activement participé à la définition du projet de la Prévalaye. Cette zone tampon, riche, porteuse de projets divers pourrait selon lui devenir une "ferme expérimentale", un lieu novateur en termes de production agricole et d'accueil pour les gens de la ville.

Parallèlement, Gilles Simonneaux est à l'origine de l'association "Semons l'espoir" qui, depuis 2010, aide à la réalisation et à la mutualisation des projets d'installation d'agriculteurs bio dans la

La Prévalaye est un cas encore plus singulier car, hormis une petite production de foin et sur certaines parcelles la présence de troupeaux quelques semaines dans l'année, l'agriculture et sa visibilité sont très faibles. Seuls trois exploitants qui n'ont pas leurs sièges d'exploitations sur place – Gilles Simonneaux fait partie de ceux-là – y entretiennent les espaces maîtrisés par la ville de Rennes (80% des 450 ha de la Prévalaye). Le projet a donc pour objectifs, en faisant participer les agriculteurs qui exploitent ces espaces très proches de la ville et très fréquentés, de donner plus de visibilité à l'agriculture tout en ouvrant au public dans un but pédagogique. La ferme des 1 000 pas et la ferme de la Taupinais, qui accueillent des classes primaires toute l'année, sont représentatives de cette volonté de créer des liens plus étroits entre le public et l'agriculture. D'autres projets sont également en réflexion à la Prévalaye dans les domaines de la perma-culture, de la traction animale, de la transformation laitière avec des races anciennes... Toutes ces initiatives vont devoir être coordonnées, évaluées, en termes de foncier notamment. La ville de Rennes possède la grande majorité des terrains de la Prévalaye mais les baux de fermage étant très protecteurs pour les exploitants, des réflexions doivent être menées sur les engagements pris par chacune des parties en termes de confiance, d'accueil et de philosophie générale du projet. Ce processus demande beaucoup de temps alors que le contexte est à la disette budgétaire. Ces contraintes liées à la nécessité d'impliquer un grand nombre d'acteurs et aux conditions économiques globales renouvellent la manière d'agir sur le paysage.



vallée de la Vilaine. L'association a pour objectifs de mutualiser les moyens productifs et la commercialisation des produits. Mais elle revendique aussi d'être une force de propositions politique et philosophique pour le renforcement des liens entre les hommes et la terre.

LES RACES LOCALES DE BRETAGNE
 La vache bretonne pie noir, la vache nantaise,
 la vache armoricaine ou Froment du Léon,
 la chèvre des fossés, le mouton d'Ouessant,
 le mouton de Belle-Ile, le mouton des Landes de Bretagne,
 le porc blanc de l'ouest, la poule Coucou de Rennes.



RECHERCHE PARTICIPATIVE DE LA DIVERSITÉ

Véronique Chable, chercheuse à l'INRA, porteuse du projet Préalaye paysanne

L'aventure de la Préalaye paysanne et plus globalement de la recherche participative autour de la diversité a commencé au début des années 2000 quand l'Europe a imposé de produire "bio" avec des semences "bio". Après une trentaine d'années de sélection de semences pour l'agriculture intensive et industrielle, la question s'est donc posée de trouver des semences pour l'agriculture biologique. L'aventure de la redécouverte de la diversité cultivée a ainsi commencé, car l'enjeu n'était pas exclusivement de trouver des semences mais de trouver celles qui seraient les mieux adaptées à l'agriculture biologique, à ses contraintes et spécificités. Pour fonctionner, l'agriculture bio, contrairement à l'agriculture classique qui optimise son environnement par des intrants, doit favoriser tous les atouts biologiques dont elle dispose. En cela le choix des semences est stratégique. La recherche de semences a permis la redécouverte de tout un patrimoine cultivé, hérité des agriculteurs du passé qui était en partie conservé dans des "banques de gènes" mais devait aussi être recherché sur le terrain, dans les fermes. Un travail original s'est ainsi développé qui a associé de manière collective chercheurs et agriculteurs, donnant naissance à une "recherche participative", "collaborative" dans laquelle la solution n'était pas dans les mains des chercheurs, mais dans une prise de décision collective. Petit à petit, cette recherche participative du patrimoine cultivé a pris de plus en plus d'ampleur en

agglomérant de plus en plus d'acteurs. Les semences sont un sujet d'étude particulièrement porteur dans la mesure où la "réglementation semence" a beaucoup diminué la diversité. Dès 2007, la recherche autour des modèles semenciers a été soutenue par la Commission européenne et a pu bénéficier d'un réseau de travail européen très actif.

La Préalaye était une opportunité pour cette recherche puisque dans un même et seul endroit, à proximité de la ville, toutes les questions autour de la mise en place d'un nouveau modèle agricole, d'un nouveau rapport à la nature, d'un nouveau rapport social, à la nourriture, aux questions de la diversité, du lien entre science et société, entre ville et campagne, entre culture et agriculture pouvaient se poser. Aujourd'hui, il y a encore plus de questions que de réponses, car le savoir reste à créer pour optimiser les processus biologiques en fonction des terroirs... En cela, l'agriculture biologique reste une agriculture pionnière.

Parallèlement à ces recherches, des événements sont organisés. Une fête de la diversité est organisée le 13 septembre prochain à la ferme du Vieux Ville à Rennes. Tout le monde y est invité à goûter des produits, des recettes nouvelles à partir des plantes cultivées, notamment des variétés anciennes de sarrasin ou de maïs permettant de découvrir des goûts nouveaux. Le sarrasin est un beau modèle car il n'existe pas beaucoup de variétés. Il n'en reste qu'une commercialisée en France alors qu'il en existe 500 dans les banques de gènes européennes...

LES RACES LOCALES : UN PATRIMOINE IDENTITAIRE EN LIEN AVEC LE TERROIR

Clémence Morinière, ingénieur agronome, animatrice de la Fédération des races locales de Bretagne

Si les variétés anciennes de légumes sont désormais communément cultivées dans les jardins maraîchers et bien présentes sur les marchés, les races locales d'animaux demeurent encore confidentielles dans les élevages bretons. Alors que la région était historiquement et traditionnellement dédiée à l'élevage, l'intensification des années 1950 a fait disparaître du paysage la plupart des races locales au profit de quelques races sélectionnées pour leur productivité. Ce sont elles qui constituent aujourd'hui la majeure partie du cheptel. Tout le patrimoine animal local sélectionné pendant plusieurs siècles, adapté et identitaire des terroirs bretons, a décliné avec le développement de l'élevage intensif. Ce patrimoine est pourtant très important puisque l'on compte dix races spécifiques de la Bretagne.

Ces races sont intéressantes pour le paysage parce qu'elles sont identitaires des territoires. Elles y introduisent de la diversité. Sélectionnées dans des conditions bioclimatiques bien définies, elles ont gardé toute

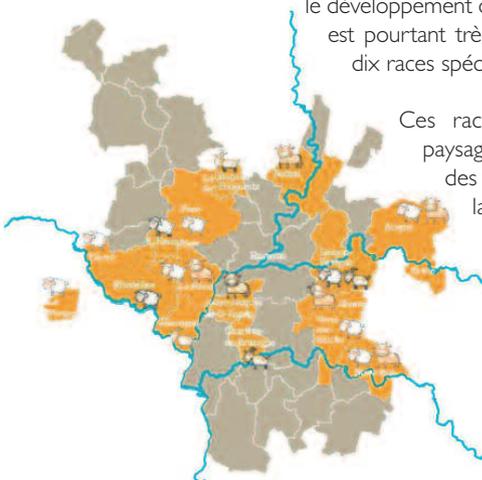
leur rusticité et leurs qualités et sont donc bien adaptées aux ressources et au climat bretons.

La diversité des terroirs produit la diversité gustative. La transformation en fromage de qualité du lait de la vache bretonne pie noir est un des exemples de valorisation des produits spécifiques aux races locales.

Ces races locales sont de bonnes réponses à l'éco-pâturage. Beaucoup de collectivités s'y intéressent comme alternative à la mécanisation. La chèvre des fossés qui a été sélectionnée pour entretenir justement la végétation de ces fossés est, contrairement à d'autres races importées comme la chèvre alpine, particulièrement adaptée au climat doux et humide de Bretagne...

Toutes ces races sont intéressantes quand il s'agit, à proximité des villes, d'installer des agriculteurs dans des espaces naturels. Ces races font aussi le lien entre agriculture et culture du territoire. Toutes ces races sont en effet associées à des savoir-faire traditionnels qu'elles contribuent à valoriser, à une agriculture "durable", autant en termes économiques qu'écologiques... Ces éléments, porteurs de sens, s'insèrent dans les modèles d'agriculture urbaine qu'encouragent plutôt les villes.

L'éco-pâturage dans Rennes Métropole en mars 2014 : près de 20 communes pratiquent aujourd'hui l'éco-pâturage. Sur leurs terrains, on trouve des ovins, des caprins, des bovins, parfois des ânes... Ces animaux proviennent de l'écomusée du pays de Rennes, de la ferme de Milgoulle ou encore d'agriculteurs de la commune ou de particuliers. Extrait de l'article "Entretien des espaces" dans Rennes Métropole Magazine n° 17 / avril 2014.



Laurent Petit (psychanalyste urbain et acteur), lors de son exposé édifiant, parascientifique et poétique de la psychanalyse urbaine de Rennes.

"En psychanalyse classique, on aura tendance à parler de ça, de moi et de surmoi, alors qu'en psychanalyse urbaine, on est plus sur du ça, du toit et de surtoit." Laurent Petit, directeur de l'AN.P.U. (l'Agence nationale de psychanalyse urbaine),

La psychanalyse urbaine consiste à coucher les villes sur le divan, à détecter les névroses urbaines et à proposer des solutions thérapeutiques adéquates.



AUTRES VISITES ET SOIRÉES ANIMÉES

MANOIR DE TIZÉ



Michel Collin, paysagiste-conseil de l'État en DEAL Martinique

"L'artiste a le pouvoir de réveiller la force d'agir qui sommeille dans d'autres âmes." Friedrich Nietzsche

Nous avons partagé de beaux moments avec des artistes pendant ce séminaire. Lorsque nous nous sommes réunis autour de *La Table grande* d'Yves Chaudouet, au manoir de Tizé, notre groupe et ce vaste meuble ont "créé" un instant précieux, dans la douce lumière dorée du soir. Un moment où il m'a semblé que nous étions capables de "refaire le monde", ce que nous nous sommes engagés à faire, en y prenant chacun notre part.

Les artistes, comme le souligne Nietzsche, stimulent notre force d'agir; et ce n'est pas le seul avantage que peut apporter le contact avec leurs productions. Lorsque Laurent Petit déploie son théâtre moqueur; le rire éclaire le langage de nos échanges avec nos partenaires, nous indique le champ d'action qui s'y trouve et que nous pouvons investir nous aussi.

Au manoir de Tizé, nous avons été accueillis dans un endroit où, autour des artistes, le territoire et son projet disposent d'un espace d'expérimentation et d'élaboration d'une vision. Nous y avons nous-mêmes apporté notre regard, dont l'objectivation (nos papiers jaunes !) s'inscrit désormais dans la chronique du lieu.

Je crois aussi que nous avons tous savouré la musique du Quartet de Marion Thomas, son énergie, et apprécié de partager son art avec elle.

La présence des artistes durant ce séminaire, c'est aussi une manière d'affirmer que nous sommes dans ce registre : nous ne sommes pas seulement les spectateurs de leurs œuvres, mais nous "partageons" avec eux l'action qui change le monde, qui le change dans les regards et dans son organisation. Je fais partie de ceux qui revendiquent un rôle de passeur, qui considèrent que nous devons nous-mêmes adopter

une place comparable à celle de l'artiste pour capter le monde par l'instrument de nous-mêmes, en objectiver les perceptions, les partager; et mettre en œuvre notre capacité à créer. C'est de cette façon que nous servons la société, par ce rôle qui nous différencie fortement de ceux qui croient que les "populations" seraient d'elles-mêmes en mesure d'exprimer leur vision et leur projet. Elles ont besoin de nous pour le faire, de la même façon que nous avons, nous, besoin de bien d'autres compétences dans d'autres domaines.

J'espère sincèrement que ces moments de proximité et de partage nous auront, à tous, apporté une dose de "force d'agir", et que nous continuerons à la mettre en œuvre !



Les paysagistes-conseils de l'État réunis autour de *La Table grande* d'Yves Chaudouët au Manoir de Tizé



LE PARC DU THABOR

Guides : Laurent Couesnon, Ronan Desormeaux, Michel Collin, Sylvain Grimaldi

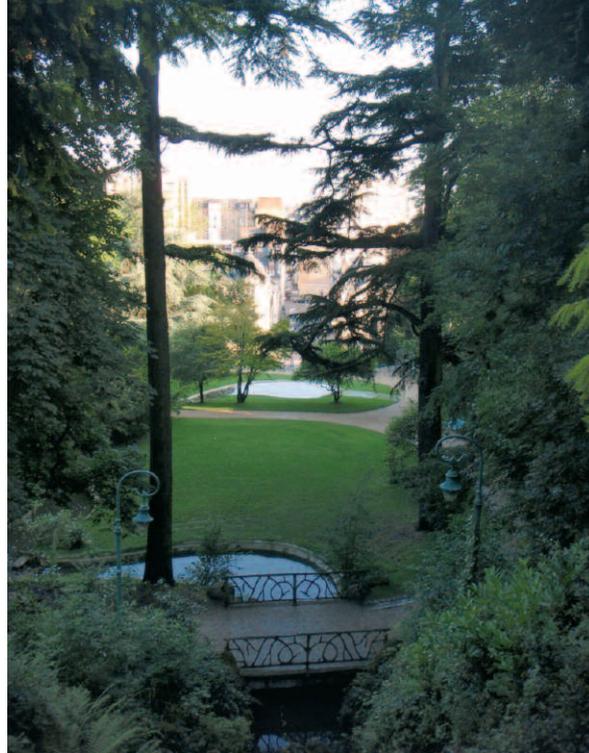
Simple jardin et verger d'une abbaye bénédictine au début du XVII^e siècle, le Thabor, situé en partie haute de la ville de Rennes et dont le nom fait référence au mont Thabor de Palestine, devient une promenade publique au XVIII^e puis un parc paysager à la fin du XIX^e siècle.



Aujourd'hui c'est un parc de 10ha situé tout à côté du centre de Rennes qui mêle un jardin à la française, un jardin à l'anglaise et un important jardin botanique. Il reçoit environ 1,5 million de visiteurs par an.

Sous le Second Empire, en 1867, la ville demande à Denis et Eugène Bühler d'aménager un parc. Le programme en était assez précis avec la commande de trois éléments essentiels : un jardin botanique comme terrain pour les étudiants de la faculté de médecine toute proche, un jardin régulier ou "à la française", et une partie plus paysagère. Le talent des frères Bühler, alors à l'apogée de leur carrière, a été de déceler le génie du lieu, d'utiliser sa topographie pour trouver les meilleurs endroits et les meilleurs usages. Au début du XX^e siècle, en extension du jardin à l'anglaise, la partie sud du parc est aménagée avec des rochers artificiels, des cascades et des escaliers monumentaux.

En 2009, la ville de Rennes engage la rénovation du parc. Un théâtre de verdure dans l'Enfer, devenue une aire technique et de stockage de matériaux, est créé en 2012. La rénovation de la volière et des travaux permettant la remise en eaux des bassins du parc à la française ont été aussi effectués. En février 2015, les cascades sont remises en eaux.



Ouverture vers la ville, vue depuis le haut de la cascade.



Le carré Du Guesclin, aménagé en bowling de forme trapézoïdale bordé de marronniers.



Le jardin botanique et la roseraie.



L'Enfer hier et l'Enfer aujourd'hui, réaménagé en théâtre de verdure.

PLAISIRS GUSTATIFS ET CYCLES COURTS



Agnès Bochet, paysagiste-conseil de l'État de DREAL NPDC

La France est fière de sa cuisine classée au patrimoine mondial de l'Unesco. Elle engendre si ce n'est des gourmets au moins des gourmands. Les Français sont en effet attachés aux valeurs culinaires, mais qu'en est-il de leur relation à la provenance de leur alimentation ?

Un peu d'éthique

Les séminaires des paysagistes-conseils de l'État se partagent entre des heures de travail et de conférences, des visites mais aussi des périodes de détente et de convivialité. Ces dernières sont bien évidemment des instants de verres partagés, de repas dégustés ensemble.

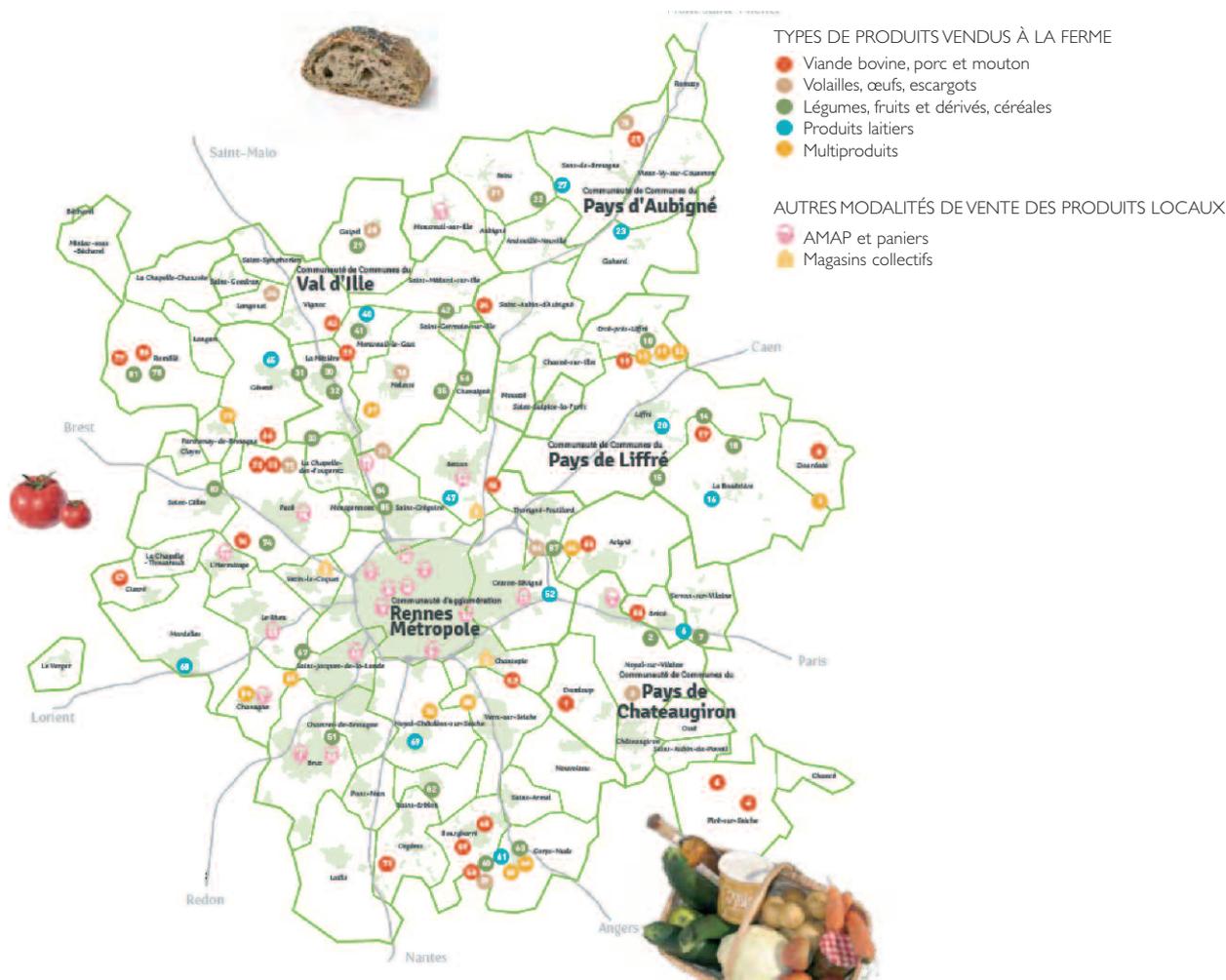
Nous avons voulu que ce séminaire n'échappe pas à cette règle mais soit également éco-responsable et citoyen. Un séminaire de proximité mobilisant des prestataires locaux, des déplacements à vélo et des producteurs régionaux. Tout n'a pas été possible et les bicyclettes sont encore très difficiles à trouver pour des groupes dans les villes... Mais concernant les repas, nous avons dégusté à chaque fois des saveurs originales, simples et toujours de bonne qualité, issues de producteurs situés autour de Rennes, travaillant le plus souvent en



Le marché de Rennes.

agriculture bio. Nous sommes allés au marché du samedi place des Lices, réputé pour la qualité de ses produits et vanté notamment par Jean-Pierre Coffe, dont c'était l'un des marchés préférés. Nous y avons vu les montagnes d'artichauts de Bretagne, d'oignons de Roscoff, de poissons et produits de la mer, de cochonnailles...

De ce point de vue, nous cherchions en épicuriens à éveiller nos papilles et à démontrer que la qualité et l'exigence pour se restaurer est possible à prix compétitif.



LES PRINCIPAUX PRODUCTEURS DES REPAS DU SÉMINAIRE APCE RENNES 2015

◆ Déjeuner du jeudi 11 juin : Restaurant Isidore

- Fruits, légumes et poissons : AME HASLE, à MELESSE
- Produits laitiers : Société de produits laitiers de l'ouest à L'HERMITAGE, membre de Produit en Bretagne
- Viandes : TG Viandes, à QUEBRIAC
- Poissons et viandes : BERJAC, à NANTES
- Produits d'épicerie fine : Société SDPF

◆ Dîner du jeudi 11 juin : Les Cuisiniers Ambulants

- Légumes : Vincent Bocel, la Haie de Saint-Gilles, à PACÉ BioRENNES Mir, route de Lorient
- Viande de porc : la ferme de la Lande, M. Denoual
- Poulet : de JANZÉ
- Fruits : Passion rouge, à BRIELLES, région de Vitré
- Pain : boulangerie Bio Cozic, à RENNES

◆ Pique-nique du vendredi 12 juin : Boulanger-pâtissier Thierry Bouvier

- Cidre : "Le p'tit Fausset", à MERDRIGNAC
- Jus de pomme : "Les vergers de l'ille", à ST-GRÉGOIRE
- Jambon : "La ferme du Pressoir", à SAINT-PERN

◆ Dîner du vendredi 12 juin : Restaurant La Terrasse

- Maraîcher et primeur : Gaec Robin, à BREAL-SOUS-MONTFORT
 - Poissons et crustacés : La Marée Rennaise, Le Tertre Monceau, à BOURGBARRE
 - Charcuterie et viandes : Chez Coco, à RENNES
 - Cidre : Coat, Albret Loic Berthelot, à BEDEE
 - Fromage : Ma Fromagerie Fine, à RENNES
 - Beurre : Jean-Yves Bordier, à SAINT-MALO
 - Réductions sucrées : Laurent Le Daniel, à RENNES
- hormis les réductions sucrées et le fromage, toutes les réalisations sont préparées et faites maison.*

La ville de Rennes

D'un point de vue géologique, Rennes se situe dans une dépression karstique au sein du massif armoricain. On parle ainsi du bassin rennais, un vocabulaire aquatique qui a jeté les prémices d'une ville archipel, capitale régionale d'une Bretagne baignée par les mers.

Lors de notre séminaire à Rome en 2014, l'architecte Andreas Kipar énonçait que la création des espaces publics reliés entre eux a constitué la trame de l'archipel romain. À Rennes l'archipel est à la base constitué par le bâti. Ici les îles sont les villes et la mer la campagne, les parcs, les espaces entre les pôles construits.

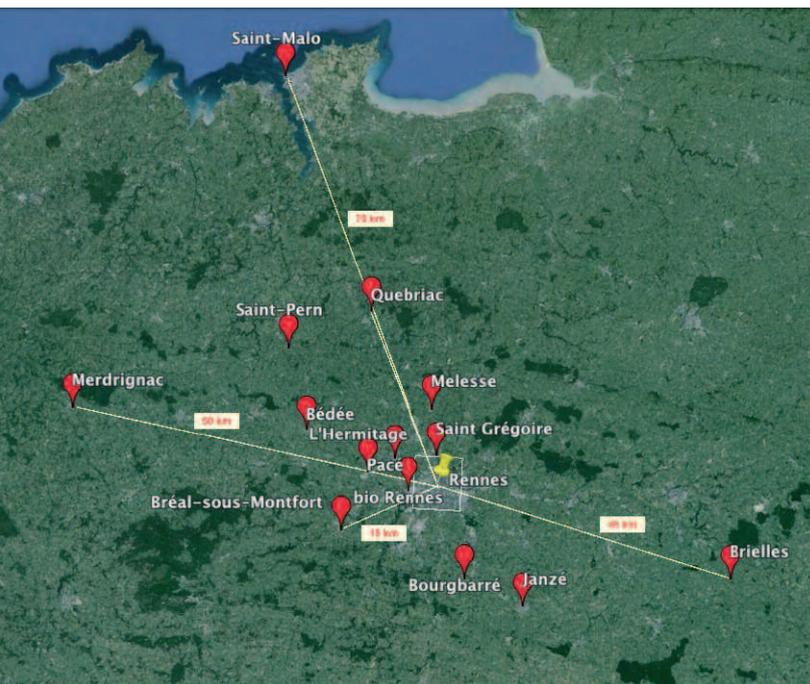
Ce système a eu pour but de maîtriser le développement de l'urbanisation, laissant des "champs" entre la densité urbaine, conséquence de cette prise de position sur le territoire. Il s'agit bien d'une organisation qui fait paysage et nous renseigne sur une façon de concevoir les imbrications possibles entre des entités souvent opposées de ville et de campagne. Par les vallées de l'Ille ou de la Vilaine, au sein "des champs urbains", il est possible d'entrevoir un développement agricole raisonné, qui entretient un dialogue avec les activités, les loisirs, proches des pratiques des habitants et de leur envie de jardins, éventuellement cultivés.

Une utopie réaliste

L'étude de Madame Catherine Darrot* réalisée avec les étudiants d'Agrocampus Ouest a démontré que la ville-archipel de la métropole rennaise pourrait devenir une ville vivrière et nourricière. À partir d'un élevage et d'une mise en culture des terres accrues autour de Rennes, et d'une légère réduction de la consommation de viande, les besoins de la population seraient satisfaits en fruits, légumes, laitages et viandes dans un rayon de proximité de 30 km.

La relation du paysage à l'agriculture et à la production est une réalité qui identifie les régions et les terroirs français. Mais les abords des villes vont-ils évoluer vers un "paysage comestible" de grande consommation pour une population urbaine de proximité. Un environnement à réinventer, associant cultures, élevages, vergers ? Imaginons l'intensification d'un maraîchage de production, de l'agroforesterie, de l'élevage (viandes et poissons) dans des structures respectueuses du développement durable qui soient le reflet de notre consommation et produisent un paysage recomposé d'agriculture urbaine.

Par nos orientations culinaires, en choisissant ce que nous mangeons, nous sommes les acteurs d'un nouveau paysage des agglomérations, le paysage de nos assiettes.



*Enseignant-chercheur en sociologie rurale, Laboratoire de Développement rural, Agrocampus Ouest. Voir : Actes du colloque paysages de l'après-pétrole : solutions paysagères pour territoires en transition, Paris, 20 novembre 2014.

TRAVERSÉE DE LA BAIE DU MONT-SAINT-MICHEL

Texte : Agnès Bochet, PCE DREAL NPDC

Guide : Thierry Séni, guide photographe de la baie.

Il est des paysages comme des sols qui s'avèrent mouvants.
La baie du Mont-Saint-Michel est un de ceux-là.

C'est un lieu
où le temps est changeant comme l'est particulièrement la météo des bords de mer,
où le vent et les marées font la pluie et le beau temps,
où la mer qui couvre et découvre nous impose sa temporalité à considérer avec la plus grande circonspection,
où le sol que l'on nomme habituellement la Terre ferme fait ici mentir tous les marins et vient à se dérober sous nos pas.

Il est dans ce paysage tout en changement, en passage, en dérobade... un roc, une colline immuable d'où l'Archange Saint-Michel regarde affluer jusqu'à lui le Couënon et les touristes sur cette longue passerelle qui aura fait couler beaucoup d'encre.

Cette baie que nous avons éprouvée, battue de nos pieds nus jusqu'à la faire chanceler, il en est de ses limites comme de ce paysage : mouvantes et incertaines, qui se dérobent au moment où l'on pensait qu'elles pouvaient s'affiner et se définir... s'organiser.

Il y a quelques grands paysages comme celui-ci qui font cependant consensus, qu'il faut sans doute aimer, choyer, préserver. Les paysagistes-conseils de l'État l'ont parcouru sous la conduite de leur guide attentif, ont pris du vent dans le nez et les cheveux, de l'eau et du sable entre les doigts de pieds et un plaisir intense et partagé.





AMÉNAGEMENTS

Dans le cadre de l'opération de rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel, plusieurs opérations ont permis de redonner son insularité au Mont et ont contribué à requalifier l'accueil du public et l'orientation des usagers vers les différents moyens d'accès vers la Merveille.

Le parc de stationnement, les espaces publics et chemins piétons (Chantier de 2010 à 2012)

Le parc de stationnements de 4 100 places a été aménagé sur le continent afin de dégager le Mont-Saint-Michel des stationnements qui encombraient ses abords.

Dans l'étendue horizontale du polder, le projet s'intègre par mimétisme en s'appuyant sur les paysages préexistants. Il décompose ainsi les vastes surfaces nécessaires en trois parkings : le parking du boisement (stationnements permanents) ; le parking du polder (stationnements temporaires et rotatifs, enclos de talus et digue) ; le parking des peupliers (stationnements des autocars et camping-cars en haute saison). La digue nord, nouvelle digue du polder, surplombant le grand fossé de ceinture, s'offre en panorama sur la Merveille.



Le marais blanc, bassin de rétention du parking et ses passages en terre armée. (© HYL)

À la confluence de ces différents lieux, le grand vide du marais blanc préserve l'horizon dégagé sur le Mont et gère les eaux pluviales du site.

Guidés par la silhouette de la Merveille qui plane à l'horizon, trois grands cheminements nord/sud conduisent les promeneurs du nouveau parking vers la place des Navettes. À l'est, le marais blanc, ou chemin de lisière, se glisse dans les étendues du polder ; au centre, la grande rue ou allée du parc boisé, engage le renouvellement de la Caserne ; à l'ouest, les rives du Couesnon, ou chemin du barrage, s'ouvre sur l'horizon marin.

La place des navettes, sorte d'embarcadère située en proue du polder : cette esplanade organise les balais des navettes et des piétons qui s'élancent vers le Mont par le pont passerelle ou gravissent la digue par pour atteindre le barrage.

LES AMÉNAGEMENTS DU MONT-SAINT-MICHEL

◆ **Maître d'ouvrage :** Syndicat mixte de la Baie du Mont-Saint-Michel

◆ **Équipes de maîtrise d'œuvre :**

Barrage : BRL Ingénierie ; Luc Weizmann Architecte ; SPRETEC ; ANTEA ; Bertrand Lanctuit, paysagiste.

Travaux hydrauliques : BET Antéa ; BRL Ingénierie

Ouvrages d'accès : Dietmar Feichtinger Architectes ; BET Schlaich ; Bergermann & Partner.

Espaces publics et centre d'information : Cabinet HYL, paysagistes et urbanistes (P. Hannellet, A. Yver, C. Laforge) ; Bruno Mader architecte ; Bureau d'études SOGETI ; COSIL, Éclairage.

Parc de stationnement et navettes : Délégation de service public : Veolia Transport Mont-Saint-Michel (mandataire) ; Alfred Péter ; Artefact ; Colas ; Quille ; Contrac.



Le parking à son ouverture en 2012 (© mrw zeppeline bretagne)



Le chemin de lisière longe le marais blanc.



Le grand gradin, menant de la place des navettes vers le barrage (© HYL)

Le barrage (Chantier de 2006 à 2009)

Le barrage est composé de huit vannes permettant de remplir le Couesnon à marée montante et de relâcher l'eau à marée descendante. Ce système de "chasses régulées" a pour objectif d'emporter les sédiments loin du Mont.

Pensé comme un pont-promenade, le barrage offre un espace de contemplation et de repos, un belvédère sur le Mont.



Vue sur le Mont depuis le belvédère du barrage



Le barrage belvédère



Les navettes "le passeur" acheminent les visiteurs des stationnements vers le Mont.



Les nouveaux accès et le pont-passerelle (Chantier de 2011 à 2014)

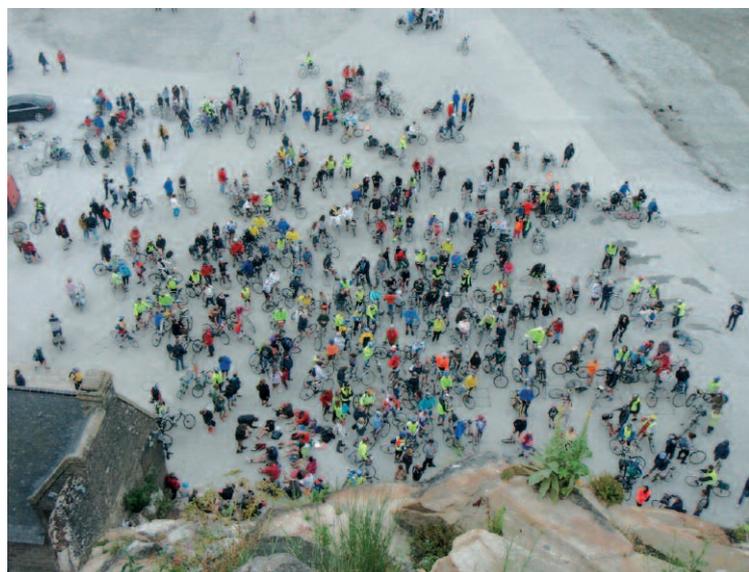
Afin de redonner au Mont son caractère d'île et de le relier au continent, furent construit une digue (de 1 085 mètres), prolongée du pont-passerelle (de 760 mètres) et d'un gué accolé au rocher (de 120 mètres), submergé ponctuellement lors des marées aux coefficients exceptionnels.



Le pont-passerelle



Le pont-passerelle vu depuis le Mont



Regroupement de cyclistes sur la plateforme du gué

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE // 24 MARS 2015

Le 24 mars 2015, l'assemblée générale publique de l'APCE s'est tenue dans l'amphithéâtre du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, à la Défense. Au programme, l'actualité de la politique du paysage, des implications

de la loi ALUR au projet de loi sur la biodiversité et le paysage, en passant par la loi sur la relance de l'agriculture et les actions spécifiques de communication du Ministère dans le cadre de la relance du paysage.

UN PLAN D'ACTION POUR LA RELANCE DU PAYSAGE



Jean-Pierre Thibault, inspecteur au Conseil général de l'environnement et du développement durable.

Jean-Pierre Thibault a été chargé fin 2014 par Ségolène Royal de faire le lien entre les services et elle-même pour la mise en œuvre du plan d'action pour la relance du paysage. Il en explique le contenu et les objectifs.

De nombreux éléments du plan pour la relance du paysage ont été mûris en amont de son lancement, certains accentués ou renouvelés. Aujourd'hui, ce plan se décline en dix leviers d'action qui ciblent différents publics. Il est en effet nécessaire de rappeler que la notion de "paysage", bien que désormais définie précisément par la Convention européenne, doit encore être expliquée, que ce soit aux décideurs au niveau des plus hautes sphères de l'État qu'au grand public, le paysage restant considéré encore comme un élément supplétif, décoratif, dont on s'occupe en dernier, quand on a le temps. Ainsi, un des objectifs du plan de relance est bien de faire comprendre à l'ensemble des Français que le paysage est un sujet sérieux qui concerne leur quotidien, leur cadre de vie.

Des actions pour mobiliser les citoyens

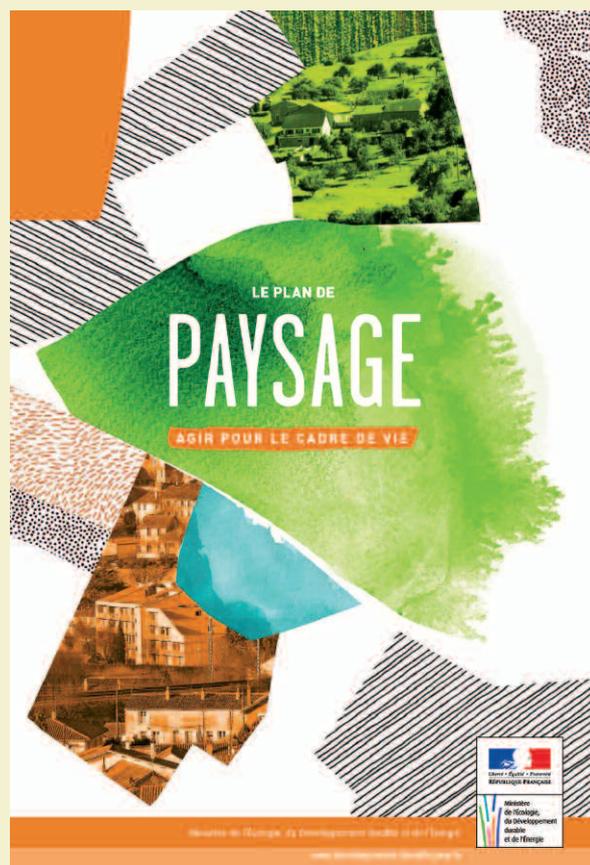
Quatre des dix actions concernent directement les citoyens et abordent des points essentiels : qu'est-ce que le paysage, à quoi sert-il, en quoi est-il important ?

✦ **1 000 paysages en action** est l'un des premiers leviers et un des plus stratégiques. Son objectif est de révéler les réalisations et actions de terrain que ce soit en termes de sensibilisation, de projets, etc. Il s'agit d'une part de faire émerger rapidement des expériences et d'autre part de permettre le début d'un recensement dans le but, à terme, de créer une base de références sur le paysage.

✦ **Les journées du patrimoine Nature et Culture.** Les territoires d'exception et les paysages protégés ne sont pas des paysages mis sous cloche. Protégés par la loi de 1930, ils peuvent devenir des références non seulement mémorielles mais également des références contemporaines pour les "paysages quotidiens".

✦ **Santé et paysage.** Cette question très importante et mobilisatrice doit encore être définie notamment en collaboration avec la Direction générale de la prévention des risques.

✦ **Un habitant, un arbre.** Cette action importante se veut également très mobilisatrice. C'est la reproduction à l'échelle nationale de ce qui a été fait en Poitou-Charentes, région-laboratoire de la ministre. Cette action associe climat, biodiversité et paysage. L'idée est de planter 60 millions d'arbres – un par habitant – (arbres champêtres, dans le cadre par exemple de la reconquête du bocage, arbres en ville, forêts nouvelles, dont on connaît l'impact direct sur le climat). Cette action nécessite anticipation, encadrement et la mise en place de partenariats.





Des actions envers les élus

La deuxième série de leviers concerne les élus locaux, premiers gestionnaires de l'espace.

◆ **1 000 paysages en action** les concerne directement au même titre que les citoyens.

◆ **Les chantiers-laboratoires de restauration paysagère et requalification de territoires péri-urbains dégradés.** En 2015, cinq chantiers seront lancés et devront démontrer que le paysage est un levier magnifique pour restaurer les territoires dans lesquels les gens ne se sentent pas bien. Une étude pilotée par un paysagiste et financée par l'État proposera les solutions à un élu motivé, capable de porter le projet au-delà de l'étude elle-même.

◆ **Généralisation graduelle des plans de paysage** dans le contexte "post loi ALUR" et dans celui de la définition des objectifs de qualité paysagère. Vingt-cinq sont déjà en chantier, vingt-cinq seront lancés l'année prochaine. Ces démarches portées par les élus locaux sont essentielles : ce sont elles qui permettent de faire avancer l'idée de paysage du quotidien.

◆ **Les Journées du Patrimoine naturel.** Nées en 2014, elles sont un élément important du dispositif qui est relancé en 2015 autour du "Climat".

Des actions ciblées sur les professionnels du paysage

La troisième série de leviers concerne les professionnels du paysage avec :

◆ **Le Grand Prix national du paysage** donne à voir à l'échelle nationale les réalisations de la profession. La dimension de projet territorial d'ensemble est mise au centre de la nouvelle édition.

◆ **La reconnaissance du métier de paysagiste-concepteur.** Ce travail se poursuivra au-delà de 2015 et du vote de la loi Biodiversité. On constate une marginalisation persistante du paysagiste dans les équipes de maîtrise d'œuvre, comme dans celles de maîtrise d'ouvrage. Pour poursuivre ce travail de reconnaissance, une mission parlementaire va être lancée. C'est le sénateur Jarlier, un des pionniers des plans de paysage, maire de Saint-Cloud et architecte, qui devrait la mener. Cette mission doit être d'abord validée et signée par le Premier ministre, cela peut prendre plusieurs mois encore. La qualité de cette réflexion dépendra des personnes rencontrées. L'Association des paysagistes-conseils de l'État y sera évidemment associée.

◆ **La charte "Paysage et énergie"** qui a été présentée le 7 avril 2015 doit permettre de faire interagir la recherche et l'enseignement, et faire émerger des réflexions contemporaines sur lesquelles la politique de paysage puisse s'appuyer.



Le climat est ici considéré comme un levier pour parler du paysage, sans réduire la question à l'implantation d'éoliennes : paysage de l'après-pétrole, transition énergétique par l'aménagement de villes plus compactes, transports non polluants font partie des thèmes de réflexion.

Ce plan d'action se complète évidemment des actions de sensibilisation et d'éducation menées à la fois par le ministère, les CAUE, les écoles, etc.

Un comité de pilotage a été créé pour accompagner ce plan d'action. L'Association des paysagistes-conseils de l'État y est représentée par Catherine Farelle. Par ailleurs, j'ai lu avec beaucoup d'intérêt la contribution de l'APCE *Pour une stratégie du paysage* qui est en cours de finalisation. Elle contient une somme impressionnante d'idées, suggestions, contributions sur ce qu'est le paysage aujourd'hui. Elle mérite une large diffusion auprès des professionnels de l'aménagement.

BUREAU DES PAYSAGES, COMPLÉMENTS D'INFORMATION ET AUTRES ACTIONS



Aude Leday-Jacquet, directrice du Service des paysages et de la publicité (QV2)

Aude Leday-Jacquet donne des compléments d'informations sur les actions en cours menées par le Bureau des paysages : appel à projets et Club "plans de paysage", Grand

prix national du paysage, chantiers-laboratoires de restauration paysagère, 1000 paysages en action pour la réalisation desquels les paysagistes-conseils de l'État seront sollicités.

Plans de paysage

Avec un plafond de cinq candidatures par DREAL, cent candidatures au maximum réparties sur l'ensemble des régions seront étudiées dans le cadre de l'appel à projets plans de paysage. Le financement de l'État, même s'il reste modeste, a produit son effet. Au-delà de l'aide financière, le Club "plans de paysage" assure un accompagnement méthodologique et un lieu d'échange et de capitalisation. Lancé en janvier 2014, ce club rassemble les 23 premiers lauréats (deux se sont désistés) auxquels sont associés des experts pour des groupes de travail thématiques. Deux groupes se sont déjà réunis autour des questions de la participation des populations d'une part, et de l'élaboration et la définition des objectifs de qualité paysagère d'autre part. Les travaux sont menés en relation avec les chargés de mission des DREAL, DEAL et des DDT, les paysagistes-conseils associés et les collectivités lauréates. Les chargés de mission paysage des territoires non lauréats peuvent avoir accès à la plate-forme d'échange du Club. C'est le 10 avril que les DREAL ont présenteront et défendront les candidatures de leur territoire. Le jury auquel l'APCE participe se réunira le 17 avril et les territoires lauréats seront annoncés par la ministre le 12 mai. Par ailleurs, la brochure "Le plan de paysage : agir pour le cadre de vie" est disponible en ligne et sera complétée par les fiches méthodologiques rédigées par le Club. Une deuxième édition papier est prévue (3 500 exemplaires ont déjà été diffusés).

Le Grand Prix national du paysage

Son ambition reste bien de récompenser une réalisation commune "maîtrise d'ouvrage – maîtrise d'œuvre" mais c'est aujourd'hui la dimension territoriale qui, par rapport aux années précédentes, est le critère prédominant de l'appel à candidatures de cette année. Il s'agit de mettre en valeur la politique et la pensée paysagère française. Des échanges avec d'anciens lauréats nous ont convaincus de la nécessité de mieux valoriser le prix. Ainsi il a été décidé d'accompagner sa remise d'une table-ronde et de la publication d'un ouvrage.

Les chantiers-laboratoires de restauration paysagère et de reconquête des territoires dégradés

Les DREAL et leurs paysagistes-conseils seront fortement impliqués dans cette action. Ces chantiers-laboratoires seront pilotés, contrairement aux plans de paysage, au niveau régional et départemental par les services déconcentrés, et non pas par

les collectivités qui candidatent. En revanche, il existera bien un partenariat avec les collectivités concernées, ainsi qu'une coordination nationale. Ces chantiers-laboratoires s'appuieront sur la démarche "Atelier des territoires" mise en œuvre par le ministère de l'Égalité des territoires et du Logement. L'appel à candidature sera lancé le 8 avril et les chargés de mission paysage informés.

"1000 paysages en action"

C'est l'action-phare du plan d'action de la ministre. Une plateforme Internet en construction va permettre :

- ✦ un recensement pérenne dont l'objectif à terme est la mise en place d'un centre de ressources sur le paysage. Ce recensement identifie cinq types d'actions : éduquer et sensibiliser au paysage ; planifier en concertation ; aménager les espaces ruraux, urbains et périurbains ; conjuguer transition énergétique et conception paysagère ; associer agro-écologie et gestion paysagère. La mise en ligne de la plate-forme est prévue le 10 avril. Les paysagistes-conseils de l'État, sous leur casquette de paysagistes libéraux, sont encouragés à participer et à soumettre leurs réalisations ou projets ;
- ✦ le recensement des manifestations et projets pour la fête du paysage et de la nature en ville qui se tiendra pendant 15 jours en juin prochain. La page Internet existe déjà : "1000paysages.gouv.fr"

Atlas de paysages, observatoires photographiques, sensibilisation...

✦ Atlas de paysages.

Nous avons travaillé et abouti sur les méthodes et les outils : les atlas de paysage dont l'ouvrage "actualisation de la méthode" en est à sa deuxième impression sera bientôt disponible pour diffusion en DREAL et DDT et également mis en ligne.

✦ Observatoires photographiques des paysages.

Un groupe de travail autour de l'observatoire national photographique des paysages et les observatoires locaux a été mis en place en 2014 et s'est réuni plusieurs fois cette année afin de redéfinir les objectifs de travail du ministère sur cet outil. Un appel d'offres est en train d'être dépouillé pour la valorisation et la mise en réseau des OPP au niveau national.

✦ Sensibilisation.

- Journées des paysages. Quatre journées sont organisées par an. La troisième du cycle 2014-2015 aura pour thème "Quel paysage pour la transition énergétique et le changement climatique ?" et se tiendra à Versailles.

- Actions de sensibilisation à destination des agents de l'État. Des formations internes ont été créées, avec un parcours spécifique Paysage, s'adressant à tous les services amenés à intervenir sur des sujets en lien direct ou indirect avec le paysage. Des contacts ont notamment été établis avec les écoles de paysage d'Angers et de Versailles afin que les personnels de l'État puissent avoir accès aux formations continues qu'elles proposent.

2015, UNE ANNÉE PARTICULIÈREMENT RICHE ET CONSTRUCTIVE POUR LE PAYSAGE



Stéphanie Dupuy-Lyon, sous-directrice de la qualité du cadre de vie à la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP)

Le 25 septembre 2014, Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, faisait une communication importante en Conseil des ministres concernant un grand plan de reconquête des paysages. Ce plan est l'aboutissement d'un travail de fond d'environ deux ans pendant lesquels nous nous sommes interrogés sur les fondamentaux de la politique du paysage et sur la manière de la porter.

Le projet de loi Biodiversité : de nombreuses avancées pour le paysage

La loi Biodiversité est soumise au vote solennel de l'Assemblée nationale. Son titre 6 est spécifique aux paysages. Il est à noter plusieurs avancées par rapport au projet initial :

- ✦ la "Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages" dont le titre inclut désormais le mot "paysage" ;
- ✦ l'inclusion dorénavant de la définition du paysage de la Convention européenne "Paysage : partie de territoire telle que perçue par les populations et résultant de facteurs naturels et humains, et de leurs interrelations" par le biais d'un amendement déposé en début de semaine par la ministre. La rapporteuse du projet de loi, Geneviève Gaillard, a déposé un sous-amendement pour que soit ajouté à "interrelations" l'adjectif "dynamiques" ;
- ✦ les atlas de paysage comme outils de connaissance sont consacrés ;
- ✦ les objectifs de qualité paysagère introduits dans la loi ALUR dans les Scot et PLU sont mieux définis ;
- ✦ les "éléments de paysage" comme éléments naturels, non naturels et bâtis sont également mieux définis ;
- ✦ le titre de paysagiste-concepteur, élément important de reconnaissance de la profession, est introduit.

C'est une première étape importante qui est franchie aujourd'hui, même si le projet de loi doit encore être discuté et voté au Sénat avant de revenir en deuxième lecture à l'Assemblée puis à nouveau au Sénat. On peut espérer que la loi soit votée avant la fin de l'année.

Au-delà des paysages quotidiens et du cadre de vie, le projet de loi comporte aussi un volet important de modernisation et de réforme de la politique des sites classés et inscrits. Le site inscrit devient un outil complémentaire protégeant ainsi des enclaves ou des zones tampons autour des sites classés.

Autres actions en cours : atlas, formations

- ✦ Après un long travail auquel l'APCE a collaboré, la méthode actualisée des atlas est disponible sous la forme d'une brochure diffusable ;
- ✦ le travail entrepris depuis le début de l'année sur l'observatoire national photographique des paysages, un sujet qui reste important, se poursuit ;
- ✦ la formation au paysage, question essentielle, continue d'être développée en direction des collaborateurs du ministère. Elle se déploie au sein des centres de valorisation des ressources humaines (CVRH) avec l'objectif à terme de diffuser ces formations via les CNFTP ;
- ✦ deux "Journées des paysages" de la saison 2014-2015 sont d'ores et déjà programmées avant l'été. Les thèmes en sont respectivement "Paysage et énergie, les changements climatiques" et une réflexion autour du thème de l'agriculture.

Mobilisation de l'APCE

En 2014, l'APCE a été fortement impliquée dans les groupes de travail mis en place par le Bureau des paysages, voire la sous-direction (club PLUi, club "plans de paysage", groupe de travail sur la réactualisation de la méthode des atlas, participation à la rédaction de la brochure sur les Plans de paysage, groupe de travail sur les observatoire photographique du paysage). En 2015, l'association a été invitée également à participer au travail sur le règlement du PLU, au suivi du Plan d'action national, et elle participera à la réflexion autour de la reconnaissance du métier de paysagiste...).

Le texte *Vers une stratégie du paysage* qu'a produit l'APCE est une contribution importante. Après la première étape de la reconnaissance du métier de paysagiste au travers de l'introduction dans la loi de la définition du métier de paysagiste-concepteur, il sera désormais plus simple de mettre en avant leurs compétences spécifiques et leur rôle de personnes-ressources dont la présence est indispensable au sein des maîtrises d'ouvrage. Une action sera lancée prochainement concernant les chantiers-laboratoires dont l'équipe de maîtrise d'œuvre devra obligatoirement être pilotée par un paysagiste.

LOI AVENIR DE L'AGRICULTURE PRÉSENTATION DE LA LOI ET DE QUELQUES MESURES EN LIEN AVEC LE PAYSAGE



Catherine Soula informe l'Assemblée de quelques mesures contenues dans la loi "Avenir de l'agriculture" en relation avec le paysage : projets agro-écologiques, groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE), agroforesterie...

Depuis 2012, la question des méthodes de production, de leur évolution vers une économie de moyens et d'énergie est posée de plus en plus sérieusement. Ce questionnement, associé aux problèmes de l'apiculture, de la méthanisation, des déchets de l'agriculture, est à l'origine de la prise de conscience, par exemple, de la nécessité de réduire à la fois la consommation d'antibiotiques et de produits phytosanitaires, et d'encourager les circuits courts ou la production de protéines végétales dans le cadre de cultures associées de céréales et de légumineuses... La loi "Avenir de l'agriculture" s'est saisie de ces problèmes en encadrant l'usage de pesticides, en encourageant des plans de semences durables, en préservant l'apiculture... Tout un ensemble d'actions est mis en œuvre pour développer l'agro-écologie.

Pour cela, la loi permet un meilleur accompagnement des agriculteurs par la création d'un fonds spécifique pour financer un programme de développement agricole et rural axé notamment sur l'innovation et la formation. Des appels à projets sont lancés auxquels les GIEE – qui peuvent associer de 25 à 30 exploitations – peuvent répondre. Ces GIEE sont des outils intéressants de mobilisation des agriculteurs sur des projets communs qui leur permettent d'obtenir des financements. Mise en place de circuits courts, échange de cultures fourragères et céréalières peuvent faire partie des projets aidés par les pouvoirs publics. Ces changements de pratiques visant à mieux préserver les ressources naturelles ont un impact direct sur les paysages, comme la remise en œuvre de fossés à ciel ouvert, la plantation de haies...

Dans l'optique d'encouragement à l'agro-écologie, l'enseignement supérieur et les instituts de recherche comme l'INRA sont amenés à se réorienter. Ce tournant peut être comparé à celui qui a marqué l'agriculture dans les années 1950.

Promotion de l'agroforesterie

La question de l'agroforesterie (synergie entre le développement des arbres et celui des cultures) est posée depuis un certain nombre d'années déjà. La création d'une synergie entre arbres et cultures, contrairement à ce que disent de nombreux agriculteurs, est très bénéfique en termes d'aération et de maturation des sols (présence plus importante de moisissures), de protection contre le soleil et l'action du vent. L'agroforesterie, qui intéresse de plus en plus de monde, est aussi une donnée importante dans le cadre de l'agro-écologie.

AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT

PROJET
AGRO-ÉCOLOGIQUE
POUR LA FRANCE



Extension du bail rural et environnemental

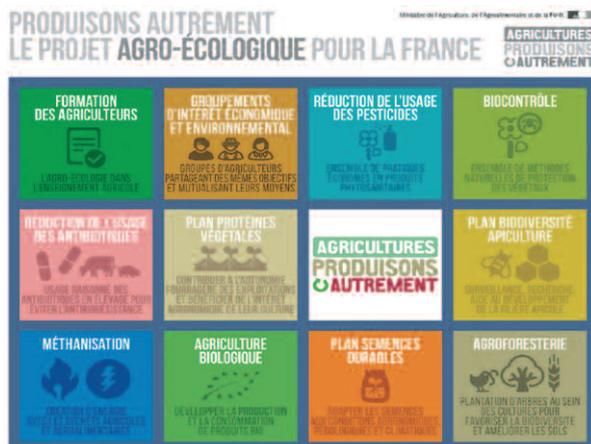
Auparavant seulement certaines collectivités locales et certains lieux spécifiques comme les espaces naturels sensibles, les PAEN (Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains), pouvaient imposer, dans le bail rural ou le fermage, des pratiques culturelles préservant l'environnement. Aujourd'hui cette possibilité est généralisée. Par exemple, une ville qui réalise une réserve foncière agricole peut imposer à ses exploitants des mesures de préservation de la biodiversité, de qualité paysagère, etc. Cette possibilité est donnée à tout propriétaire foncier qui loue ses terres agricoles.

PAEN, ZAP... CDCE, des outils renforcés

Le PAEN, les ZAP (Zone agricole protégée) sont renforcés dans les PLU et les Scot. Il en est de même des Commissions départementales de la consommation des espaces agricoles (CDCEA) dont le champ d'intervention est élargi aux espaces naturels et forestiers. Les paysagistes devraient être davantage présents dans ce type de commission, car la question de l'affectation des sols est un objet essentiel pour le paysage.

La loi incite par ailleurs à davantage de transparence dans le fonctionnement (démocratie, finances) des SAFER et des chambres d'agriculture.

Pour finir, un conseil de lecture : *Protéger les espaces agricoles et naturels*. Cet ouvrage dirigé par Philippe Balny, du Conseil général du génie rural et des eaux et forêts, fait le point notamment sur l'intérêt des PAEN. Un rapport du même Philippe Balny va également bientôt sortir et faire une vingtaine de recommandations pour le développement de l'agroforesterie.



LES RÉFLEXIONS DE L'APCE

LA STRATÉGIE DU PAYSAGE

Lors de l'assemblée générale tenue en mars 2015, l'association des paysagistes-conseils de l'État a pris date pour approfondir, à l'occasion du séminaire, une réflexion prospective destinée à accompagner le plan de Relance du paysage. Développée dans un texte intitulé "Vers une stratégie du paysage", rédigé par Catherine Soula présidente de l'association 2014-2015 avec l'appui de Catherine Farelle nommée au Comité de pilotage de la Relance paysagère, cette réflexion est appuyée de notes produites par plusieurs membres de l'association¹ et fait écho au rapport "Paysage et aménagement : propositions pour un plan national d'action" du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) paru en avril 2014.

La ministre Ségolène Royal a tenu à encourager cette réflexion par une lettre qui invite l'association à la publication d'un ouvrage pour une diffusion large.

La relance du paysage et les politiques publiques du paysage doivent envisager des mesures significatives pour le paysage et les paysagistes. En tant que paysagistes-conseils de l'État, nous avons pour mission de contribuer à la structuration du thème du paysage à nos niveaux d'intervention (national, régional ou départemental). Nous constatons les faiblesses et les opportunités des politiques publiques à l'égard du paysage et relevons parallèlement que les capacités de la profession sont largement sous-exploitées. Le paysage interpelle toute notre

société et permet une approche particulièrement pertinente pour aborder les thèmes très actuels qui interrogent les territoires : la biodiversité, l'urbanisme, l'agriculture, l'énergie... Paradoxalement, ces sujets échappent en très large part aux paysagistes. En parallèle, la recherche sert peu le paysage qui s'y trouve souvent à tort décomposé et finalement rarement abordé. La culture du paysage peine à diffuser dans les divers milieux professionnels et au sein du public. La profession de paysagiste est encore mal connue, peu relayée, en lien avec la jeunesse de la discipline qu'elle traite. L'ouvrage *Vers une stratégie du paysage*, à paraître, tente d'en comprendre les causes, d'en expliciter et souligner les enjeux, pour proposer une stratégie au sein des politiques publiques.

Ateliers : restitutions

Des ateliers ont été préparés et se sont déroulés lors du séminaire, portant sur les thèmes centraux de la réflexion : la sémantique et la diffusion d'une culture du paysage, la recherche en paysage, l'urbanisme et l'agriculture.

Les présentations et restitutions ci-après formalisent les amorces de ces échanges collectifs ; ils ont pour ambition de favoriser l'élaboration d'une position partagée pour la réflexion et de cibler d'éventuels compléments pour l'ouvrage. Néanmoins, ces écrits ne prétendent pas reprendre l'ensemble des réflexions développées.

1. Principaux contributeurs des notes annexées au texte de la stratégie : Alice Brauns, Michel Collin, Catherine Farelle, Jean-Marc Gaulier, Sébastien Giorgis, Jean-Pierre Saurin, Hélène Sirieys, Catherine Soula.

ATELIER 1 - SÉMANTIQUE ET DIFFUSION D'UNE CULTURE DU PAYSAGE

Atelier préparé par : Catherine Farelle

Invité : Jean-Pierre Thibault, chargé de mission "politique du paysage" au cabinet de la ministre de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie

Rapporteurs : Sébastien Giorgis, PCE DRIEE IDF et Pascal Aubry, PCE DDTM 35

Cet atelier visait à partager nos valeurs et éléments de vocabulaire fondamentaux en se référant parallèlement aux philosophes susceptibles de nous éclairer pour donner une meilleure lisibilité à nos démarches. Il a également balayé le champ de la diffusion d'une culture du paysage pour formuler des propositions. Il était motivé par le constat suivant : "*Il manque à notre discipline une histoire et une culture suffisamment partagée*" (C. Soula)



Catherine Farelle a introduit une approche indispensable de la sémantique attachée à notre art, en rappelant notre culture occidentale du paysage et son évolution vers d'autres cultures – cf. extraits en illustration –, sa confrontation aux pratiques et l'importance du vocabulaire pour communiquer avec qualité.

Un accord collectif sur certaines significations lexicales dans le domaine du paysage et l'élaboration de pistes pour leur diffusion pouvant constituer une problématique pour l'atelier. Enfin, elle a évoqué certains axes d'actions publiques en faveur de l'ancrage d'une culture du paysage, incitant l'atelier à s'emparer de ce sujet prospectif dans notre rôle de conseil de l'État.

Jean-Pierre Thibault a commenté les principales politiques publiques actuelles intéressant la diffusion de la culture du paysage. Notamment le projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et du paysage (RBNP), qui retranscrit l'acception du mot "paysage" dans la Convention européenne. Il a rappelé les propositions du rapport du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) qui relève les enjeux, tant d'une sensibilisation et formation dans les enseignements scolaires et universitaires, que des sondages

et leurs restitutions auprès des citoyens : consultations nationales régulières sur le "paysage des français" (qu'entendent-ils par le mot paysage? quelles évolutions?), enquêtes locales sur la perception du paysage, expositions itinérantes, et enfin appui aux dynamiques locales engageant les citoyens à agir personnellement pour le paysage.

Jean-Pierre Saurin a exploré plus avant le vocabulaire fondamental du paysage par *Deux mots pour commencer* (voir encadré p. 52) : la perception et l'herméneutique. Dans notre métier, la perception est un moyen exercé en vue d'un acte bien précis pour comprendre le paysage dans lequel nous sommes placés et pour lequel nous faisons un projet. Il interroge en conclusion : "la culture du paysage ne serait-elle pas principalement une culture du projet de paysage? "

Les débats se sont alors engagés en appuyant et en complétant ces réflexions et propositions.

Sébastien Giorgis

Sont en italique les mots qui ont fait débat durant cet atelier sur le vocabulaire du paysage.

L'atelier a travaillé sur *les mots* et sur *les maux* du paysage. Le besoin de cet atelier *sémantique* est né, semble-t-il, du sentiment que les paysagistes ont d'être mal compris et que certains des mots qu'ils emploient peuvent parfois agacer (perception, approche sensible, représentation sociale et culturelle des paysages, etc.). Cette impression a été ressentie notamment quand l'APCE a été associée au travail de remise à jour de la méthode des atlas de paysages. À cette occasion, les paysagistes présents ont perçu que l'emploi de mots insuffisamment définis ou dont le sens n'était pas partagé créait beaucoup de confusion et de malentendus. Il s'est donc avéré nécessaire de travailler sur ces mots et leurs définitions.

Pétrarque, Merleau-Ponty, Augustin Berque, Bernard Lassus, François Jullien, Pierre Rabhi, Edgar Morin, tous les auteurs cités lors de l'atelier évoquent les nombreux et très sérieux champs disciplinaires auxquels les paysagistes se réfèrent. Ces champs disciplinaires ont chacun leurs fondements et leur histoire. Leurs enseignements sont, du point de vue de la connaissance, en conséquence tous recevables.

Au-delà des mots, c'est aussi, globalement, la question de *la modernité* qui a été posée pendant cet atelier, modernité qui schématiquement (si nous la caricaturons) sépare les approches scientifiques des approches culturelles et philosophiques et manifeste une méfiance affichée vis-à-vis des approches sensibles (celles de *la perception* par les sens).

Pourtant, le paysage, contrairement au *territoire*, ne s'inscrit pas uniquement dans le champ de la géographie physique (*objectivable*) et de ses emboitements morphologiques de

D'où venons-nous ?

Qu'est le paysage ? dans notre culture occidentale

Paesaggio - Renaissance :

"ce que l'on voit du pays" (le champ du regard, perçu, à travers moi)
- culturelle : **invention d'une pensée nouvelle s'émancipant de la religion**



Philosophes fin 19^e > Philosophie du paysage 1912 – Georg Simmel

"le paysage est une œuvre d'art arrachée au sentiment unitaire de la grande nature"

- sensible : il ne naît **qu'à travers les filtres de notre perception**
- artistique : c'est un **acte de mise en forme**, qui **absorbe** la substance de la nature **pour la recréer à neuf**

Il n'y a pas encore de paysage,

- lorsque devant nous se développe une **étendue de territoire donnée**
- si tel contenu singulier du champ de vision captive notre esprit

> une dimension sensible, artistique et culturelle fondatrice

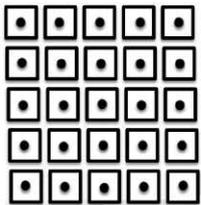
Un système ...

Le paysage entre la Nature et la Société – géographe Georges Bertrand – 1978

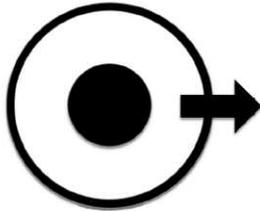
- processus de transformation : **"phénomène social inscrit dans l'histoire"**
- interprétation sociale : **"un produit social"**, résulte de la société qui l'a élaboré
- système insécable : **"Il ne faut pas chercher à réduire sa complexité en la divisant."**

Le dénombrement et l'analyse séparée des éléments constitutifs... ne permettent pas de maîtriser l'ensemble...

> une analyse rationnelle n'est pas raisonnable



Méthode des atlas :
"Pour caractériser un paysage, deux phases sont nécessaires... : la saisie des éléments de paysage et l'explicitation des structures paysagères."
Il importe de référencer tous les éléments qui font sens...



structures et d'éléments de paysage. Il se positionne aussi, sans pour autant qu'il faille l'opposer à l'objet physique territorial, dans le champ de l'art et des représentations sociales, et donc aussi dans les domaines de la sociologie, de l'anthropologie ou de l'histoire.

Ces questions de représentations, de croyances ou de créations artistiques qui peuvent transformer la valeur sociale d'un territoire et dont il a été rappelé lors de nos débats qu'elles étaient parties intégrantes du concept de paysage, ne peuvent en conséquence être écartées des démarches méthodologiques dans le domaine du paysage.

Lors de l'atelier, d'autres mots ou expressions ont été discutés ou simplement évoqués : le paysage comme *demande sociale* (sommes-nous ici dans la notion de *cadre de vie* dont on attend la qualité ?) ou le paysage comme *processus intégrateur* qui est sensé apporter, en tant qu'approche transversale, des réponses aux insuffisances des méthodes d'accumulation des approches techniques sectorielles qui façonnent la ville.

Mais aussi ont été prononcées les expressions telles *l'herméneutique du projet*, *le paysage comme marqueur de la qualité du processus de développement durable*, *la perception*, *la sensible*, *la représentation*, *l'art*, *l'objectif* et *l'objectivité*, *la protection du paysage*, *l'intention*, *la vision*, *la culture*, *le patrimoine*, *l'économie par le paysage*, etc.

Où allons-nous ?

ancré dans l'invention

La Mouvance (1999 et 2006) – cinquante mots pour le paysage (Berque, Conan, Donadieu, Lassus, Roger)

- dynamique : le paysage naît d'une **dynamique**, d'une **construction**

- A. Berque (géographe, 5 propositions pour une théorie du paysage, 1994) :

Le paysage est une entité dynamique, où nature et société sont en constante évolution

- A. Roger (philosophe et professeur d'esthétique – court traité du paysage, 1997) :

"Nos paysages sont **des inventions historiques, dues pour l'essentiel aux artistes**.
Les peintres, les écrivains, les photographes, **modèlent le regard collectif**."

> une **"artialisation"**

les paysagistes peuvent-ils modèler "in visu" le regard des populations ?

- B. Lassus : le **projet** de paysage est un art de la transformation, > un **"inflexus"**



éclairages et influences de l'image picturale à celle du "vivre" ?

Que nous éclairent d'autres cultures sur la notre ?

Ecumène et médiance – A. Berque (et dans 5 propositions)

Matrice et empreinte

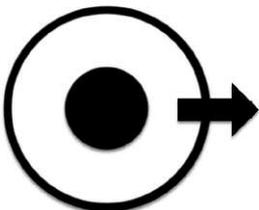
pensée invitante à se fondre aux phénomènes ; **"l'être géographique"**

François Julien, philosophe

Une **mise en tension** d'éléments corrélés dans lequel le sujet se trouve impliqué, absorbé.

Le paysage est une **ressource** qui fait ré-affleurer mon implication dans le monde

Le **paysage révèle ce qui fait monde**



Nous le voyons, le travail sur ce lexique ne sera pas de tout repos. Son caractère indispensable, dont notre vécu de paysagistes-conseils de l'État peut témoigner, et le plaisir que nous aurons à nous y engager (le débat pétillant que nous avons vécu en témoigne) nous laisse penser que nous saurons aller au terme de ce nouveau chantier de paysage.

Pascal Aubry

Cet atelier est né du besoin que les paysagistes ont de se situer en tant que professionnels, en tant que professionnels conseils de l'État, pour poser le paysage en tant que discipline. Pour cela nous avons besoin d'être précis sur les mots que nous employons afin qu'il n'y ait pas de confusion entre, par exemple, paysage et cadre de vie, environnement, territoire, espace concret, espace géographique, car les mots fondent les perceptions et les pratiques. Il faut aussi ne pas hésiter à s'emparer des contradictions qui existent, par exemple entre paysage et développement durable ou entre biodiversité et qualités paysagères, pour les expliciter de notre point de vue et les porter vers un débat élargi. Il s'agit de partager entre nous des définitions, des méthodes pour favoriser la constitution de notre art, de notre métier, en discipline. Les paysagistes ont besoin de la reconnaissance d'une réelle culture spécifique. Il y a donc nécessité de théoriser nos pratiques afin de les faire connaître et exister auprès de l'État et des populations.

par Jean-Pierre Saurin

La pensée du paysage subit depuis plus d'un demi-siècle les soubresauts enthousiastes de ses différents supporters. Autrefois dans les années 1970, le visuel dominait les études, la planification écologique revendiquait sa place. Aujourd'hui l'écologie du paysage, la pensée du partage, la pensée chinoise, veulent se l'approprier.

Malheureusement le langage utilisé, les mots, souvent les mêmes, sont employés avec des sens différents. Il s'agit dans cet atelier 1 - *Sémantique et diffusion d'une culture paysage* de mieux se comprendre et par la même occasion de se faire comprendre, en tentant d'établir des bases communes de vocabulaire et de sens derrière les mots.

Aujourd'hui les différents travaux menés par l'APCE auprès du ministère, que ce soit à travers la réactualisation des atlas ou la mise en place d'une méthodologie des plans de paysage, font apparaître l'urgence de la réflexion sur deux mots. Ces deux mots pourraient être qualifiés "de gros mots", mais pas au sens habituel donné à ce terme, plutôt de leur considérable importance.

Pour le premier, nous n'avons pas conscience encore de sa portée. Pourtant utilisé depuis très longtemps par les paysagistes. Il refait surface surtout en ce moment. La convention européenne lui a redonné vie. Quel peut-il être d'après vous ?

Le second est un mot compliqué : c'est pour les initiés, ceux qui croient encore aux langues anciennes qui fondent toujours notre propre langue : le grec, le latin. Personnellement cela fait trois ans que je le côtoie, j'ai encore du mal à le prononcer, à le comprendre, mais il m'apparaît de plus en plus fondamental dans notre réflexion sur le paysage.

Le premier mot, c'est la perception

Je voudrais vous livrer d'abord cette définition de Merleau-Ponty, un des maîtres de la perception, dans son fabuleux livre *Phénoménologie de la perception* : "La perception est justement cet acte qui crée d'un seul coup, avec la constellation des données, le sens qui les relie – qui non seulement découvre le sens qu'elles ont, mais encore fait qu'elles aient un sens".

C'est une définition extrêmement dense qu'il faut lire et relire lentement, en appréciant le sens de chaque mot. Renaud Barbaras, dans son ouvrage sur la perception sensible complète cette définition : "La perception a une double réalité : d'un côté, elle est un mode d'accès à la réalité, telle qu'elle est en elle-même. J'ai la conviction de découvrir une réalité qui précède mon regard et telle qu'elle était avant que je ne la perçoive. De l'autre, cependant la perception est sensible, c'est-à-dire mienne. Ainsi sans sujet percevant, précisément sans organes des sens, rien n'apparaîtrait."

Ainsi par rapport à la pensée paysage, nous pouvons affirmer que "la perception" permet une approche globale d'un paysage, une totalité qui signe sa singularité.

✦ Toute approche uniquement rationaliste qui considérerait le paysage comme un assemblage d'objets, de *facto* couperait tous les liens qui existent entre eux et donc nous sortirait de l'expérience réelle de la perception telle qu'elle est vécue dans le paysage.

✦ Toute approche qui placerait l'autosuffisance du sujet pour le ramener du seul côté du subjectif serait vouée à l'échec d'une hyper sensibilité.

Ce "puissant rapport sujet-objet", énoncé par François Jullien, cette opposition objectif/subjectif, qui a structuré et structure encore toute la pensée occidentale, si nous n'y prenons pas garde, nous dirigeant, en matière de paysage, dans une impasse et nous empêchent de découvrir la force du primat de la perception : "l'apparaître".

Le deuxième mot, un autre "gros mot", sans doute plus gros encore : l'herméneutique

Dans notre métier, la perception n'est pas utilisée, seulement, pour contempler ou ressentir un paysage. En réalité, c'est un moyen exercé en vue d'un acte bien précis pour comprendre le paysage dans lequel nous sommes placés et pour lequel nous faisons un projet.

C'est alors que le projet, qui est l'objectif principal de notre intervention, va au contraire stimuler de façon particulière la perception.

Un certain art de l'interprétation se fait jour, un art particulier, spécifique au domaine du paysage. Cet art de l'interprétation, de façon générale, est appelé en philosophie l'herméneutique. À l'origine l'herméneutique était l'art d'interpréter les textes sacrés, notamment la Bible, la Thora, le Coran, etc. Toute une réflexion a été menée depuis sur une acceptation plus large du thème de l'interprétation.

La question qui se pose alors à nous paysagistes est de connaître les mécanismes d'interprétation d'un paysage qui se mettent en place pour le comprendre.

En s'inspirant du travail de Jean Grondin, professeur de philosophie, nous pourrions formuler cet art suivant 3 moments :

- ✦ L'herméneutique de la confiance,
- ✦ L'herméneutique du soupçon,
- ✦ L'herméneutique du projet.

De l'herméneutique de la confiance et du soupçon, Jean-Grondin nous explique :

- ✦ L'herméneutique de la confiance ou de la récollection du sens : "Elle prend le sens tel qu'il se propose à la compréhension et qu'il oriente la conscience... Elle s'ouvre aux possibilités de sens et au vécu qui se donne à comprendre derrière les expressions".
- ✦ L'herméneutique du soupçon : "Qui se méfie du sens tel qu'il s'offre, car il peut abuser la conscience". Les exemples ne manquent pas, comme les explications réductrices de la science, les idées reçues, les illusions.

À ces deux herméneutiques, nous nous proposons d'y ajouter l'herméneutique du projet. Le projet apporte une toute autre vision du paysage, cet entre-deux de la confiance et du soupçon qui fait qu'une décision doit être prise. Tout le monde connaît le triptyque : diagnostic-évolution / enjeux / propositions. N'est-ce pas une vision trop rationnelle de la réalité que notre expérience remet en question tous les jours ?

En réalité, c'est une façon très artificielle de découper le processus de la pensée paysage, de la culture paysage.

Au contraire, dès le départ, dans le diagnostic, des intentions de projets existent, donc des pré-dispositions, des pré-propositions sont là, que l'évolution et les enjeux du projet feront évoluer en véritables principes et propositions d'actions.

Nous ne pouvons que constater que l'herméneutique du paysage a ses propres paramètres.

Les "intentions" et les "principes" du projet en sont deux particuliers, formulés par deux autres mots, que nous pourrions aborder lors d'un prochain séminaire sur la sémantique.

1. Jean Grondin, *L'Hermeutique*, collection Que sais-je ?, éditions PUF, 2014.

ATELIER 2 - RECHERCHE POUR LE PAYSAGE ET LES PAYSAGISTES DANS LE CADRE D'UNE STRATÉGIE MÉTIER-RECHERCHE-ENSEIGNEMENT

Atelier préparé par : Michel Collin

Invités : Karine Mangin, MEDDE ; Magali Pinon-Lecomte, présidente du programme paysage et développement durable ; Jean Mageran, architecte, PCE DDTM 62 et enseignant ; Claire Bailly, PCE DDT 52 et doctorante ; Karine Helms, DDTM 76, enseignante et doctorante.

Rapporteur : Dominique Le Fur, paysagiste-conseil DDT 78

L'atelier a réuni une quinzaine de paysagistes-conseils de l'État. Magali Pinon-Lecomte a présenté l'avenir de la recherche qui est en relative difficulté en raison de problèmes budgétaires. Le programme Paysage et développement durable de 2005-2010 a été l'occasion de l'édition d'un ouvrage. Dans le cadre de celui de 2010-2015, huit projets de recherche ont été financés sur trois grands thèmes : interrelations entre paysage et biodiversité ; qualification socio-économique pour les paysages ; participation des habitants aux projets de paysage.

Le budget du service de la recherche a été très impacté par les coupes budgétaires. Son enveloppe est passée de 100 000 à 30 000 euros. La recherche sur le paysage va malgré tout se maintenir. Les projets de recherche pure vont être abandonnés au profit d'ateliers de recherche-action sur des territoires candidats où pourront être mutualisés des crédits. Le premier atelier proposé s'attache au thème "paysage, territoire et transition" où seront posées les questions de l'accompagnement des transitions temporelles et spatiales sur les plans énergétique, économique et des mutations sociales. Une équipe de projet est déjà en place, des laboratoires d'idées et d'actions avec des méthodes bien précises doivent également émerger prochainement. Ces ateliers réuniront praticiens et chercheurs.

Sujets abordés lors de l'atelier

L'enseignement. L'école française de paysage est basée sur la conception. 50 % du temps d'enseignement est consacré au projet. C'est sa spécificité.

Sujets de recherche envisagés : analyse des actions des paysagistes-conseils de l'État dans l'aménagement des territoires, depuis vingt-cinq ans ; capitalisation des travaux des paysagistes qui depuis quarante ans font des études sur le paysage ; analyse des cahiers des charges produits par la maîtrise d'ouvrage.

La recherche, qu'est-ce-que c'est ?

Selon Claire Bailly et Jean Magerand, plusieurs types de recherche co-existent. La première est la recherche universitaire qui est un discours scientifique dont l'objectif est de produire de la "connaissance" sur les sujets étudiés (le paysage en l'occurrence). Par exemple il est possible de se pencher, avec des outils objectifs, sur les sources d'inspiration des concepteurs, de les comparer, d'en faire émerger des familles afin de mieux les connaître. Il s'agit alors d'une démarche de recherche "académique" ou "universitaire". Cette démarche se fonde généralement sur une problématique,

c'est-à-dire un ensemble de phénomènes interdépendants et/ou antagonistes qui se cachent dans le sujet à étudier. Le chercheur met en évidence, au sein du domaine observé, des mécanismes et processus de tous ordres. Il contribue alors à mieux connaître le domaine, à mieux le faire comprendre et par là à mieux le faire connaître.

Cette recherche ne doit pas être confondue avec le compte-rendu journalistique qui se penche sur un sujet, accumule des informations et les fait découvrir à ses lecteurs. Il rapporte des faits visibles en les accompagnant éventuellement de critiques ou d'éloges qui sont des avis personnels de journaliste.

Il existe aussi la recherche-expérimentale et la recherche-action qui sont un mélange, d'une part de recherche scientifique, et d'autre part d'expériences et/ou actions programmées à l'avance. Il s'agit alors de produire de la connaissance objective sur des expérimentations ou des actions qui ont été choisies et conduites avec des méthodes subjectives.

Il existe également le texte d'essai qui est une suite d'avis personnels donnés par un auteur et déduits de son expérience et/ou de sa culture personnelle. À leur tour, ces essais peuvent devenir des objets de recherche scientifique, dont la finalité est de montrer par exemple leurs cousinages et leurs différences au sein d'une même époque ou au sein de deux époques différentes. Ainsi la boucle est bouclée.

Ensuite les hybridations entre les différents types de recherche sont possibles. Les paysagistes disposent donc d'un vaste registre pour mieux faire connaître toute la richesse de leur réflexion et de leur production.

D'autres approches permettent de mieux cerner toute la complexité du domaine du paysage. Ainsi le métier de paysagiste, fondé sur la créativité, a été enseigné depuis 1975 par Bernard Lassus comme une discipline devant tenir compte de nombreux critères : urbanistiques, fonctionnels, culturels, écologiques et sociaux, s'en imprégner comme "éponge consciente" et en devenir le médiateur. Cette attitude de médiateur revient en force aujourd'hui avec l'obligation de prendre en compte la perception des populations (Convention européenne du paysage) et la montée toujours plus forte de l'écologie.

Le paysagiste s'entoure nécessairement d'une équipe pluridisciplinaire qui peut comporter des chercheurs mais en dernier lieu c'est lui qui prendra le crayon pour harmoniser les données et créer un paysage.



ATELIER 3 - PAYSAGE, URBANISME ET AGRICULTURE

Atelier préparé par : Catherine Soula

Invité : Philippe Balny, Inspecteur Général au Conseil général de l'alimentation de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER).

Avec la présence de Catherine Bergeal, experte de haut niveau auprès du directeur de la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN) au MEDDE, coordination des conseils publics et para-publics dans les domaines de l'aménagement et du logement.

Rapporteur : Claire Laubie, PCE DREAL Rhône-Alpes

L'objectif de cet atelier était de comprendre l'esprit et les grands enjeux de la loi d'avenir pour l'agriculture, avec deux axes principaux d'actions : la protection du foncier et l'agro-écologie. Il s'agissait également de voir comment les paysagistes-conseils de l'État, très engagés dans la prise en compte des espaces, des pratiques et des paysages agricoles, pouvaient envisager une collaboration avec le ministère de l'Agriculture.



Protection du foncier agricole

Philippe Balny explique que la décentralisation a donné le pouvoir d'aménager aux élus des 36 000 communes françaises. C'est inscrit dans la Constitution. La pression qui pèse sur leurs épaules est très forte dans la mesure où, dans les petites communes, la plupart des élus sont proches des agriculteurs ou sont agriculteurs eux-mêmes. En outre, en France, les deux tiers du foncier appartiennent aux agriculteurs ou à leur famille. Ce sont donc les premiers bénéficiaires de l'étalement urbain.

L'ambition collective de construire un projet de territoire se trouve donc souvent en contradiction avec les intérêts particuliers des propriétaires fonciers. C'est pourquoi l'État essaie de reprendre la main en mettant en place des outils de protection des espaces agricoles et naturels face à l'étalement urbain. Dès 1975, il crée le Conservatoire du littoral et l'Agence des espaces verts (AEV) d'Ile-de-France pour préempter, restaurer et préserver dans de bonnes conditions les espaces naturels. Puis en 2001 les Zones agricoles protégées (ZAP) et

LES 13 "FONDAMENTAUX"

DE LA LOI D'AVENIR POUR L'AGRICULTURE

- ◆ **L'intelligence collective :** l'agro-écologie s'appuie sur l'émergence d'initiatives collectives, le partage des connaissances, la formation.
- ◆ **La couverture et la rotation des sols :** prévention de l'érosion, diminution des mauvaises herbes, enrichissement naturel des sols en carbone et en azote.
- ◆ **L'adaptation climatique :** la fixation de la matière organique dans les sols permet de stocker les gaz à effet de serre : une augmentation de 4 pour mille de la matière organique dans les sols permet le stockage d'une année d'émission de gaz à effet de serre.
- ◆ **La biodiversité des sols :** la microfaune et la microflore des sols évitent l'érosion, favorisent l'enracinement, protègent les cultures des maladies et participent à la dépollution.
- ◆ **La fixation de l'azote :** production d'azote assimilable par les plantes à partir de l'azote gazeux grâce aux champignons associés aux racines de certaines plantes, notamment les légumineuses.
- ◆ **Les synergies culture - élevage :** utilisation des fumiers pour les cultures et nourrissage du bétail par les cultures.
- ◆ **La gestion de l'énergie :** économie des énergies fossiles, développement de la méthanisation, de l'énergie solaire ...
- ◆ **Le biocontrôle :** régulation des prédateurs et maladies par des produits non toxiques.
- ◆ **L'agroforesterie :** réintroduire l'arbre dans les cultures pour augmenter la fertilité des sols, la biodiversité et l'équilibre des milieux.
- ◆ **La biodiversité :** s'appuyer sur la faune sauvage pour lutter contre les nuisibles.
- ◆ **La pollinisation :** préserver les insectes pollinisateurs pour augmenter les récoltes et maintenir la biodiversité.
- ◆ **La gestion de l'eau :** favoriser le stockage de l'eau dans les sols pour limiter l'évaporation et le ruissellement.
- ◆ **Les semences durables :** favoriser le maintien, la création de variétés de semences ; adapter les semences au sol et au climat, notamment pour éviter l'utilisation d'intrants.

en 2006 les périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) donnent la possibilité aux départements et aux collectivités de protéger ou d'aménager les espaces agricoles soumis à un contexte de pression urbaine importante.

Philippe Balny souligne que l'efficacité des PAEN reste à évaluer. Les élus ont en effet des difficultés à s'approprier cet outil et à argumenter la protection à long terme d'espaces agricoles et naturels face aux pressions des aménageurs.

En 2010, l'État décide de mettre en œuvre un outil systémique, les Commissions départementales de conservation des espaces agricoles (CDCEA), transformées par la loi d'avenir de l'agriculture en commissions de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF). Mais leur efficacité est incertaine car leur avis n'est conforme (obligatoirement suivi) que dans les espaces d'appellation d'origine protégée. En outre, elles mobilisent beaucoup d'énergie au sein des services de l'État et des institutions.

Annick Young-Chapel évoque la participation des paysagistes-conseils de l'État à ces commissions mais celle-ci ne pourrait être envisagée que par invitation du Préfet "en tant que personne ayant une connaissance spécifique du foncier" comme le stipule la loi (ce qui n'est pas évident) et elle est de toute façon peu réaliste du fait de la difficulté de faire coïncider les calendriers.

Pour être plus efficace dans la maîtrise de la consommation des espaces, Philippe Balny a proposé de fixer un "cadre", une sorte de droit à urbaniser qui serait accordé à une communauté de communes, avec des possibilités d'échange de droits entre communes, à l'image de ce qui se fait en Suisse et en Allemagne, où les surfaces urbanisables ont été considérablement diminuées (divisées par deux en Suisse). Cette idée a été refusée par le Sénat.

Il soulève enfin le problème de l'absence en France d'une bonne connaissance de la consommation des espaces agricoles, avec les surfaces effectivement aménagées chaque année ainsi que les espaces agricoles inclus dans les zones urbaines ou à urbaniser des PLU et donc soumis à une forte pression foncière.

Actuellement, nous ne disposons que de l'Observatoire de la consommation des espaces agricoles qui ne donne en effet que des tendances à partir d'outils statistiques, tendances toujours difficiles à interpréter et qui ne sont valables qu'à une échelle fixe.

Claire Laubie signale toutefois que dans certains départements les chambres d'agriculture se sont dotées d'outils assez précis. Mais nous devons pouvoir nous appuyer sur des données précises, comptabilisées de façon homogène sur l'ensemble du territoire : le service du cadastre et l'IGN devraient avoir mis au point un outil cartographique efficace vers 2020-2022.

Catherine Soula interroge Philippe Balny sur le rôle des SAFER dans la préservation des espaces agricoles et dans l'aménagement des espaces ruraux.

Sociétés anonymes sous contrôle de l'État, elles sont dirigées par les agriculteurs eux-mêmes. Leur vocation est d'assurer la transparence du marché (toutes les transactions concernant les

terraines agricoles sont consultables sur le site de la SAFER), d'éviter la concentration excessive du foncier et de favoriser l'installation de jeunes agriculteurs. Pour cela, elles ont le droit de préempter des terres et de les revendre en moins de cinq ans à des agriculteurs, ces transactions étant exonérées des frais de notaires.

Les SAFER ont eu leurs missions élargies et elles peuvent aujourd'hui également préempter sur des espaces naturels ou sur des espaces à urbaniser pour les collectivités locales. Mais elles n'ont pas du tout les moyens financiers suffisants pour préempter sur des terrains en zones périurbaines où la spéculation foncière est très forte. La SAFER n'est donc pas un outil foncier efficace dans la lutte contre l'étalement urbain.

Aujourd'hui l'agriculture autour des villes nécessite donc une intervention foncière des collectivités locales. Outre les PAEN, très peu nombreux en France, il existe plusieurs exemples de mobilisation de foncier pour des actions associatives de productions vivrières, avec des producteurs amateurs et professionnels. Les paysagistes citent plusieurs exemples notamment à Pau. Certaines associations comme "Terre de liens" mobilisent des finances "citoyennes" pour acheter du foncier et le revendre ou le mettre à disposition de jeunes agriculteurs.

Giovanna Marinoni signale enfin la vulnérabilité des friches agricoles, très importantes dans certains départements comme l'Aude après l'arrachage de vigne sur de grandes surfaces, ou sur les espaces de faible potentialité agronomique à proximité des centres urbains. Le mitage s'y développe en effet plus rapidement qu'ailleurs.

Pour aller plus loin, voir le rapport du CGAAER *Protéger les espaces agricoles et naturels* établi par Philippe Balny, Olivier Beth et Eric Verlhac qui fait le point sur tous les outils de protection.

Agro-écologie

La partie de l'atelier consacrée à l'agro-écologie a été malheureusement écourtée du fait du temps plus important dédié au premier sujet.

Philippe Balny nous renvoie au site du ministère et à la loi d'avenir, où l'agro-écologie est définie comme un véritable programme de restauration des équilibres environnementaux sur l'espace agricole, au travers de 13 "fondamentaux" (voir encadré p. 54).

Parmi ces 13 fondamentaux, Philippe Balny s'est particulièrement intéressé à l'agroforesterie. Il a rédigé à ce sujet un rapport qui montre la nécessité d'associer les arbres aux cultures, alors qu'ils ont été considérés pendant des décennies comme des concurrents nuisibles aux récoltes. De nombreuses expériences en montrent ainsi les bénéfices

environnementaux et économiques. Il s'agit notamment de (re)constituer différentes formes de bocage, où les haies ont une véritable fonction économique.

L'agroforesterie est aujourd'hui développée en France à partir de nombreuses associations fédérées par l'Association française d'agroforesterie (AFAF)².

Au niveau international un centre international de l'agroforesterie, l'ICRAF, a été créé. Il donne une définition de l'agroforesterie tropicale et tempérée : "*Système dynamique de gestion des ressources naturelles reposant sur des fondements écologiques qui intègre des arbres dans les exploitations agricoles et le paysage rural et permet ainsi de diversifier et maintenir la production afin d'améliorer les conditions sociales, économiques et environnementales de l'ensemble des utilisateurs de la terre*".

Ainsi l'agroforesterie constitue tout un ensemble de pratiques propices aux grands équilibres écologiques, dans le cadre de solutions économiques viables.

Catherine Bergeal évoque en complément le colloque de Rennes en 2005 sur "bocages et sociétés", qui donnent un éclairage historique, économique et écologique sur les bocages et les sociétés rurales qui en dépendent.

Les paysagistes-conseils de l'État interrogent Philippe Balny sur les fermes de mille vaches, font-elles partie du système agro-écologique ? Philippe Balny affirme qu'il ne faut pas penser que ce sont les grosses fermes qui polluent le plus. La ferme de mille vaches tant décriée est une ferme où la gestion du fumier et le bien-être des animaux sont bien contrôlés. Reste à savoir si la concentration des animaux dans des exploitations à caractère industriel peut servir d'exemple pour des espaces ruraux vivants, avec des bâtiments agricoles bien intégrés, une complémentarité entre pâturages et cultures.

Enfin s'agissant des collaborations possibles des paysagistes-conseils de l'État avec le MAAF, Philippe Balny a proposé d'intégrer un paysagiste-conseil de l'État dans l'administration centrale, mais n'est pas en mesure de promettre un résultat. Il souhaite également qu'ils interviennent dans les directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ou DRAAF.

Il déplore que le paysage ne figure plus dans les axes de réflexion de son ministère depuis le départ de Régis Ambroise. Mais aujourd'hui le MAAF est confronté à une grande inflation juridique en même temps qu'une réduction drastique des moyens.

Avec B.Welcome, il a essayé de trouver une continuité au ministère sur la culture du paysage, notamment au travers d'actions d'étude avec l'ENSP de Versailles.

Il nous conseille de multiplier les échanges avec les DRAAF, notamment dans cette période de refonte avec la fusion des régions, ainsi qu'avec les chambres d'agriculture qui vont être régionalisées.

POUR ALLER PLUS LOIN

◆ Philippe Balny, Denis Domallain et Michel de Galbert, ingénieurs généraux des Ponts, des Eaux et des Forêts *Promotion des systèmes agroforestiers, proposition pour un plan d'actions en faveur de l'arbre et de la haie associés aux productions agricoles*, Rapport n° I4094 du CGAAER, février 2015 et téléchargeable sur le site du ministère de l'agriculture : http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents/pdf/I4094_rapport_Agroforesterie_cle877276.pdf

◆ *Rapport sur les intérêts et enjeux de l'agroforesterie en France*. <http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/publications/analyses-560/article/l-agroforesterie-en-France>

1. À télécharger sur le site : reseaurural.fr/files/contenus/2083/aq_fiche_experience_parcelles_solitaires.pdf
2. www.agroforesterie.fr

HOMMAGES

L'année 2015 a été tristement marquée par la disparition de paysagistes chers à nos cœurs : Joël Ricorday, camarade de l'Association ;

JOËL RICORDAY



Joël Ricorday s'est éteint le 15 juillet 2015.

Joël était un fidèle confrère et un ami de nos rencontres et de nos séminaires.

Jacques Simon, curieux et créatif ; et Pascal Cribier, l'élégant jardinier. L'APCE tient à leur rendre hommage.

Né en 1945, Joël Ricorday a fait partie des tous premiers paysagistes-conseils de l'État puisqu'il a été nommé en 1996. Il a occupé les postes de paysagiste-conseil de l'État en DDE des Hautes-Alpes puis des Alpes-de-Haute-Provence et du Territoire de Belfort. Il était depuis 2011 paysagiste-conseil de l'État en DREAL Picardie.

Joël Ricorday a installé son activité de paysagiste à Marseille, une ville à laquelle il a largement apporté ses conseils, notamment auprès de plusieurs maîtres d'ouvrages de sa région. Il a aussi fait partie des fondateurs de l'ENSP Marseille, l'École nationale supérieure de paysage Versailles-Marseille, où il a longtemps enseigné.

Joël s'est beaucoup engagé pour notre profession, réalisant de nombreuses études de territoire où l'espace public prenait pour lui une place importante, lieu d'échanges, de rencontres. Il usait de son regard critique et de sa grande culture avec humilité et toujours beaucoup de justesse.

On aimait Joël et nous avons eu la chance de partager de bons moments avec lui lors de notre séminaire à Rennes.

Les paysagistes-conseils de l'État s'associent à la peine de son épouse et de sa fille, de ses amis et de ceux qui ont eu le plaisir de travailler avec lui.

Pour l'APCE, Thibault de Metz, président de l'association des paysagistes-conseils de l'État en 2015-2016,

JACQUES SIMON

Jacques Simon s'est éteint le 26 septembre 2015, à l'âge de 86 ans.

Quelque part sur la route entre Belchite et Zaragoza :
Lors d'un arrêt, j'étais la carte des reliefs européens près d'une eau gazouillante, où mon regard titube. Que voit-on en pointant le doigt sur les montagnes de Grèce et d'Italie ? Chez la première, elles barrent le pays en diagonale. Une ligne nord-sud tranche l'Italie en deux. Routes nationales et autoroutes jouent à cache-cache en bord de mer. Ici, à bout portant, la même carte que j'ai depuis punaisée dans ma cuisine, me désigne un chapelet de montagnes qu'orchestrent les Pyrénées (100 km de large, 400 km de long) d'une mer à l'autre avec leurs bourrasques et leurs ouragans indigestes. Ecartelé entre deux mondes, le pied bien calé à terre, me voici avec un œil sur les cimes. Tout s'enchaîne dans une perfection d'emboitements, en flots mouvants, pour sombrer, dans un dernier sursaut à Cabo Finisterre. Ces stimulantes striures se précipitent au Portugal, perdent du poids avant de finir en gelée dans le sud du pays. Le ligament, mouvement en biais de la cordillère centrale borne les champs de vision régionale. Le Sud est tout pareillement cabossé par la Sierra Nevada qui n'est pas une frêle carcasse à laquelle les hommes enchainent leur vie.

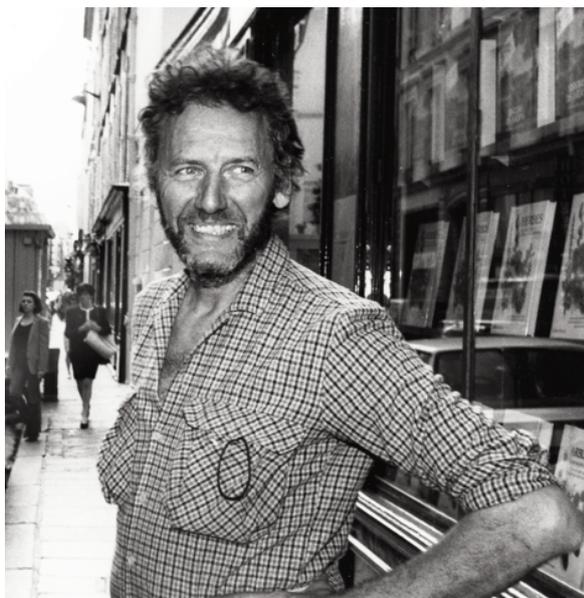
Jacques Simon est parti.

Avant d'être paysagiste, il était l'homme et la puissance de l'univers à lui tout seul, comme la terre, l'eau, le vent et le feu, il était imprévisible et indomptable.

Ceux qui l'ont rencontré n'ont pu échapper à la fascination et au chamboulement qu'il provoquait en le voyant se placer dans l'espace et l'action tout en replaçant le centre de gravité à sa guise et, par-là, la relativité des choses. Comme le chat d'Alice, Jacques Simon s'amusait et donnait envie de s'amuser avec lui ou de fuir au galop. Travailleur infatigable et artiste minutieux et frénétique à la fois, expérimentant toutes les techniques pour "faire", "défaire", "raconter", et puis "faire et défaire en racontant".

Jacques Simon était un élément actif de l'espace, il causait, dessinait, beaucoup, en se déployant avec son dessin, filmant ses maquettes mitraillées d'une tempête de gouache verte, sculptant le sol grandeur nature avec une Caterpillar, pilotant la moissonneuse depuis l'avion pour "inscrire" sur les champs, comme un acte absolu de liberté et de citoyenneté. Facteur déclenchant et force motrice, il donnait "à regarder et à agir" sur le monde, en captant l'énergie pour révolutionner les points de vues. Inattendu et unique.

Mais pour bon nombre d'entre nous, Jacques Simon a été un immense dessinateur, un merveilleux enseignant et le plus important paysagiste français de l'après-guerre. Il a ouvert la



Jacques Simon © Gérard Dufresne

voie à une approche tout à fait novatrice de l'urbanisme des villes nouvelles, en introduisant la temporalité du vivant en dialogue dynamique avec l'architecture dans le processus de définition du quartier en devenir; y compris dans les modalités de construction du projet global, allant des fouilles des fondations à l'enracinement et la croissance des arbres, un nouveau paysage urbain, mouvant par essence, étant le résultat. Les expériences et concepts comme celui de "l'urbanisme végétal" et du "pré-verdissement" ont largement démontré par la suite l'efficacité et les potentialités d'une démarche de projet urbain par le paysage.

Inspiré du mouvement moderne qui plaçait l'homme au centre de son espace de vie, il consacre une attention quasi démesurée (à l'égard des critères communs) à l'enfance et au jeu, à l'expression de la liberté et de la créativité comme conditions essentielles à l'épanouissement des individus. Notion ayant glissé peu à peu vers celle, plus sage, de "cadre de vie". Jacques Simon était le premier Grand Prix National du Paysage en 1990, et le seul à le recevoir une deuxième fois en 2006 pour le Parc de la Deûle, puis trois ans plus tard, le prix du Paysage du Conseil de l'Europe.

Chez les Touaregs de l'Azawagh, on dit que, quand les gens dorment, leur âme les quitte pour aller se promener².

Giovanna Marinoni, paysagiste-conseil de l'État.

1. Extrait de *Voyages, paysages ibériques* Jacques Simon, collection Voyages paysages, conçue par Sylvie Assassin, Brive, 1999.

2. Bons et mauvais présages, Alhassane Ag Solimane, L'Harmattan, 1999.

Simon !

Il venait de déposer sur la table d'une main assurée le panier de diapositives soigneusement rangées. Après quelques échanges rapides et tapes amicales, soudain, d'un seul coup de coude, il venait de renverser le panier par terre. Accroupi, il nous regardait d'un œil malicieux, l'avait-il fait exprès ? Il remettait tranquillement les diapos, une à une dans le panier, dans le plus pur des hasards de la pesanteur, à l'envers comme à l'endroit, et démarrait une projection de génie, dont il avait seul le secret.

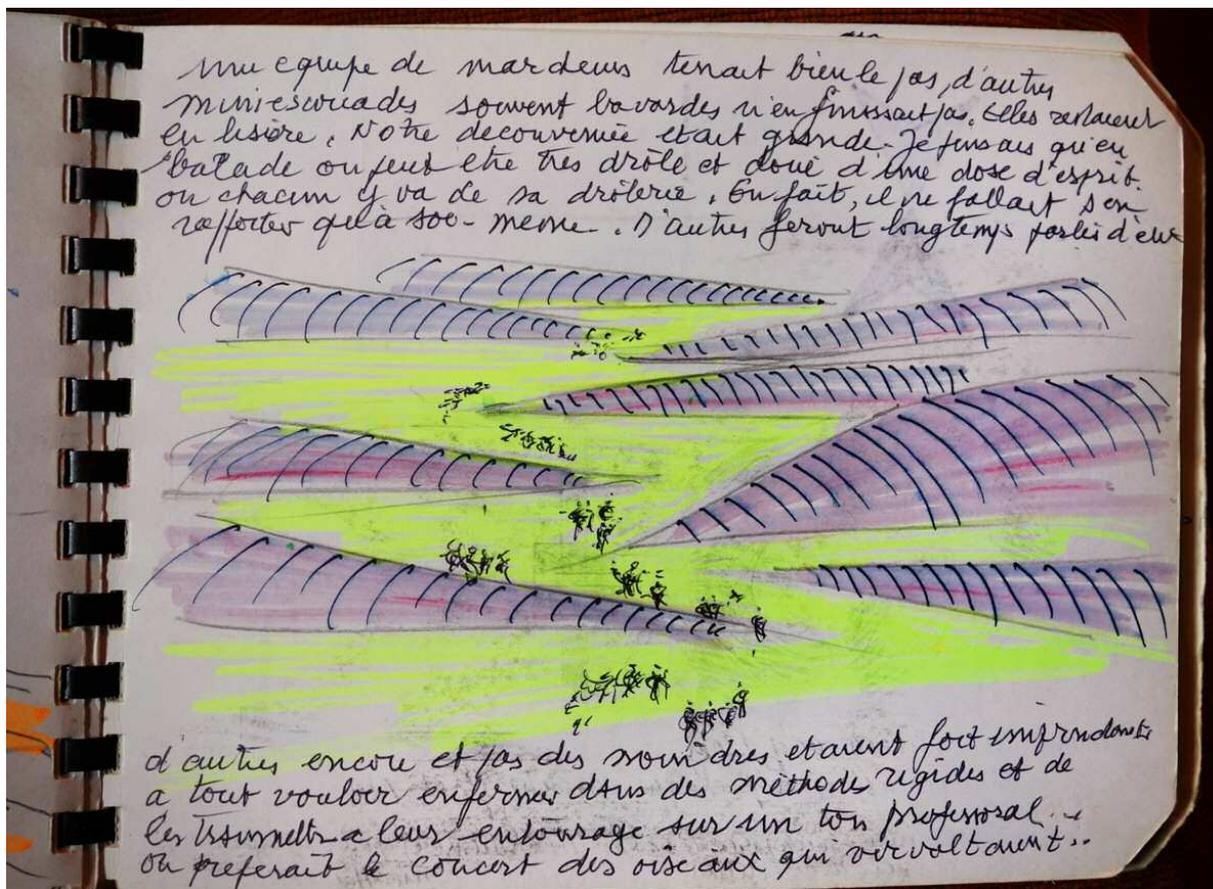
Simon, tu m'as volontairement massacré une maquette que j'avais soigneusement réalisée avec Serge pour me démontrer que l'esthétique avait camouflé notre incapacité technique à énoncer les volumes de terre déplacés nécessaires au projet. Merci pour cette véritable leçon de modestie !

Tu ne cessais pas de nous répéter "Si tu sens que tu t'embêtes, c'est que c'est un mauvais projet". Eh ! Oui ! Te fais pas chier... ! Vas-y, fonce, défonce-toi ! Mon attitude réservée en avait pris un coup !

D'une gentillesse sans limites, il aimait nous provoquer, nous entraîner dans ses délires en gesticulant avec ses grands bras pour nous secouer, nous réveiller et faire sortir notre propre vérité. À la fin, avec quelques ricanements, il se demandait s'il n'était pas allé trop loin ! Inimitable, il ne nous laissait jamais indifférent, c'est un état d'esprit qu'il nous diffusait, l'essentiel en paysage. Quelque part il enseignait "le vivre" !

C'était un garçon exceptionnel, un très grand maître, qui a imprégné les paysagistes les plus illustres de son époque, dominé et fait basculer toute une nouvelle génération de paysagistes. Avec Simon, les espaces n'ont plus été plats, mais bosselés et tout en dénivelés. Les solutions techniques étaient simplifiées. Il créait l'espace en mouvement, n'hésitant pas à prendre lui-même le bulldozer des mains du conducteur d'engin pour réaliser la forme qu'il souhaitait. Il étonnait par son sérieux dans la connaissance des arbres qu'il s'était appliqué à dessiner avec les moindres détails dans son illustre ouvrage à la couverture bleue et bandeau blanc. Unique Simon !

Jean-Pierre Saurin, paysagiste-conseil de l'État



Carnet de dessin de Jacques Simon. © Gérard Dufresne





AUTEURS ET DROITS

Les textes et les images de ce document sont uniquement destinés à cette brochure. Leur reproduction pour d'autres propos est interdite.

La version numérique de cet ouvrage est consultable en ligne sur le site des paysagistes-conseils de l'État : www.paysagistes-conseils.org

La responsabilité éditoriale incombe aux membres du bureau de l'APCE élus pour l'exercice 2015.

Tous les textes ont été rédigés par Monique Chauvin, journaliste, sauf :

- ✦ pp. 20 à 27
- ✦ p. 36
- ✦ pp. 38 à 43
- ✦ pp. 57 à 59
- ✦ Pour les transcriptions des trois ateliers (pp. 50 à 56), les textes sont mixtes : Monique Chauvin, les chefs d'ateliers et les rapporteurs.

La mise en pages a été réalisée par Florence Morisot.
La relecture a été assurée par Valérie Tillier.

Les illustrations, plans et photographies :

- ✦ Couverture : © Alice Brauns
- ✦ Intérieur couverture : © Arpentère paysagistes
- ✦ p. 6 : © Alice Brauns
- ✦ p. 8/9 : © Jean-Marc Gaulier
- ✦ p. 10 : © Rennes Métropole / AUDIAR
- ✦ p. 11 : © Jean-Marc Gaulier
- ✦ pp. 12 à 14 : © AUDIAR
- ✦ p. 14 (en haut à gauche) : © Jean-Marc Gaulier
- ✦ p. 15 : © Marc Rapillard
- ✦ p. 16 (en haut à gauche) : © Jean-Marc Gaulier
- ✦ p. 16 : © étude géomorphologique de la ville de Renne
- ✦ pp. 17-18 : © Jean-Marc Gaulier
- ✦ p. 19 : © DGALN
- ✦ p. 20 (portrait de gauche) : © Agnès Bochet
- ✦ p. 20 (portrait de droite) : © Béatrice Serrec
- ✦ p. 20 (photo centrale) : © Béatrice Serrec
- ✦ p. 21 (en haut) : © Agnès Bochet
- ✦ p. 21 (au milieu) : © Béatrice Fauny
- ✦ p. 21 (bas à gauche) : © Béatrice Fauny
- ✦ p. 21 (bas au centre) : © Agnès Bochet
- ✦ p. 21 (bas au droite) : © Béatrice Serrec
- ✦ p. 22 (portrait groupe) : © Béatrice Serrec
- ✦ p. 22 (plan et image) : © agence INUITS

- ✦ p. 23 (haut à gauche et centre) : © agence INUITS
- ✦ p. 23 (haut à droite) : © Alice Brauns
- ✦ p. 23 (Centre gauche) : © Agnès Bochet
- ✦ p. 23 (Centre droit) : © Annie Tardivon
- ✦ p. 23 (bas gauche) : © Anaïs Escavi
- ✦ p. 23 (bas milieu) : © Béatrice Fauny
- ✦ p. 23 (bas droite) : © Anaïs Escavi
- ✦ p. 24 (portrait groupe) : © Agnès Bochet
- ✦ p. 24 (plans) : © Hannellet & Associés SA, paysagistes
- ✦ p. 25 (haut à gauche) : © Anaïs Escavi
- ✦ p. 25 (haut à droite) : © Béatrice Fauny
- ✦ p. 25 (milieu) : © Béatrice Fauny
- ✦ p. 25 (bas à gauche) : © Agnès Bochet
- ✦ p. 25 (bas à droite) : © Anaïs Escavi
- ✦ p. 26 (portrait groupe) : © Béatrice Serrec
- ✦ p. 26-27 : © Atelier de Paysage Bruel-Delmar
- ✦ p. 28 à 30 (portraits) : © Jean-Marc Gaulier
- ✦ p. 29-30 : © Rennes Métropole
- ✦ p. 31-32 : © Agence TER
- ✦ p. 33-34 : © Jean-Marc Gaulier
- ✦ p. 35 : © Rennes Métropole
- ✦ p. 36 : © Jean-Marc Gaulier
- ✦ p. 37 (haut) : © Agnès Bochet
- ✦ p. 37 (milieu haut) : © Yves Deshayes
- ✦ p. 37 (milieu bas) : © Agnès Bochet
- ✦ p. 37 (bas) : © Ville de Rennes
- ✦ p. 38 (photo)-39 : © Agnès Bochet
- ✦ p. 38 (plan) : © Pays de Rennes et partenaires du Programme Local de l'Agriculture
- ✦ p. 40-41 : © Agnès Bochet, Michelle Delaigue, Béatrice Fauny, Béatrice Serrec
- ✦ p. 42 (gauche et en bas droite) : © HYL
- ✦ p. 42 (haut à droite) : © mrw zeppeline bretagne
- ✦ p. 42 (milieu à droite) : © Agnès Bochet
- ✦ p. 43 (haut et milieu à gauche) : © Agnès Bochet
- ✦ p. 43 (bas à gauche + haut à droite) : © Béatrice Serrec
- ✦ p. 43 (milieu à droite) : © Annie Tardivon
- ✦ p. 43 (bas à droite) : © Agnès Bochet
- ✦ p. 44 à 46 (portraits) : © Jean-Marc Gaulier
- ✦ p. 47 : © Florence Morisot
- ✦ p. 48 : © Catherine Soula
- ✦ p. 50-54 (photos de groupes) : © Jean-Marc Gaulier
- ✦ p. 50 (diapos de présentation) : © Catherine Farelle
- ✦ p. 57 : © Joël Ricorday
- ✦ p. 58-59 : © Gérard Dufresne
- ✦ p. 60-61 : © Béatrice Serrec
- ✦ p. 63 : © Michel Collin
- ✦ 4^e de couverture : © APCE

Tous droits de reproduction réservés
© Association des paysagistes-conseils de l'État, avril 2016



Impression achevée en avril 2016
Imprimeries Sipap Oudin à Poitiers
Sur papier couché demi-mat garanti PEFC

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier toutes les personnes et structures qui nous ont accompagnés dans la réalisation de ce séminaire notamment :

- ✦ Rennes Métropole
 - ✦ La ville de Rennes
 - ✦ L'AUDIAR
 - ✦ Territoires et Développement
 - ✦ Au bout du Plongeur
 - ✦ Les services de l'État, ministère, DREAL, DDTM
- et l'ensemble des intervenants, élus, acteurs du territoire, professionnels, agriculteurs, artistes.

Pour leur implication dans le bon déroulement du séminaire, nos remerciements particuliers vont à Béatrice Serrec et Brigitte Couâsnon.

Pour l'hommage à Jacques Simon, merci à Gérard Dufresne, ainsi qu'à Lynn et Erwan Simon.

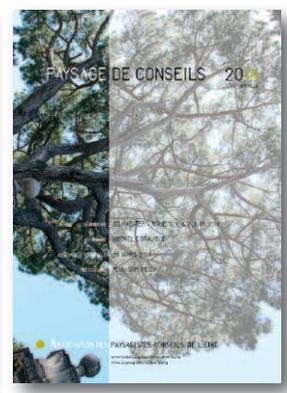
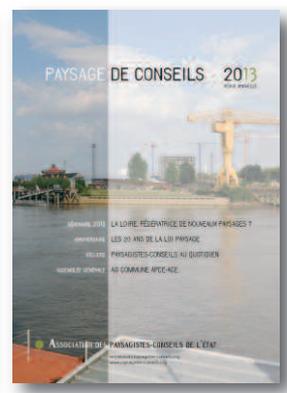
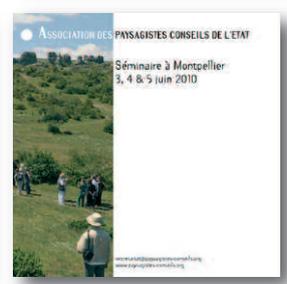
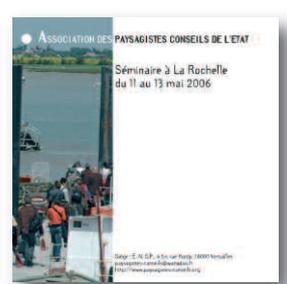
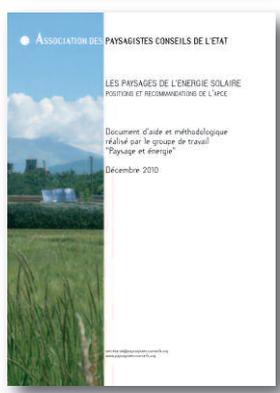
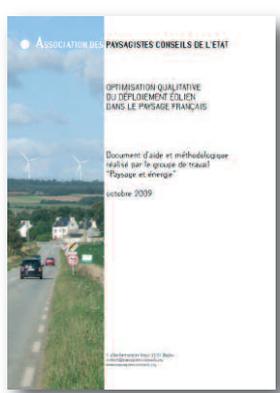
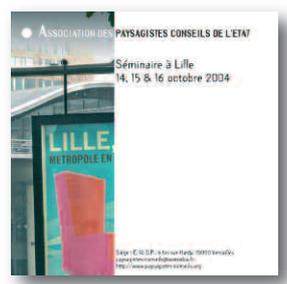


Depuis 1993, date à laquelle a été créée leur fonction, les paysagistes-conseils de l'État exercent leur activité à raison de deux jours par mois dans les directions départementales du territoire (et de la mer) (DDT(M)) de tous les départements métropolitains et d'outre-mer. Plus récemment, le ministère de l'Écologie a souhaité bénéficier de leurs compétences pour assister les directeurs

régionaux de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL). Placés sous l'autorité des préfets, leur rôle consiste à éclairer les différents acteurs de l'aménagement sur l'évolution de la qualité des paysages urbains et ruraux. Ils sont également présents auprès des services centraux du ministère de l'Écologie et du ministère de la Culture.



L'association des paysagistes-conseils de l'État publie chaque année ses actes de séminaire et régulièrement ses travaux de recherche.



En 2011, pour fêter ses quinze ans d'existence, l'APCE a édité un ouvrage 1995-2010 // Un point d'étape.